

Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MEI): Côte d'Ivoire Rapport d'étape 2016-2018

Aïcha Blegbo, chercheuse indépendante

Table des matières

I. Introduction	8
II. Contexte	9
III. Leadership et processus multipartite	14
IV. Engagements	27
1. Publier le nombre de carats de diamant exporté	29
2. Création et Fonctionnalité des Comités de développement local minier (CDLM)	34
3. 4. 5. Publication d'informations en ligne	39
6 et 7. Améliorer la qualité de l'enseignement	43
8. Faciliter l'accès aux informations de l'Administration publique	50
9. Open Data Côte d'Ivoire	53
10. Observatoire national sur la compétitivité	56
11. Promouvoir la loi d'accès à l'information	59
12. Garantir la liberté de la Presse et la pluralité d'expression	63
13. Mettre en place cinq comités communaux de lutte contre le racket	67
14. Promouvoir le budget participatif dans cinq communes	73
15. Créer et rendre fonctionnel un Observatoire national sur la qualité des services financiers	76
V. Recommandations d'ordre général	80
VI. Méthodologie et sources	83
VII. Annexe — Conditions d'admissibilité	88

Sommaire exécutif:

Côte d'Ivoire Rapport d'étape



Plan d'action : 2016-2018
Période à l'étude : 2016-2017
Année de publication: 2018

Le plan d'action contient une grande diversité d'engagements. Cependant, le manque de précision ou pertinence de certains engagements rend l'impact potentiel des engagements difficile à analyser. Dans le futur, le plan d'action pourrait bénéficier d'une plus grande participation de la société civile dans le choix des engagements.

Points Forts

Engagement	Aperçu	Bonne conception?*
Création et fonctionnalité des comités de développement minier	Cet engagement vise à faire participer la population des régions impactées par les projets miniers et l'impliquer à l'activité qui s'y déroule ainsi que de prendre en compte ses besoins à travers les réalisations communautaires pour son épanouissement et son développement.	Non
Mise en place de comités communaux de lutte contre le racket	L'objectif de cet engagement est de lutter contre le racket grâce à une appropriation locale de sa lutte dans l'administration. Ces comités permettraient au public de dénoncer le racket.	Non
Promouvoir le budget participatif	Cet engagement vise à faciliter l'appropriation du budget par les populations locales à travers leur participation dans son élaboration. Ceci dans le but de promouvoir la transparence budgétaire et son suivi.	Non

* L'engagement est évalué par le MEI comme étant mesurable, pertinent et avec un impact potentiel transformant

Processus

Selon le gouvernement, le plan d'action national est le fruit d'un consensus issu d'une large consultation de toutes les parties prenantes. La société civile quant à elle affirme avoir eu peu d'occasions d'influence sur le plan d'action dont le contenu fût principalement rédigé par le gouvernement par le biais de son Comité technique. Ce comité s'est réuni régulièrement durant la mise en œuvre du plan d'action.

Qui fût impliqué?

Société civile	Beyond "governance" civil society			
	Mostly "governance" civil society		✓	
	No/little civil society involvement			
		Narrow/ little governmental consultations	Primarily agencies that serve other agencies	Significant involvement of line ministries and agencies
	Gouvernement			

Le gouvernement a créé un comité technique composé principalement de représentants du gouvernement, avec la participation de trois acteurs de la société civile, pour conduire au quotidien le processus d'élaboration du plan d'action. La société civile s'est engagée par le biais d'une plateforme qu'elle a créée. Cependant, cette plateforme fut mise en œuvre trop tard pour avoir pu influencer de manière considérable le contenu du plan d'action.

Niveau de contribution des parties prenantes

Niveau de contribution	Lors de l'élaboration du plan d'action
Collaborer: Il y a eu un dialogue itératif et le public a aidé à établir l'ordre du jour.	
Impliquer: Le public pouvait donner son avis sur la façon dont les engagements ont été pris en compte.	
Consulter: Le public pouvait contribuer.	
Informé: Le gouvernement a fourni au public de l'information sur le plan d'action.	x
Aucune Consultation	

Exigences de co-création du PGO

Processus de chronologie et disponibilité Échéancier et processus disponibles en ligne avant la consultation	Non
Préavis Préavis de consultation	Oui
Sensibilisation Le gouvernement a tenu des activités de sensibilisation	Oui

Canaux multiples Des consultations en ligne et en personne ont eu lieu	Non
Documentation et rétroaction Un résumé des commentaires du gouvernement a été fourni	Non
Forum des multiples parties prenantes régulier Un forum existait-il et s'est-il réuni régulièrement?	Oui
Rapport d'auto-évaluation du gouvernement Un rapport d'auto-évaluation a-t-il été publié?	Oui
Total	4 sur 7

La Côte d'Ivoire n'a pas agi contrairement au processus du PGO

Un pays est considéré comme ayant agi contrairement au processus si un ou plusieurs des événements suivants se produisent :

- Le plan d'action national a été élaboré sans engagement en ligne ou hors ligne avec les citoyens et la société civile
- Le gouvernement ne parvient pas à nouer le dialogue avec les chercheurs du MEI responsables des rapports du pays de la première et de la deuxième année.
- Le rapport du MEI établit qu'aucun progrès n'a été réalisé dans la mise en œuvre d'aucun des engagements figurant dans le plan d'action du pays.

RENDEMENT DE L'ENGAGEMENT

Le plan d'action contient des engagements vagues, ce qui rend leur impact potentiel difficile à juger. Des progrès de mise en œuvre ont été réalisés dans la plupart des cas. À l'avenir, le gouvernement pourrait veiller à mettre les documents liés à rendre les données probantes de mise en œuvre disponible en ligne.

		Année 1	Année 2
ENGAGEMENTS ACHEVÉS	Moyenne mondiale du PGO *	18%	36%
	Plan d'action 2016-2018	5 sur 15 (34%)	
ENGAGEMENTS TRANSFORMATEURS	Moyenne mondiale du PGO *	16%	
	Plan d'action 2016-2018	0 sur 15 (0%)	
ENGAGEMENTS ÉTOILÉS	Le plus élevé dans un plan d'action du PGO	5	8
	Plan d'action 2016-2018	0 sur 15 (0%)	N/A

* Cet indicateur est calculé à l'aide des données de la dernière série de rapports du MEI publiés.

IRM Key RECOMMENDATIONS

1. Associer et réellement impliquer la société civile dans les prises de décision, afin qu'elle puisse jouer son rôle de suivi et d'action citoyenne. À cet effet, il conviendrait non seulement d'augmenter le nombre de représentants de la société civile dans le Comité technique PGO afin

d'obtenir une composition équilibrée entre les membres du gouvernement et la société civile, mais également d'impliquer pleinement la plateforme de la société civile dans le choix de leurs représentants au sein du Comité.
2. Le gouvernement pourrait développer des engagements supplémentaires sur la corruption, tels que la mise en place d'une politique ou d'un plan national (document écrit et adopté par le gouvernement) de lutte contre la corruption de façon pratique, qui inclurait à la fois les aspects liés à la corruption, au racket et au blanchiment d'argent.
3. Le gouvernement pourrait développer des engagements supplémentaires sur la liberté de la presse et la pluralité d'expression tels que l'allègement des conditions dans le cadre de la libéralisation de l'espace télévisuel, et l'expansion des domaines dans lesquels les télévisions privées doivent émettre.
4. Le plan d'action doit être plus détaillé et consistant pour aller de l'avant, avec des objectifs spécifiques, mesurables et vérifiables.
5. Effectuer un suivi régulier en collaboration avec la plateforme de la société civile, de l'avancement pendant l'implémentation du plan d'action : le Comité technique et la plateforme pourraient par exemple se réunir tous les 3 mois, afin de suivre de façon progressive, ensemble, avec tout autre acteur impliqué ou concerné, l'état d'avancement de chaque engagement. La société civile pourrait également avoir plus de représentation dans les missions d'évaluation sur le terrain.

COMMITMENTS OVERVIEW

Titre de l'engagement	Bonne conception*	Terminé (Première année)	Aperçu
1. Publier le nombre de carats de diamant exportés	Non	Non	Les étapes de mise en œuvre de cet engagement sont difficiles à mesurer et ne correspondent pas au titre de l'engagement. C'est pourquoi l'impact potentiel est mineur. L'harmonisation régionale du régime fiscal pour l'exploitation diamantifère est la principale étape réalisée.
2. Création et fonctionnalité des comités de développement minier (CDLM)	Non	Non	Cet engagement devrait permettre aux populations de participer de manière plus active aux plans de développement miniers et à l'appropriation de fonds récoltés, et de bénéficier des retombées de l'activité dans leur région. Quelques CDLM ont été institués; cependant ils ne sont pas tous fonctionnels.
3 & 4 & 5. Publications d'informations en ligne	Non	Oui	Bien qu'il soit important d'informer le public sur les dispositions douanières et l'exécution du budget, le fait que la majorité des citoyens n'ont pas accès à internet diminue l'impact potentiel de l'engagement.
6 & 7. Améliorer la qualité de l'enseignement	Non	Non	Cet engagement devrait permettre d'améliorer la qualité de l'enseignement et son accès grâce à sa disponibilité en ligne. Cependant, il n'est pas pertinent aux valeurs du PGO car il n'améliore pas la qualité ou la quantité des informations détenues par le gouvernement transmises au public.
8. Faciliter l'accès aux informations	Non	Non	Donner accès aux services administratifs en ligne devrait améliorer la vie des citoyens car ces procédures sont actuellement très lourdes. Cependant, le fait que

de l'administration publique			peu de personnes ont accès à internet diminue l'impact potentiel de l'engagement. Le portail est en ligne, mais non opérationnel.
9. Open Data Cote d'Ivoire	Non	Non	L'engagement propose de créer une plateforme de données. Cependant, l'engagement ne précise pas le type de données d'utilité publique qui seront mises en ligne, ce qui rend l'impact potentiel difficile à juger.
10. Observatoire national sur la compétitivité	Non	Non	Cet observatoire qui devrait permettre au gouvernement d'être informé sur la compétitivité des entreprises n'est pas pertinent aux valeurs du PGO. Il ne devrait pas être poursuivi dans le prochain plan d'action.
11. Promouvoir la loi d'accès à l'information	Non	Oui	Informé le public quant à ses droits par rapport à la loi d'accès à l'information est positif et devrait lui permettre de l'utiliser. Cependant, la façon et l'entendue de ces efforts n'est pas spécifié. Jusqu'à présent, ces actes de sensibilisation ont été limités à Abidjan.
12. Garantir la liberté de la presse et la liberté d'expression	Non	Oui	Il n'est pas clairement établi en quoi l'octroi de subventions à la presse écrite lui garantira plus de libertés.
13. Mise en place de comités communaux de lutte contre le racket	Non	Non	Les comités ont été institués, mais le renforcement de leurs capacités opérationnelles n'est pas terminé. En donnant au public les moyens pour dénoncer le racket, celui-ci devrait être réduit. Néanmoins, si la population n'est pas sûre d'être protégée en donnant l'alerte, elle pourrait ne pas utiliser ces services.
14. Promouvoir le budget participatif	Non	Non	Certaines communes font l'expérimentation du budget participatif. Ceci devrait leur permettre une gestion plus efficace des ressources publiques. Cependant, le processus n'a pas de forme obligatoire. Seules les mairies volontaires le mettent en place.
15. Créer et rendre fonctionnel un observatoire national sur la qualité des services financiers	Non	Non	Le cadre institutionnel de l'observatoire est en place. Il a pour but de restaurer la confiance du public par rapport au système bancaire. Cependant, cet engagement ne correspond à aucune des valeurs du PGO et ne devrait pas être reconduit.

* L'engagement est évalué par le MEI comme étant mesurable, pertinent et avec un impact potentiel transformant

A propos de l'auteur

Aïcha Blegbo combine une expérience dans la recherche en développement international, le développement participatif, le genre, la gestion de fonds et de projets, ainsi que la gouvernance et la transparence avec un véritable engagement pour l'autonomisation économique des femmes. Elle est la chercheuse principale de Côte d'Ivoire pour Global Integrity afin de produire le Rapport d'Indicateurs d'Intégrité de l'Afrique 2018 pour la Côte d'Ivoire, disponible depuis avril 2018.

The Open Government Partnership (OGP) aims to secure concrete commitments from governments to promote transparency, empower citizens, fight corruption, and harness new technologies to strengthen governance. OGP's Independent Reporting Mechanism (IRM) assesses development and implementation of national action plans to foster dialogue among stakeholders and improve accountability.



I. Introduction

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) constitue une initiative internationale volontaire et multipartite visant à obtenir des engagements concrets de la part des gouvernements envers leurs citoyens pour promouvoir la transparence, l'autonomisation des citoyens, lutter contre la corruption, et exploiter les nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Le PGO fournit un forum international pour le dialogue et le partage entre les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé, qui contribuent tous à la poursuite commune d'un gouvernement ouvert.

La Côte d'Ivoire a officiellement entamé sa participation en 2015 lorsque M. Jean-Claude Brou, ancien ministre de l'Industrie et des Mines et Point Focal du Comité Interministériel chargé du GO, a fait part de l'intention du gouvernement de le faire.¹

Afin de participer au PGO, les gouvernements doivent faire preuve d'un engagement démontré envers le gouvernement ouvert, en satisfaisant un ensemble de critères (minimum) de performance. Des indicateurs objectifs tiers sont utilisés pour déterminer l'étendue des progrès du pays sur chacun des critères : la transparence fiscale, la divulgation des biens publics, la participation des citoyens et l'accès à l'information. Voir la section VII : Conditions d'admissibilité pour plus de détails.

Tous les gouvernements participants au PGO mettent en place des plans d'action du PGO qui établissent des engagements concrets sur une période initiale de deux ans. Les plans d'action doivent énoncer les engagements des gouvernements du PGO, qui déplacent la pratique gouvernementale au-delà du statu quo. Ces engagements peuvent s'appuyer sur les efforts existants, déterminer de nouvelles mesures pour compléter les réformes en cours, ou entreprendre une action dans un domaine entièrement nouveau.

La Côte d'Ivoire a élaboré son plan d'action de janvier 2016 à juin 2016. La période officielle de mise en œuvre du plan d'action était du 1 juillet 2016 au 30 juin 2018. Ce rapport couvre le processus d'élaboration du plan d'action de la première année de mise en œuvre du 1 juillet 2016 au 30 juin 2017. Toutes les activités ou les progrès réalisés après la première année de mise en œuvre seront évalués dans le rapport de fin de mandat. Le gouvernement a publié son auto-évaluation en septembre 2017.²

Le Mécanisme d'évaluation indépendant (MEI) du PGO s'est associé à Aïcha Blegbo, à titre indépendant, qui a réalisé cette évaluation de l'élaboration et de la mise en œuvre du premier plan d'action de la Côte d'Ivoire. Pour rassembler les voix de multiples intervenants, le chercheur du MEI a organisé des entrevues individuelles en personne et par téléphone avec des intervenants du gouvernement et de la société civile. Le MEI a pour but de façonner le dialogue permanent entourant le développement et la mise en œuvre des engagements futurs. Les méthodes et les sources sont traitées dans la section VI du présent rapport (Méthodologie et sources).

¹ <https://www.opengovpartnership.org/documents/c-te-divoire-letter-of-intent-join-ogp>.

² <https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-mid-term-self-assessment-2016-2018>.

II. Contexte

Le plan d'action inclut des engagements au sujet de la lutte contre la corruption et la liberté de la presse, deux domaines où beaucoup de progrès restent à faire dans le pays. Cependant, d'autres domaines importants tels que ceux de la santé et de la cohésion sociale, entre autres en matière de dialogue social citoyen, pourraient faire l'objet d'engagements dans le prochain plan d'action.

2.1 Historique

La Côte d'Ivoire sort de plus de dix ans d'agitation politique et de conflit ethnique¹ qui ont vu le pays plonger dans la guerre civile, culminant avec la violence postélectorale d'après 2010. Une série d'événements qui ont sérieusement éprouvé l'état de droit et l'efficacité de son système de gouvernance. Afin de renforcer la démocratie et en raison de l'instabilité politique traversée par le pays depuis près de deux décennies, le gouvernement ivoirien a tenu à réformer la séparation des pouvoirs à travers la Constitution, pour garantir davantage la souveraineté du peuple et les libertés individuelles. Ainsi, l'objectif de la réforme de la Constitution, en Côte d'Ivoire, était de réaménager les rapports entre la société civile, la société politique et l'État pour garantir, à la fois, la souveraineté du peuple et les libertés individuelles.² La nouvelle Constitution a été adoptée par référendum en octobre 2016.

Selon Transparency International, la corruption, elle, demeure endémique et systémique et affecte la société à tous les niveaux. La corruption de la justice ainsi que des forces de police et de sécurité est particulièrement alarmante, en ce qu'elle nourrit une certaine forme d'impunité.³

La promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption constituent des axes forts de la politique de développement économique et social du gouvernement ivoirien. Selon la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, cette volonté est fondée sur la conviction qu'un environnement des affaires marqué par une concurrence effective, une grande transparence dans la gestion des ressources publiques, des politiques budgétaires rigoureuses, un système judiciaire crédible, ainsi qu'une lutte efficace contre la corruption et les infractions assimilées, demeurent un avantage concurrentiel durable pour encourager les investissements directs étrangers et nationaux.⁴ À cet égard, la Côte d'Ivoire est résolument engagée dans l'objectif de devenir un pays émergent à l'horizon 2020.

Ces dernières années, Alassane Ouattara a fait de la lutte contre la corruption une des priorités de son mandat de président, avec l'adoption d'un certain nombre de mesures pour relever les nombreux défis auxquels le pays doit faire face en matière de gouvernance. Le décret anticorruption de 2013, adopté en vue de déterminer les mesures de prévention et de règlement de conflits d'intérêts, est particulièrement important à cet égard.⁵ En outre, de nouveaux services de lutte contre la corruption ont été mis en place : (i) la Brigade de Lutte contre la Corruption⁶ créée en 2012 et dont l'objectif est de lutter contre toutes les formes de corruption et infractions assimilées dans les services publics relevant du ministère responsable de l'Économie et des Finances. Elle s'intéresse à tous les agents de l'État qui se montreraient coupables ou complices d'actes de corruption ayant une influence sur les deniers publics; (ii) la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance⁷ créée en 2014, qui assure une mission de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées; ainsi que (iii) l'Unité de lutte contre le racket créée en 2011 et destinée à mettre fin au racket au niveau des barrages routiers. S'il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité de ces mesures, la plupart des indicateurs de gouvernance⁸ témoignent de réels progrès ces dernières années en matière de lutte contre la corruption.⁹

Outre la corruption, la gestion des finances publiques et la mobilisation des recettes restent des problèmes majeurs. Malgré une croissance économique rapide, la Côte d'Ivoire est

toujours classée parmi les pays pauvres très endettés.¹⁰ Pour résoudre certains des problèmes structurels de la dette, le Fonds monétaire international (FMI) a établi une liste de réformes fiscales relativement aux approches du gouvernement ouvert. En ce qui concerne les dépenses, le FMI a recommandé comme priorités clés l'activité dans la budgétisation, le suivi des dépenses, la gestion des investissements publics et les entreprises publiques. En ce qui a trait à la génération de revenus, le FMI a recommandé la rationalisation des exonérations fiscales et une meilleure analyse d'impact des programmes et des grands projets dans le pays.¹¹

Outre cela, le contexte politique du pays est à noter. En décembre 2016, les Ivoiriens se sont rendus pacifiquement aux urnes pour élire leurs députés à l'Assemblée nationale. Cependant, les premiers mois de l'année 2017 ont été marqués par des revendications sociales¹² des fonctionnaires sur leurs conditions salariales et de travail, mais également leurs libertés syndicales, ainsi que des mutineries¹³ concernant le paiement de primes, l'augmentation de salaire, la réduction du temps à passer dans les grades, et le renforcement de la sécurité des emprises militaires, qui ont amené le gouvernement à engager des discussions avec les principales organisations syndicales et les mutins.

Concernant la participation civique, la prise en compte des préoccupations des citoyens et particulièrement des jeunes est devenue une donnée essentielle de planification des gouvernants dans la définition des politiques, comme l'indique un article disponible sur le site de l'Assemblée nationale.¹⁴ L'objectif est d'apporter une réponse significative aux aspirations et besoins des citoyens. Cela implique l'amélioration de la connaissance qu'ils ont de leurs droits et devoirs vis-à-vis de la société. En septembre 2017, M. Sidi Touré, ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi et du Service civique, a rappelé : « A l'heure où nous appelons à un nouveau type d'ivoirien consciencieux, responsable, solidaire et volontaire pour sa communauté et sa patrie, il convient d'intégrer à notre vision et à nos différentes initiatives, les valeurs de civisme et de citoyenneté. De toutes les urgences légitimes auxquelles notre pays fait face ces derniers temps, la problématique de l'appropriation de la citoyenneté nous apparaît plus qu'indispensable ». ¹⁵ Comme précisé dans l'article précité, chaque Ivoirien doit être le vecteur de la transmission des valeurs civiques et citoyennes indispensables dans la marche inéluctable de la Côte d'Ivoire vers son émergence, selon le ministre Touré.

Les Ivoiriens bénéficient du droit de s'associer librement et de former des organisations. Une loi de 2014 vise spécifiquement à protéger les défenseurs des droits de l'homme, bien que la mise en œuvre ait été lente. Néanmoins, malgré les dispositions légales, le droit à la liberté de réunion n'est pas garanti dans la pratique en Côte d'Ivoire. Une manifestation étudiante de 2016 contre un décès d'étudiant par véhicule de police a entraîné une prolongation des interdictions de manifestation qui étaient en vigueur depuis 2011 et devaient donc être abolies.¹⁶ Les individus doivent soumettre un permis pour les grands rassemblements intérieurs au moins trois jours avant un événement et des manifestations publiques. Celles jugées préjudiciables à l'ordre public sont régulièrement empêchées ou perturbées par les forces de sécurité.¹⁷ Lors des élections de 2015, les manifestations de l'opposition ont également été régulièrement dissoutes.¹⁸ Lors du référendum constitutionnel de 2016, plus de 50 manifestants pacifiques ont été arrêtés et dispersés dans toute la ville.¹⁹

Enfin, selon Reporter sans frontières (RSF),²⁰ la presse demeure un domaine particulièrement surveillé par le pouvoir. La liberté de la presse en particulier est confrontée à de graves défis en Côte d'Ivoire, malgré une loi de 2004 la protégeant. L'indépendance des médias à l'égard des partis politiques et des politiciens fait toujours défaut même si la diversité de la presse ivoirienne est réelle. En effet, selon le Conseil national de la presse,²¹ il existe 29 journaux quotidiens, 24 hebdomadaires et 15 magazines d'autres périodicités en Côte d'Ivoire, outre la pluralité en matière de presse audiovisuelle représentée par

différentes chaînes nationales et privées diffusées. Le gouvernement exerce un contrôle important sur les canaux de diffusion, qui ne sont pas indépendants du point de vue fonctionnel, et relève du Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA), organe administratif du pouvoir exécutif. Jusqu'en 2015, il y avait une interdiction de tous les commentaires politiques des médias non étatiques et les radiodiffuseurs non étatiques continuaient d'augmenter la couverture politique.²² En 2016, deux journalistes du site d'information Koaci ont été emprisonnés pour « diffusion de fausses nouvelles »²³ après avoir mentionné l'existence de prisonniers politiques dans le pays. En 2017, le gouvernement a fait pression sur le journal L'Expression pour renvoyer le journaliste Bernard Kra qui a émis son opinion sur la gravité de la hausse des prix des services publics, et six journalistes ont été arrêtés pour avoir signalé la mutinerie militaire.²⁴ Avant cela, en 2016, le journaliste Bernard Kra avait été suspendu pour avoir écrit « Président l'heure est grave - Attention à la bombe sociale ».²⁵ Néanmoins, la loi portant régime juridique de la presse, en préparation depuis 2012, a été adoptée en décembre 2017. Le pays avait alors fait un bond de cinq places dans le classement 2017 sur la liberté de la presse de RSF.²⁶ Selon celui de 2018, la Côte d'Ivoire est classée au 82^e rang mondial sur 180 pays. Comparé à 2017 où le pays était classé 81^e, il a donc perdu une place en 2018.²⁷

Outre les domaines précités, en regardant la politique globale actuelle du pays, plusieurs axes majeurs devraient être considérés dans le prochain plan d'action, affectant de façon considérable les citoyens. Il s'agit entre autres du secteur de la santé où malgré les réformes en cours, d'importants déficits financiers, techniques et humains sont constatés; de la question d'une vraie cohésion sociale, d'un réel dialogue citoyen qui traduit la volonté des organisations de la société civile et des droits de l'homme d'aider à relever tous les défis de la réconciliation et la cohésion sociale, gages du développement harmonieux du pays; de la loi d'accès à l'information; etc.

2.2 Champ d'application du Plan d'action en fonction du contexte national

Le plan d'action national ne comporte aucun engagement concernant : (i) le droit à la liberté de réunion; (ii) la gestion des finances publiques et la mobilisation des recettes; (iii) l'efficacité du système de santé; (iv) le dialogue citoyen; et (v) les statistiques foncières et énergétiques. Ces éléments restent tous des problèmes majeurs, tels que mentionnés dans la section précédente.

L'amélioration de l'efficacité du système de santé y compris de la gouvernance des hôpitaux constitue un impératif pour les citoyens. Selon un classement effectué en 2017 par la revue médicale The Lancet²⁸ « la Côte d'Ivoire fait partie des pays dont le système de santé est le moins performant au monde ». En effet, selon le classement, le pays figure parmi les 20 derniers en termes de performance du système de santé²⁹. Selon un article³⁰, « Le matériel de santé n'est plus adéquat. Il est vétuste, voire même hors d'état de fonctionner et devient dangereux pour les patients. » Ce même article ajoute : « Si Abidjan notamment dispose d'un peu plus de professionnels de santé, le reste du pays subit un véritable manque, la population ivoirienne ne bénéficiant ainsi pas d'un assez grand nombre de médecins pour subvenir à ses besoins. [...] On comptabilise par exemple seulement un médecin pour près de 10.000 ivoiriens, un infirmier pour plus de 2.000 habitants ou encore une sage-femme pour là aussi plus de 2.000 femmes. ». Selon une autre source, la Côte d'Ivoire affiche un ratio d'un médecin pour près de 6 000 habitants.³¹

Par ailleurs, la société civile, par le biais des organisations des droits de l'Homme, a exposé le 17 avril 2018 lors du 3^e atelier de dialogue citoyen de la Convention de la société civile ivoirienne (CSCI), plusieurs mesures à prendre dans le cadre d'élections apaisées en 2020 : la réforme de la Commission électorale indépendante (CEI), la révision de la liste électorale en veilleuse depuis 2015, la libéralisation des médias d'État pour faire barrage aux rumeurs, la reprise de l'opération de démobilisation, de désarmement et de réinsertion (DDR), l'instauration d'un véritable dialogue national, ou encore la levée des blocages dans la délivrance des Cartes nationales d'identité (CNI).³²

Concernant la loi d'accès à l'information, le World Justice Project constate que la plupart des lois et règlements ne sont pas accessibles au public ni aux praticiens de la loi, qui doivent adresser des pétitions à l'Assemblée nationale ou aux agences pour les textes pertinents.³³

En matière de statistiques foncières et énergétiques, il n'existe pas de données cadastrales accessibles au public en dehors des grandes villes, ce qui affaiblit le climat d'investissement, aggrave la pauvreté et crée des conflits dus à la migration interne et aux revendications foncières conflictuelles. De même, outre les protestations récentes autour de la politique énergétique, il y a un manque de données sur la consommation d'énergie dans l'ensemble du pays, d'autant plus que le gouvernement a l'intention de stimuler l'exportation d'énergie vers les pays voisins.³⁴ Le plan d'action national comporte un engagement sur l'Open Data, mais ce dernier ne mentionne pas que ce type de données et ce genre d'informations sur le cadastre serait très utile.

Néanmoins, force est de constater qu'au vu du contexte national, d'autres grands axes tels que la lutte contre la corruption, la participation civique et la liberté de la presse ont été pris en compte dans le plan d'action national. En effet, la lutte contre la corruption est adressée par l'engagement 13 (mettre en place cinq comités communaux de lutte contre le racket). La participation civique est adressée par les engagements 2 (créer et rendre fonctionnel cinq Comités de développement local minier) et 14 (promouvoir le budget participatif dans cinq communes). Quant à la liberté de la presse, elle est adressée par l'engagement 12 (garantir la liberté de la Presse et la liberté d'expression).

¹ « Côte d'Ivoire: les conflits ethniques à leur apogée », Paris Match, Marie Desnos, publié le 8 avril 2011, <http://www.parismatch.com/Actu/International/Cote-d-Ivoire-les-conflits-ethniques-a-leur-apogee-148709>

² « Côte d'Ivoire – Les racines ethniques de la longue crise politique », Mis en ligne par [La Rédaction, connectionivoirienne.net](http://www.connectionivoirienne.net), 23 Janvier 2014, écrit par Fahiraman Rodrigue Koné du Centre de recherche et d'Action pour la Paix (Abidjan, Côte d'Ivoire), publié en juillet 2011, <https://www.connectionivoirienne.net/95679/cote-divoire-les-racines-ethniques-de-la-longue-crise-politique>

³ « Ethnies – Détail des tensions ethniques », Eric Burgaud, site internet, <http://www.eric-burgaud.fr/ouest-cote-ivoire/ethnies.html>

⁴ « Réforme de la Constitution ivoirienne : le sens de la séparation des pouvoirs », Par Alexis Dieth, 14 juin 2016, Blog Mediapart, <https://blogs.mediapart.fr/alexis-dieth/blog/140616/reforme-de-la-constitution-ivoirienne-le-sens-de-la-separation-des-pouvoirs-11>

⁵ « Corruption et lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire », publié le 6 mai 2016 par EU Helpdesk answer, Transparency International,

https://www.transparency.org/files/content/corruptionqas/Country_profile_Cote_divoire_2016_FR.pdf

⁶ Rapport annuel de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, Rapport Annuel Décembre 2015, <http://www.habg.ci/fichier/REVU%20HABG%20CORRIGE.pdf>

⁷ « Côte d'Ivoire : Lutte contre la corruption, un décret adopté en vue de déterminer les mesures de prévention et de règlement de conflits d'intérêts », Koaci.com, 16 novembre 2017, <http://koaci.com/cote-divoire-lutte-contre-corruption-decret-adopte-determiner-mesures-prevention-reglement-conflits-dinterets-114967.html>

⁸ La BLC en 7 questions, Site internet de l'Inspection Générale des Finances, <http://www.igf.finances.gouv.ci/blc-qui-sommes-nous.php>

⁹ Missions générales de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, <http://www.habg.ci/habg.php?ID=1>

¹⁰ Liste des Indicateurs du MCC, <http://cnpcc-mcc.ci/cellule-indicateurs/index.php/fr/presentation/a-propos-du-mcc>

¹¹ « Corruption et lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire », Marie Chêne, Transparency International, Mai 2016, <https://knowledgehub.transparency.org/helpdesk/corruption-et-lutte-contre-la-corruption-en-cote-divoire>

¹² Profile Côte d'Ivoire, Développement Régional, Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), site internet, <https://www.oecd.org/regional/regional-policy/profile-Ivory-Coast.pdf>

¹³ « Le Conseil d'administration du FMI achève les deuxièmes revues des accords conclus au titre de la FEC et du MEDC avec la Côte d'Ivoire et approuve un décaissement de 136,5 millions de dollars », 8 décembre 2017, Département Communication, Fonds Monétaire International (FMI), site internet, <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2017/12/08/pr17472-imf-executive-board-completes-second-reviews-of-the-ecf-and-the-eff>

¹⁴ Communiqué du gouvernement relatif aux revendications syndicales des fonctionnaires, 22 janvier 2017, <http://news.abidjan.net/h/608248.html>

¹⁵ « Côte d'Ivoire : les enquêtes sur les mutineries de janvier et mai 2017 avancent », <http://www.rfi.fr/afrique/20170628-cote-ivoire-enquetes-mutineries-janvier-mai-2017-avancent>

¹⁶ « Atelier de renforcement des capacités du parlement national des jeunes :

L'engagement civique et politique de la jeunesse dans le processus démocratique au menu », CICAN, Assemblée Nationale, Septembre 2016, <http://www.assnat.ci/assembleenationale/?l-engagement-civique-et-politique-de-la-jeunesse-dans-le-processus-democratique-au-menu>

¹⁵ Civisme et Citoyenneté : le Ministre Sidi Touré appelle les acteurs de l'Education Nationale à une citoyenneté responsable et consciencieuse », 11 Septembre 2017, Abidjan.net, « <https://news.abidjan.net/h/622047.html>.

¹⁶ Peaceful Assembly in Cote d'Ivoire. 6 Janvier 2016, Civicus.

¹⁷ Peaceful Assembly in Cote d'Ivoire. 6 Janvier 2016, Civicus

¹⁸ « Peaceful Assembly in Côte d'Ivoire », Juin 2016, Civicus website, <https://monitor.civicus.org/newsfeed/2016/06/01/peaceful-assembly-cote-divoire/>.

¹⁹ « Côte d'Ivoire. Les autorités doivent mettre un terme aux arrestations arbitraires et à la « détention mobile » de membres de l'opposition », 28 octobre 2016, Amnesty International, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2016/10/cote-divoire-authorities-must-stop-arbitrary-arrests-and-mobile-detention-of-opposition-supporters-ahead-of-referendum/>.

²⁰ Site Internet de Reporters sans Frontières, <https://rsf.org/fr/cote-divoire>.

²¹ Les Quotidiens. Conseil National de la Presse. Site web. Disponible en ligne : <http://www.lecnp.com/mag?n=TGvzIFF1b3RpZGllbnM=&m=MQ==/>

²² Freedom House. Côte d'Ivoire. Freedom of the Press 2016. <https://freedomhouse.org/report/freedom-press/2016/c-te-divoire>

²³ Freedom House. Freedom of the Press 2017. Côte d'Ivoire. <https://freedomhouse.org/report/freedom-press/2017/c-te-divoire>

²⁴ Sahara Reporters. Six Journalists arrested in Cote d'Ivoire Over Mutiny Reports. 13 February 2017. <http://saharareporters.com/2017/02/13/six-journalists-arrested-cote-d%E2%80%99ivoire-over-mutiny-reports>

²⁵ « Côte d'Ivoire – Le journaliste Kra Bernard suspendu pour avoir écrit « président l'heure est grave ! » », La Rédaction, 26 avril 2016, <https://www.connectionivoirienne.net/117800/cote-divoire-journaliste-kra-bernard-suspendu-decriture-ecrit-president-lheure-grave>

²⁶ « Liberté de la presse : la Côte d'Ivoire fait un bond de cinq places au classement mondial », Boris Odilon Blé, RTI Infos, <http://www.rti.ci/info/1/societe/20477/liberte-de-la-presse-la-cote-deivoire-fait-un-bond-de-cinq-places-au-classement-mondial>

²⁷ Côte d'Ivoire, Classement mondial de la liberté de la presse 2018, Reporters Sans Frontières, site internet, <https://rsf.org/fr/cote-divoire>.

²⁸ « Côte d'Ivoire : le système de santé en mauvais état (étude) », publié le 24 mai 2017, Africadaily.news, <http://africadaily.news/cote-divoire-le-systeme-de-sante-en-mauvais-etat-etude/>

²⁹ « Dans quel pays, le système de santé est-il le plus performant ? », 19 mai 2017, Euronews, <http://fr.euronews.com/2017/05/19/dans-quel-pays-le-systeme-de-sante-est-il-le-plus-performant>

³⁰ « Le système de santé ivoirien », Site web goafricaonline, <https://www.goafricaonline.com/ci/articles/27-administration-sante-cote-ivoire>

³¹ « Côte d'Ivoire : un système de santé encore à la peine malgré les réformes engagées », Julien Clémencot, 26 juillet 2017, Jeune Afrique, <http://www.jeuneafrique.com/mag/457283/societe/cote-divoire-un-systeme-de-sante-encore-a-la-peine-malgre-les-reformes-engagees/>.

³² « Les recommandations de la société civile pour des élections apaisées en 2020 », Agence Ivoirienne de Presse, 17 avril 2018, Site Abidjan.net, <https://news.abidjan.net/h/635987.html>.

³³ https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP_ROLI_2017-18_Online-Edition_0.pdf.

³⁴ <https://landportal.org/book/narratives/2017/countries-cote-d%E2%80%99ivoire> ; <http://odin.opendatawatch.com/Report/countryProfile/CIIV?appConfigId=4> ; Ivory Coast Country Context, OGP, 2018.

III. Leadership et processus multipartite

Selon le gouvernement, le plan d'action national est le fruit d'un consensus issu d'une large consultation de toutes les parties prenantes. La société civile quant à elle affirme avoir eu peu de possibilités d'influence sur le plan d'action dont le contenu fût principalement créé par le gouvernement par l'entremise de son Comité technique. Ce comité s'est réuni régulièrement durant la mise en œuvre du plan d'action.

3.1 Leadership

Cette sous-section décrit le leadership du PGO et le contexte institutionnel du PGO au Canada. Le tableau 3.1 résume cette structure tandis que la section narrative (ci-dessous) fournit des détails supplémentaires.

Tableau 3.1 : Leadership du PGO

1. Structure	Yes	No
Y a-t-il un point de contact clairement désigné pour le PGO (individu)?	x	
	Shared	Single
Existe-t-il un seul organisme dirigeant entourant les efforts du PGO?		x
	Yes	No
Est-ce que le chef de gouvernement mène l'initiative du PGO?	x	
2. Mandat légal	Yes	No
Est-ce que l'engagement du gouvernement au PGO est établi à travers un mandat officiel et diffusé publiquement?	x	
Est-ce que l'engagement du gouvernement au PGO est établi à travers un mandat juridiquement contraignant?		x
3. Continuité et instabilité	Yes	No
Y a-t-il eu un changement au niveau de (des) organisme(s) menant ou impliquée(s) dans les initiatives du PGO pendant le cycle de mise en œuvre du plan d'action?		x
Y a-t-il eu un changement au niveau du chef de campagne pendant le cycle de mise en œuvre du plan d'action du PGO?	x	

La Côte d'Ivoire est un État dans lequel le chef d'État et d'autres fonctionnaires sont les représentants du peuple et doivent gouverner selon un droit constitutionnel établi qui délimite les pouvoirs du gouvernement sur l'ensemble des citoyens. Il s'agit donc d'une République constitutionnelle, caractérisée par un régime politique se voulant démocratique. En ce sens, le système politique ivoirien respecte la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Le Comité technique (CT-OGP) présidé par le ministre de l'Industrie et des Mines est responsable des engagements pris par le gouvernement, étant l'organe opérationnel de la mise en œuvre du processus du PGO en Côte d'Ivoire. À la suite d'un remaniement ministériel en janvier 2017, le chef de gouvernement ainsi que le ministre des Mines ont été remplacés.

Selon un représentant de la société civile interrogé¹, la Présidente du Comité Technique et point de contact du PGO en Côte d'Ivoire désigné en la personne de Mme Chantal Angoua, conseillère technique au sein du ministère de l'Industrie et des Mines, a veillé à une bonne participation de la société civile qui n'a donc pas jugé utile de mener le débat concernant le choix du ministère par le gouvernement, pour piloter le processus; d'autant plus précise-t-il, que le PGO n'indiquait pas à sa connaissance, que le processus devait être tenu par un ministère spécifique. Ce choix revenait donc au gouvernement. Mme Chantal Angoua², qui a confirmé cela, a indiqué ne pas connaître les raisons du choix du gouvernement, tout en affirmant également que le PGO n'exigeait pas un ministère type, et évoquant la possibilité que la raison puisse être liée au fait que lors du Sommet PGO de Londres de 2013, le premier ministre de l'époque était alors accompagné par le ministre de l'Industrie et des Mines. Comme indiqué par Mme Angoua, le point focal du PGO se nomme Souleymane Diarrassouba, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, choisi par le Premier ministre et le chef de l'État pour assurer l'intérim du ministère des Mines et de l'Industrie depuis le 1^{er} mars 2018. Il est donc désormais chargé de suivre la mise en œuvre du PGO³.

Le CT-OGP est composé de seize membres dont dix représentants de l'État, trois représentants du secteur privé et trois représentants de la société civile selon l'arrêté du 16 décembre 2016 portant nomination des membres⁴. Les membres représentant la société civile sont : M. Manlan Ehounou Kan Laurent, magistrat ivoirien, président de l'ONG Transparency Justice; Mme Zebeyoux Aimée, avocat général à la Cour Suprême et présidente de l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI); et Mme Sylla Sidibé Assata, notaire et membre de la Coalition des Femmes Leaders de Côte d'Ivoire.

Selon le point de contact du gouvernement⁵ M. Manlan, Mme Zebeyoux et Mme Sylla ont été proposés par le ministère de l'Intérieur et le secrétariat à la gouvernance, en se basant sur des critères tels que la crédibilité de leurs ONG, le fait que ces dernières travaillent sur des questions liées aux droits de l'Homme, et le genre. Plus précisément, le choix des membres s'est fait comme suit : par un courrier transmis par le point focal du ministère de l'Industrie et des Mines, le gouvernement a demandé aux ministères qui travaillent beaucoup avec les organisations de la société civile, de proposer des noms d'organisation. ⁶ Plusieurs noms d'organisations revenant plus que d'autres, un courrier leur a été transmis par le ministère de l'Industrie et des Mines, afin de leur demander de désigner un représentant de leur organisation. ⁷ La plateforme établie par la société civile en 2016 dans le cadre du processus du PGO (PSCI-PGO) a suggéré au gouvernement selon son président, de proposer elle-même des membres à l'avenir.⁸

Il en ressort que les représentants de la société civile au sein du Comité technique ont été choisis de façon unilatérale par le gouvernement. Selon la plateforme de la société civile « avec la mise en place de la PSCI-PGO, un règlement intérieur a été élaboré avec une procédure de désignation de leurs membres au sein des organes du PGO à l'avenir ». En 2013, à l'issue du Sommet du PGO à Londres, le gouvernement ivoirien par le biais de monsieur Daniel Kablan Duncan qui était alors premier ministre, s'est officiellement engagé à faire de la Côte d'Ivoire un membre du PGO et d'adopter ses valeurs comme modèle de gouvernance. Néanmoins, la Côte d'Ivoire n'ayant pas obtenu le nombre de points nécessaires pour conformément aux règles et critères d'éligibilité du PGO, a dû mettre en œuvre une série de mesures afin d'être admissible. Comme indiqué dans le rapport d'auto-évaluation⁹, ces dernières se traduisent notamment par une série de lois, ordonnances et décrets visant entre autres, à : prévenir la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en prescrivant la déclaration de patrimoines des élus, des agents publics et des hauts fonctionnaires de l'État; fixer les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance; favoriser l'accès à l'information d'intérêt public; publier des projets de loi de finances dans les délais impartis; et publier le rapport d'audit (loi de règlement, déclaration générale de conformité, rapport définitif de l'exécution du budget) dans les délais impartis. En outre, « la communication en

Conseils des Ministres » fait également partie des mesures prises par le gouvernement ivoirien.¹⁰

Par la suite, une communication sur l'admissibilité de la Côte d'Ivoire au PGO a été faite en Conseil des ministres en avril 2014, suivie par la mise en place du cadre institutionnel avec l'arrêté n° 300/PM/CAB du 31 juillet 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Interministériel PGO (CI-PGO) qui constitue le cadre institutionnel de gestion du partenariat à l'échelle nationale. Comme indiqué dans le rapport d'auto-évaluation du gouvernement¹¹, il s'agit du Comité de pilotage, notamment chargé d'adopter la stratégie d'élaboration, de mise en œuvre, et de validation des programmes et projets visant le suivi de la mise en œuvre, et d'émettre des avis et recommandations en vue de la bonne conduite du processus PGO en Côte d'Ivoire. En d'autres termes, « le comité interministériel est en quelque sorte le comité de supervision qui s'assure que tout ce qui se fait au Comité Technique engageant l'État de Côte d'Ivoire est bien fait. »¹² Concernant le rapport d'auto-évaluation précité, Mme Angoua note qu'il « n'est pas du seul gouvernement », mais au sens du gouvernement, « c'est le rapport de tous les acteurs du PGO » dans le pays. Elle ajoute que concernant le plan d'action national, « les projets du gouvernement dont parle le rapport ont été les points de réflexions par soucis d'efficacité, d'efficience et de certitude de réalisation des engagements car le financement est prévu dans le Plan National de Développement. »¹³

Présidé par le premier ministre, le comité interministériel comprend huit autres ministres et un représentant du président de la République. Son secrétariat est assuré par le président du comité technique, Mme Chantal Angoua, point de contact du processus du PGO auprès du gouvernement. Toujours d'après le rapport d'auto-évaluation du gouvernement, les rencontres du Comité interministériel ont permis de passer en revue les projets du Gouvernement s'inscrivant dans l'esprit PGO avant de donner le quitus au Comité technique PGO pour entreprendre toutes les rencontres et consultations nécessaires. Des thématiques ont pu être dégagées pour la préparation des différentes rencontres. Le Comité technique PGO a ensuite conduit au quotidien le processus d'élaboration du plan d'action. Dans ce cadre, il a entrepris et géré toutes les consultations avec les différentes parties prenantes. Plusieurs rencontres ont pu être organisées entre les membres du Comité technique pour convenir d'une approche lors de l'élaboration du plan d'action.

Selon un représentant de la société civile rencontré en février 2018, le Comité technique n'aurait pas de règlement intérieur qui règlemente les modes de prises de décisions.¹⁴ De ce fait, toujours selon lui, ce comité n'impliquerait donc pas forcément les différents points focaux PGO qui sont responsables de la mise en œuvre technique et effective des engagements, dans la prise de décision qui se fait plutôt strictement par le gouvernement (voir Tableau 3.1 sur le leadership et le mandat PGO en Côte d'Ivoire). Lors de l'atelier organisé par la plateforme de la société civile les 26 et 27 mai 2016, les participants ont exprimé la même préoccupation concernant « le processus de prises de décisions dans le cadre du comité technique PGO vu que la société civile ne dispose que de trois (3) représentants. »¹⁵ Le rapport de cet atelier précise également que : « les organisations de la société civile réclament plus de représentants au sein du comité afin que durant les prises de décisions (en cas de vote), ils ne soient pas mis en minorité ». ¹⁶Toujours selon ce rapport, Mme Angoua¹⁷ qui était présente lors de cet atelier de réflexion a apporté la réponse suivante à cette préoccupation de la plateforme : « il n'y a pas d'organisation type dans la gestion du PGO. Certes, le Comité Technique n'a pas de règlement intérieur qui règlemente les modes de prise de décisions, mais cela ne saurait nuire aux principes et à l'esprit PGO qui exige la consultation des parties prenantes notamment la société civile. »¹⁸ A la suite de cela, M. Manlan, représentant de la société civile au sein du comité technique a relevé que « il appartient à la société civile de saisir la perche tendue, avec un esprit d'ouverture, en se rendant incontournable par la qualité de son travail et de ses propositions. C'est l'expertise apportée par la société civile qui est importante ». ¹⁹ Selon un représentant de la plateforme ²⁰, « l'élaboration d'un règlement intérieur est la bienvenue. »

La mise en œuvre du plan d'action national est assurée par différentes structures gouvernementales au sein desquelles, une personne a été nommée responsable vis-à-vis des instances du PGO, de la mise en œuvre effective de chaque engagement. Par ailleurs, le Comité technique PGO suit la bonne marche de cette mise en œuvre. Les activités de coordination liées au PGO sont soutenues par le budget alloué au Ministère de l'Industrie et des Mines, qui est chargé de la conduite opérationnelle du processus.

3.2 Intragovernmental Participation

This subsection describes which government institutions were involved at various stages in OGP. The next section will describe which nongovernmental organizations were involved in OGP.

Tableau 3.2 : Participation au PGO par institution gouvernementale

Comment les institutions ont-elles participé?	Ministères, départements et organismes	Législatif	Judiciaire (y compris les organismes quasi judiciaires)	Autres (y compris les organes constitutionnellement indépendants ou autonomes)	Gouvernements infranationaux
Consulter : Ces institutions ont observé ou ont été invitées à observer le plan d'action, mais ne sont pas responsables des engagements pris dans le plan d'action.	9 ²¹	0	0	0	0
Proposer : Ces institutions ont proposé des engagements à inclure dans le plan d'action.	10 ²²	0	0	2 ²³	0
Exécuter : Ces institutions sont responsables de la mise en œuvre des	9 ²⁴	0	0	0	0

engagements dans le plan d'action, qu'elles aient proposé ou non les engagements.					
---	--	--	--	--	--

En Côte d'Ivoire, la participation à l'élaboration du plan d'action national a été limitée en partie aux institutions gouvernementales. Seules deux institutions indépendantes de l'exécutif y ont été impliquées, sans qu'elles soient porteuses d'un engagement.²⁵ Le tableau 3.2 ci-dessus détaille quelles institutions ont été engagées dans le processus PGO.

Comme confirmé par une représentante du gouvernement dans un courriel en date du 28 février 2018,²⁶ les 15 engagements contenus dans le plan d'action national émanent de dix institutions gouvernementales et deux institutions indépendantes, puis ont été soumis aux critiques et observations des membres du Comité technique PGO, avant l'adoption par le gouvernement. Il s'agit notamment de la présidence, la primature, le ministère chargé de la justice, le ministère chargé de la promotion des femmes, et l'Assemblée nationale. Neuf institutions gouvernementales sont responsables de la mise en œuvre des engagements dans le plan d'action.

Tous les engagements du plan d'action national ont été essentiellement portés et proposés uniquement par le gouvernement. Comme précisé par une représentante du gouvernement au chercheur du MEI²⁷ lors d'un entretien, « certains acteurs tels que la société civile ont été indiqués dans le plan d'action national comme ayant été impliqués dans certains engagements, uniquement pour montrer que l'engagement est transversal. »²⁸

Par ailleurs, la plateforme de la société civile ne voyait pas la pertinence d'inclure dans le plan d'action national des activités achevées avant 2016. Ses représentants ont porté leur opinion au Comité technique avant de réaliser selon eux que les engagements pris constituaient déjà des chantiers en cours du gouvernement. En effet, le gouvernement travaillait déjà sur les questions évoquées dans le plan d'action, raison pour laquelle il n'a pas voulu modifier sa liste d'engagements proposés.²⁹ Comme confirmé par Mme Angoua³⁰, « les engagements sont issus des projets inscrits au Plan National de Développement (PND) en vue de les voir se réaliser; certains avaient un début de réalisation mais leur achèvement est prévu pour juin 2018. »

3.3 Engagement de la société civile

Tableau 3.3 : Processus national du PGO

Principales étapes suivies : 4 of 7						
Avant	1. Calendrier & Disponibilité			2. Préavis		
	Calendrier et processus disponibles en ligne avant la consultation	Oui	Non	Préavis de consultation	Oui	Non
			X		✓	
	3. Sensibilisation			4. Canaux multiples		
Le gouvernement a tenu des activités de sensibilisation	Oui	Non	4a. Consultations en ligne :	Oui	Non	
					X	

		✓		4b. Consultations en personne :	Oui	Non
					✓	
	5. Documentation & rétroaction					
	Résumé des commentaires fournis				Oui	Non
						✗
Pendant	6. Forum multipartite régulier					
	6a. Est-ce qu'un Forum existait?	Oui	Non	6b. Se rencontrait-il régulièrement?	Oui	Non
		✓			✓	
Après	7. Rapport d'auto-évaluation du gouvernement					
	7a. Rapport annuel d'auto-évaluation publié?	Oui	Non	7b. Rapport disponible en anglais et en langue administrative?	Oui	Non
		✓			✓	
	7c. Période de commentaires publics de deux semaines sur le rapport?	Oui	Non	7d. Le rapport répond aux recommandations clés du MEI?	Oui	Non
		✗		N/A		

Avant la période de mise en œuvre du plan d'action, plus spécifiquement celle avant les consultations conduites par le gouvernement, les représentants de la société civile ont été informés du processus PGO lors d'un atelier organisé par le Ministère de l'Industrie et des Mines et l'Ambassade de Grande Bretagne en collaboration avec Julien Tingain, président de Social Justice, une ONG nationale, Initiative pour la Justice Sociale, la Transparence et la Bonne Gouvernance en Côte d'Ivoire. Lors de cet atelier, les acteurs d'autres pays ont été invités afin de partager leur expérience. Comme indiqué dans le rapport d'auto-évaluation de la Côte d'Ivoire,³¹ cet atelier de formation tenue sur les techniques d'élaboration d'un plan d'action PGO les 28 et 29 janvier 2016 a permis aux participants d'avoir une même compréhension des exigences du PGO ainsi que la manière dont ce partenariat doit être conduit en Côte d'Ivoire. L'objectif était donc d'informer tous les acteurs présents. Deux jours durant, cette rencontre a permis de poser les fondements de la collaboration entre les différentes parties prenantes, et quinze organisations de la société civile et dix-neuf structures publiques ont pu y prendre part, toujours selon le rapport d'auto-évaluation.³² Selon un représentant de la plateforme de la société civile,³³ c'est uniquement par ce canal que la société civile a été informée du processus avant l'élaboration du plan d'action. À la suite de cela, le gouvernement n'a fourni aucun résumé des commentaires faits par la société civile, toujours selon ce même représentant³⁴ qui précise que la réponse aux commentaires de la société civile leur a été apportée durant l'atelier de prévalidation du plan d'action national organisé par le Comité technique du 16 au 18 juin 2016.

Le gouvernement a en outre mené des consultations régionales dans six villes en avril 2016.³⁵ Selon l'auto-évaluation du plan d'action national³⁶, l'objectif était de recueillir les avis des participants (société civile, autorités préfectorales, élus, forces de défenses et de sécurité, chefs de services des ministères, autorités coutumières, représentants des confessions religieuses, responsables des jeunes et représentantes des femmes) tant sur les thématiques à prendre en compte dans le plan d'action national que sur l'adhésion de la Côte d'Ivoire au PGO. Selon le gouvernement,³⁷ 75 participants étaient prévus pour chaque consultation, dont une cinquantaine de personnes représentant la société civile. Elle a également précisé qu'un Projet de plan d'action a été transmis au président de la plateforme par un courriel du 17 mai 2016, pour observations et commentaires de la société civile.

Il convient de préciser qu'aucun rapport de réunion ou consultation du Comité technique n'a été fourni au chercheur du MEI. Uniquement des listes de présence ont été partagées avec ce dernier.

Comme indiqué précédemment et confirmé par les parties prenantes de la société civile, les engagements du plan d'action national ont été portés, proposés et adoptés par le gouvernement lui-même.³⁸ Un expert représentant une organisation internationale et travaillant sur la question du PGO en Côte d'Ivoire³⁹ a indiqué au chercheur MEI que le plan d'action a été élaboré par le gouvernement (par le biais du comité interministériel dont chaque ministre membre devait proposer un engagement issu de programme de développement relatif à son ministère, sous ordre du Premier Ministre) qui l'a ensuite présenté à la société civile. C'est à la suite de cela que la société civile a réellement été associée, par le biais de la plateforme qu'elle a elle-même mise en place dans le cadre du processus du PGO en Côte d'Ivoire. En effet, désireuse d'être une force de proposition réformatrice et pertinente dans le processus du PGO, vingt organisations de la société civile⁴⁰ se sont constituées en plateforme (PSCI-PGO) en 2016, qui a ensuite institué des Groupes de travail dénommés Groupe thématiques dont l'objectif est le suivi et l'évaluation des engagements contenus dans le plan d'action national 2016-2018. Cette plateforme dispose d'un cadre de collaboration avec le Comité technique et est présidée par Mr Julien Tingain, président de Social Justice. Des représentants de la plateforme ont participé aux réunions et ateliers d'information organisés par le gouvernement entre janvier et mai 2016, au cours desquels ils ont quand même fait des commentaires concernant le plan d'action. Par ailleurs, comme le précise le rapport de l'atelier organisé par la plateforme les 26 et 27 mai, « le comité interministériel, organe de pilotage, est chargé d'élaborer et d'adopter »⁴¹ les plans d'action nationaux, entre autres. Ce rapport précise également que lors de sa présentation du « processus d'identification des priorités et d'élaboration du projet de plan d'action », durant l'atelier de la plateforme, Mme Angoua⁴² a signifié notamment : « le Premier Ministre a instruit les ministères concernés d'intégrer leur programme de développement dans le cadre du PAN. C'est en cela que des éléments du PND ont été pris en compte dans l'élaboration du PAN. »⁴³

À cet effet, la société civile a essayé en 2016 par le biais de deux rapports (dont un document du gouvernement pour recueillir les suggestions de la société civile) transmis au Ministère de l'Industrie et des Mines⁴⁴ puis lors de l'atelier du mois de mai organisé par la plateforme, d'introduire dans le plan d'action national d'autres aspects qu'elle trouvait importants tels que le renforcement de la thématique liée au secteur extractif par une reformulation de l'engagement I par exemple. Cependant, cela n'a pas été possible car ce dernier avait déjà été adopté par le gouvernement en interne, selon les représentants de la société civile interrogés.⁴⁵ Selon ces derniers, les discussions n'ont donc pas pu être influencées à ce niveau, et les consultations n'étaient pas ouvertes au public. L'expert anonyme représentant une organisation internationale et travaillant sur la question du PGO en Côte d'Ivoire⁴⁶ précise même que tous les commentaires proposés par la société civile ont été rejetés par le gouvernement qui a expliqué que tous les engagements étaient déjà dans le budget donc il n'y avait pas de changement possible. Néanmoins, ces commentaires seraient pris en compte dans le prochain plan d'action.

Les 26 et 27 mai 2016, la plateforme de la société civile a donc organisé un atelier avec le Comité technique, dont l'objectif était de voir les axes majeurs que la plateforme avait proposés et qui pouvaient être introduits. Cette rencontre dont le thème était « Atelier pour le renforcement de capacités de la société civile dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert » a vu la participation d'une quarantaine d'organisations, d'une représentante du gouvernement qui est elle-même membre du Comité technique, ainsi que des partenaires techniques, dont l'USAID, l'Institut Démocratique National, et une experte sur la question du PGO.⁴⁷ Mais le gouvernement n'a pas voulu prendre d'engagement supplémentaire selon les personnes interrogées par le chercheur du MEI.⁴⁸

Lors du processus de développement du plan d'action national, le gouvernement a néanmoins organisé des réunions d'information, de sensibilisation et de discussion, dont une s'est déroulée du 16 au 18 juin 2016. Selon les représentants de la société civile interrogés,⁴⁹ l'objectif de ces rencontres était de présenter les engagements déjà adoptés aux populations – ce qu'ils ont déploré – afin de recueillir leur opinion, leur réaction et de discuter des informations qu'elles pourraient avoir, dans le cadre de la réalisation du plan d'action à leur niveau.⁵⁰ La société civile a été informée de la tenue de cette réunion d'information et de sensibilisation (atelier de prévalidation selon les termes du gouvernement dans le rapport d'auto-évaluation⁵¹) soit par e-mail, soit par courrier physique transmis par le gouvernement à des points de contact, qui sont des représentants des acteurs de la société civile dans chaque localité, ou au préfet pour les acteurs étatiques.⁵²

Différents points de vue y étaient représentés dans la mesure où au sein même de la société civile, il y a différentes représentations liées à leurs domaines d'intervention. Cela va des droits de l'homme et le processus électoral à la lutte contre la corruption, en passant par la gouvernance, le contrôle citoyen de l'action publique, l'accès à la justice, etc. Concernant la question de savoir en somme dans quelle mesure les parties prenantes pourraient observer, informer et influencer la prise de décision sur les thèmes et les engagements du plan d'action, les représentants de la société civile interrogés pour ce rapport⁵³ estiment qu'elle n'a pas réellement eu de marge de manœuvre, et que le processus contraire aurait dû être mis en place : consulter la société civile et effectuer cette collecte d'informations au niveau des populations pour la mise en œuvre, c'est-à-dire faire en sorte que les éléments puissent être adoptés au niveau de la consultation, avant une adoption formelle du gouvernement. En effet, les engagements ayant déjà été adoptés, il a été difficile pour la société civile d'en modifier le contenu ou même, ne serait-ce que la formulation.⁵⁴

Afin de justifier leur position, le gouvernement a indiqué, selon un membre de la PSC-PGO, que les recommandations de la société civile seront prises en compte pour le deuxième plan d'action national dans la mesure où il s'agit d'un plan d'action glissant, c'est-à-dire sur deux ans. Le gouvernement aurait également rappelé que les engagements doivent être portés par un ministère, et la société civile quant à elle, doit suivre la mise en œuvre des actions, c'est-à-dire « veiller à leur bonne exécution et les évaluer » selon un représentant de la plateforme de la société civile⁵⁵. Le fait que la société civile n'ait pas été en mesure d'influencer le plan d'action car l'essentiel du contenu avait été décidé avant semble être reflété et appuyé par cette affirmation de Mme Angoua : « pour ce qui est du plan, quand la société civile, lors de la pré validation a indiqué d'autres pistes de réflexions, nous leur avons répondu que c'était au moment des consultations que nous aurions dû décider ensemble de l'enrichissement des thématiques. Les premières ayant été discutées avec les populations, il n'était pas correct de mettre dans le PAN des points que les populations visitées n'ont pas vus. Mais les idées étaient pertinentes, nous les avons mises dans notre base de données pour une exploitation au cours des prochains plans. »⁵⁶

La représentante du gouvernement⁵⁷ quant à elle, affirme que les commentaires de la société civile qui pouvaient être introduits directement l'ont été avant l'atelier de prévalidation de juin 2016. Il s'agit selon elle de commentaires sur la forme du plan d'action national, le type de parties prenantes devant être pris en compte pour certaines activités, la fusion de certains engagements, etc. Elle précise par ailleurs qu'à la suite de la discussion avec les représentants de la société civile et à leurs commentaires, le gouvernement est passé de 18 engagements initialement prévus, à 15 engagements dans la mesure où les 3 engagements retirés n'étaient pas réalisables sur deux ans, conformément au PGO.

Le gouvernement a par ailleurs affirmé que tout le long du processus, avant la mise en œuvre du plan d'action national, plusieurs réunions de travail organisées par le Comité technique, ont impliqué la plateforme de la société civile dans la mesure où : d'une part, un

courriel a été transmis en ce sens au président de la plateforme suivi d'un appel téléphonique; et d'autre part, la société civile a trois représentants au sein du Comité technique. Le représentant de la plateforme⁵⁸ a confirmé avoir participé à ces réunions. Aucun procès-verbal des réunions n'a été publié.

Countries participating in OGP follow a set of requirements for consultation during development, implementation, and review of their OGP action plan. Table 3.3 summarizes the performance of Côte d'Ivoire during the 2016-2018 action plan.

Tableau 3.4 : Niveau d'influence du public

Le MEI a adapté le « Spectre de participation » de l'Association internationale pour la participation du public (AIP2) au PGO.⁵⁹ Ce spectre montre le niveau potentiel d'influence du public sur le contenu du plan d'action. Dans l'esprit du PGO, la plupart des pays devraient aspirer à une « collaboration ».

Niveau de contribution du public		Lors de l'élaboration du plan d'action	Lors de la mise en œuvre du plan d'action
Habiliter	Le gouvernement a confié le pouvoir de décision aux membres du public.		
Collaborer	Le public pouvait donner son avis sur la façon dont les engagements ont été pris en compte.		
Impliquer	The government gave feedback on how public inputs were considered.		
Consulter	Le public pouvait donner son point de vue		
Informer	Le gouvernement a fourni au public de l'information sur le plan d'action	x	x
Aucun consultation	Aucune consultation		

3.4 Consultation lors de la mise en œuvre

As part of their participation in OGP, governments commit to identify a forum to enable regular multistakeholder consultation on OGP implementation. This can be an existing entity or a new one. This section summarizes that information.

Dans le cadre de la Côte d'Ivoire, on peut parler de forum dans la mesure où outre le Comité technique qui comporte une représentation de la société civile, la plateforme de la société civile collabore avec lui. Environ une dizaine de rencontres physiques se sont tenues depuis la mise en place de la plateforme en mai 2016, dont 6 rencontres (séminaires de suivi de mise en œuvre) entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017, selon le représentant de la plateforme.⁶⁰ Ce cadre d'échanges n'existait pas avant le processus PGO, ayant été mis en place pour spécialement mieux organiser la participation de la société civile en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre du processus PGO, cela a été initié par les représentants de la société civile, notamment les membres de la plateforme, qui sont partis du constat de la désignation des membres de la société civile au sein du Comité technique.⁶¹ Pour participer à ces rencontres qui se sont tenues durant les périodes d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action national, les représentants de la société civile sont notifiés au préalable et consultés pour identifier les participants au niveau local et national, avant de recevoir après chaque rencontre, un rapport en résumant les points clés.

Un rapport d'évaluation effectuée par la plateforme⁶² a été élaboré puis partagé avec le Comité technique, PGO, l'Ambassade de France ainsi que l'Agence Française de

Développement, selon un représentant de la plateforme de la société civile. Selon ce dernier, les représentants de la société civile qui sont membres de cette plateforme ont décidé d'évaluer eux-mêmes le plan d'action national pour 4 principales raisons : (i) la société civile estime ne pas avoir été assez mise à contribution dans la mise en œuvre des engagements. Un représentant de la plateforme⁶³ a précisé à ce sujet : « puisque c'est le gouvernement qui porte les engagements, il est important que la société civile s'assure de leur mise en œuvre »; (ii) elle a voulu faire une évaluation indépendante car malgré le fait qu'elle ait des représentants dans le Comité technique, elle a relevé beaucoup d'insuffisances selon les propres termes de ses représentants au niveau du plan d'action national, qui n'ont pas été prises en compte par le gouvernement. Néanmoins, un représentant de la plateforme de la société civile⁶⁴ a précisé à ce sujet que « lors des missions d'évaluation qui ont été organisées, les membres de la société civile n'ont pas pu effectuer le déplacement » ; (iii) la plateforme devait pouvoir selon elle, jouer son rôle qui pousse le gouvernement à aller vers une ouverture effective; et (iv) la société civile a voulu savoir quels sont les défis afin de pouvoir elle-même proposer des engagements voire un canevas pour permettre l'évaluation du prochain plan d'action national. Selon un représentant de la plateforme de la société civile,⁶⁵ ce qui ressort principalement de cette évaluation est qu'il a été globalement difficile d'évaluer les engagements tels qu'ils ont été formulés. En outre, il affirme que lorsque l'évidence de la réalisation de certaines étapes a été demandée, le gouvernement n'a pu les fournir à ce moment-là. Il était donc difficile pour la plateforme, de vérifier et de mesurer certaines étapes.

3.5 Auto-évaluation

Les Articles de gouvernance du PGO exigent que les pays participants publient un rapport d'auto-évaluation trois mois après la fin de la première année de mise en œuvre. Le rapport d'auto-évaluation doit être mis à la disposition du public pour une période de deux semaines. Cette section évalue la conformité à ces exigences et la qualité du rapport.

Des réunions régionales et publiques ont été conduites par le gouvernement du 23 juillet au 26 août 2017 dans cinq villes⁶⁶ du pays afin de présenter le PGO aux populations et recueillir leur avis sur les engagements contenus dans le plan d'action national.⁶⁷ Il s'agissait de réunions d'information et de sensibilisation, comme le précise le rapport de l'atelier des 26 et 27 mai⁶⁸.

Il y a eu en tout trois rencontres entre la plateforme de la société civile et le Comité technique, afin d'évaluer le plan d'action national. Après chaque rencontre, le rapport a été partagé avec les participants qui ont eu en moyenne deux à quatre jours pour donner un retour de commentaire. Certains membres de la plateforme considèrent ce délai trop court, et l'ont reproché au gouvernement à plusieurs reprises. Selon un représentant de la plateforme de la société civile,⁶⁹ uniquement pour le dernier rapport, la plateforme a pu obtenir sur demande un délai d'une semaine afin de commenter le rapport.

De manière générale, la dernière évaluation globale a été effectuée par le gouvernement avant que la société civile ne puisse transmettre ses conclusions.

Le rapport d'auto-évaluation⁷⁰ a été transmis au PGO à la fin du mois de septembre 2017, en anglais et en français. Concernant la qualité de ce rapport, il ne fournit pas l'évidence de l'achèvement de tous les engagements. En effet, il indique juste une « description des résultats » ainsi qu'un point en annexe, des différentes rencontres pendant l'élaboration du plan d'action national. Néanmoins, il couvre tous les engagements, même s'il ne fournit aucune information sur d'éventuels défis ou retards d'implémentation, mentionne quelques leçons apprises, et inclut les prochaines étapes pour la prochaine phase d'implémentation.

-
- ¹ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails
- ² Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, rencontre en personne le 24 janvier 2018 suivi d'échanges par e-mail et téléphonique
- ³ « Côte d'Ivoire : Souleymane Diarrassouba remplace Jean-Claude Brou au ministère des Mines », Par Baudelaire Mieu, Jeune Afrique, site internet, publié le 1^{er} mars 2018, <http://www.jeuneafrique.com/537963/politique/cote-divoire-souleymane-diarrassouba-remplace-jean-claude-brou-au-ministere-des-mines/>
- ⁴ Arrêté du 16 décembre 2016 portant nomination des membres du Comité Technique du Comité Interministériel pour la mise en œuvre du processus du l'PGO en Côte d'Ivoire, disponible en fichier pdf, transmis par courriel par le point focal du processus PGO au niveau du gouvernement, au chercheur du MEI
- ⁵ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ⁶ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, rencontre en personne le 24 janvier 2018 suivi d'échanges par e-mail et téléphonique
- ⁷ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, rencontre en personne le 24 janvier 2018 suivi d'échanges par e-mail et téléphonique
- ⁸ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails
- ⁹ <https://www.opengovpartnership.org/countries/c-te-divoire>.
- ¹⁰ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ¹¹ Rapport d'auto évaluation à mi-parcours du Plan d'Action National 2016-2018, République de Côte d'Ivoire, Septembre 2017, <https://bit.ly/2HmhXGG>
- ¹² Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ¹³ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ¹⁴ Représentant de la société civile désirant rester anonyme, rencontre en personne en février 2018.
- ¹⁵ Rapport de l'atelier de réflexion de la société ivoirienne sur le partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qui s'est tenu les 26 et 27 mai 2016, publié le 3 juin 2016, page 13, <https://bit.ly/2HmhXGG>
- ¹⁶ Rapport de l'atelier de réflexion de la société ivoirienne sur le partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qui s'est tenu les 26 et 27 mai 2016, publié le 3 juin 2016, page 13, <https://bit.ly/2HmhXGG>
- ¹⁷ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, rencontre en personne le 24 janvier 2018 suivi d'échanges par e-mail et téléphonique
- ¹⁸ Rapport de l'atelier de réflexion de la société ivoirienne sur le partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qui s'est tenu les 26 et 27 mai 2016, publié le 3 juin 2016, page 14, <https://bit.ly/2HmhXGG>
- ¹⁹ Rapport de l'atelier de réflexion de la société ivoirienne sur le partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qui s'est tenu les 26 et 27 mai 2016, publié le 3 juin 2016, page 14, <https://bit.ly/2HmhXGG>
- ²⁰ Représentant de la plateforme de la société civile. Commentaires transmis par écrit.
- ²¹ Ministère de l'Industrie et des Mines ; Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État ; Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste ; Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, en collaboration avec le Cabinet du Premier Ministre ; Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) ; Ministère de l'Économie et des Finances et le Comité de Concertation État Secteur Privé (CCESP) ; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- ²² Ministère de l'industrie et des Mines ; Ministère en charge de l'Environnement et Développement Durable ; Ministère en charge l'Éducation Nationale ; Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur ; Ministère en charge la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ; Ministère en charge de l'Économie Numérique et de la Poste ; Ministère en charge de la Promotion de la femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant ; Ministère en charge de la Justice ; Centre Ivoirien de Communication Gouvernemental (CICG) ; Observatoire de l'éthique et du genre.
- ²³ Haute Autorité à la Bonne Gouvernance ; Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP)

-
- ²⁴ Ministère de l'Industrie et des Mines ; Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État ; Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste ; Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, en collaboration avec le Cabinet du Premier Ministre ; Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) ; Ministère de l'Économie et des Finances et le Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP) ; Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste ; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- ²⁵ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, rencontre en personne le 24 janvier 2018 suivi d'échanges par e-mail et téléphonique
- ²⁶ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, rencontre en personne le 24 janvier 2018 suivi d'échanges par e-mail et téléphonique
- ²⁷ The OGP Process Independent Reporting Mechanism (IRM) / Le Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MEI) du Processus du PGO
- ²⁸ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, rencontre en personne le 24 janvier 2018 suivi d'échanges par e-mail et téléphonique
- ²⁹ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails
- ³⁰ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ³¹ <https://www.opengovpartnership.org/countries/c-te-divoire>.
- ³² <https://www.opengovpartnership.org/countries/c-te-divoire>.
- ³³ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails
- ³⁴ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails
- ³⁵ Abidjan (8-9 avril) ; Abengourou, Bouaké, Korhogo et San Pedro (14-15 avril) ; Man (15-16 avril)
- ³⁶ <https://www.opengovpartnership.org/countries/c-te-divoire>.
- ³⁷ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, rencontre en personne le 24 janvier 2018 suivi d'échanges par e-mail et téléphonique
- ³⁸ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails
- ³⁹ Expert désirant rester anonyme, représentant une organisation internationale, et travaillant sur la question du PGO en Côte d'Ivoire, conversation téléphonique le 29 juin 2018
- ⁴⁰ Liste des organisations membres de la Plateforme de la Société Civile pour le processus PGO: SOCIAL JUSTICE ; LIDHO (Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme) ; REJECI (Réseau des Jeunes Entrepreneurs) ; GDDH (Genre Développement et Droits Humains) ; OFACI (Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire) ; TRANSPARENCY JUSTICE (Transparence dans le milieu judiciaire) ; PCQVP-CI (Publiez ce que vous payez) ; CREFDI (Centre de Recherche et de Formation sur le Développement Intégré, afrobaromètre) ; MIDH (Mouvement Ivoirien des Droits Humains) ; ROSCI-CCAP (Réseau des OSC Ivoiriennes pour le Contrôle Citoyen de l'Action Publique) ; MPLCI (Mouvement Pour la Lutte contre la Corruption en Côte d'Ivoire) ; ALACO (Lutte contre la Corruption) ; SOS EXCLUSION (Libre circulation des biens et des personnes) ; AFJCI (Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire) ; ADCCI (Aide Assistance et Développement Communautaire) ; RJLI (Réseau des Jeunes Leaders pour l'Intégrité) ; APDH (Action pour la Protection des Droits de l'Homme) ; ADJLCI (Agir pour la Démocratie, la Justice et les Libertés en Côte d'Ivoire) ; Centre d'Assistance et de Développement Économique et Social (CADES) ; Plateforme des Organisations de la Société Civile pour les Élections en Côte d'Ivoire (POECI)
- ⁴¹ Rapport de l'atelier de réflexion de la société ivoirienne sur le partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qui s'est tenu les 26 et 27 mai 2016, publié le 3 juin 2016, page 12, <https://bit.ly/2HmhXGG>
- ⁴² Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, rencontre en personne le 24 janvier 2018 suivi d'échanges par e-mail et téléphonique
- ⁴³ Rapport de l'atelier de réflexion de la société ivoirienne sur le partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qui s'est tenu les 26 et 27 mai 2016, publié le 3 juin 2016, page 15, <https://bit.ly/2HmhXGG>
- ⁴⁴ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, rencontre en personne le 24 janvier 2018 suivi d'échanges par e-mail et téléphonique
- ⁴⁵ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails
- ⁴⁶ Expert désirant rester anonyme, représentant une organisation internationale, et travaillant sur la question du PGO en Côte d'Ivoire, conversation téléphonique le 29 juin 2018

⁴⁷ Rapport de l'Atelier de réflexion de la société ivoirienne sur le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO), publié le 3 juin 2016

⁴⁸ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁵⁰ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁵¹ <https://www.opengovpartnership.org/countries/c-te-divoire>.

⁵² Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁵³ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁵⁴ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁵⁵ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁵⁶ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018

⁵⁷ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, rencontre en personne le 24 janvier 2018 suivi d'échanges par e-mail et téléphonique

⁵⁸ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁵⁹ « Spectre de participation » de l'Association internationale pour la participation du public (AIP2), 2014. Disponible au :

c.yimcdn.com/sites/www.iap2.org/resource/resmgr/foundations_course/IAP2_P2_Spectrum_FINAL.pdf.

⁶⁰ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁶¹ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁶² <https://bit.ly/2HmhXGG>.

⁶³ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁶⁴ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁶⁵ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁶⁶ Bondoukou (23-25 juillet) ; Agnibilékro (26-29 juillet) ; Aboisso (9-12 août) ; Daloa (20-22 août) ; et Yamoussoukro (23-26 août).

⁶⁷ <https://www.opengovpartnership.org/countries/c-te-divoire>.

⁶⁸ Rapport de l'atelier de réflexion de la société ivoirienne sur le partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qui s'est tenu les 26 et 27 mai 2016, publié le 3 juin 2016, page 15, <https://bit.ly/2HmhXGG>

⁶⁹ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁷⁰ <https://www.opengovpartnership.org/countries/c-te-divoire>.

IV. Engagements

Tous les gouvernements participant au PGO élaborent des plans d'action du PGO qui incluent des engagements concrets sur une période de deux ans. Les gouvernements commencent leurs plans d'action du PGO en partageant les efforts existants liés au gouvernement ouvert, y compris les stratégies spécifiques et les programmes en cours.

Les engagements doivent être adaptés aux circonstances et défis particuliers de chaque pays. Les engagements du PGO devraient également être adaptés aux valeurs du PGO énoncées dans les Articles de gouvernance du PGO et la Déclaration pour un gouvernement ouvert signée par tous les pays participant au PGO.¹

Ce qui fait un bon engagement

Reconnaissant que la réalisation d'engagements gouvernementaux ouverts implique un processus pluriannuel, les gouvernements devraient joindre des délais et des repères à leurs engagements qui indiquent ce qui doit être accompli chaque année, chaque fois que cela est possible. Ce rapport détaille chacun des engagements que le pays a inclus dans son plan d'action et effectue une analyse pour leur première année de mise en œuvre.

Les indicateurs utilisés par le MEI pour évaluer les engagements sont les suivants :

- **Spécificité** : Cette variable évalue le niveau de spécificité et de mesurabilité avec lequel chaque engagement est encadré. Les options sont :
 - **Élevée** : Le langage d'engagement fournit des activités claires et vérifiables et des livrables mesurables pour la réalisation de l'objectif de l'engagement.
 - **Moyenne** : Le langage d'engagement décrit un niveau d'activité qui est vérifiable objectivement et comprend des livrables, mais ces derniers ne sont pas facilement évaluables ou adaptés à la réalisation de l'objectif de l'engagement.
 - **Faible** : Le langage d'engagement décrit un niveau d'activité qui peut être interprété comme mesurable avec une certaine interprétation de la part du lecteur afin de déterminer le but de l'activité et de déterminer quels seraient les livrables.
 - **Aucune** : Le langage d'engagement ne contient aucune activité, livrable ou jalon mesurable.
- **Pertinence** : Cette variable évalue l'engagement pour sa pertinence dans le cadre des valeurs du PGO. Sur la base d'une lecture approfondie du texte d'engagement comme indiqué dans le plan d'action, les questions directrices pour déterminer la pertinence de l'engagement pour les valeurs du PGO sont les suivantes :
 - **Accès à l'information** : Le gouvernement divulguera-t-il plus d'informations ou améliorera-t-il la qualité de l'information divulguée au public?
 - **Participation civique** : Le gouvernement créera-t-il ou améliorera-t-il les possibilités ou les capacités du public à façonner ou influencer les décisions?
 - **Responsabilisation publique** : Le gouvernement créera-t-il ou améliorera-t-il les occasions de tenir les fonctionnaires responsables de leurs actes?
 - **Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilisation** : L'innovation technologique sera-t-elle utilisée conjointement avec l'une des trois autres valeurs du PGO pour favoriser la transparence ou la responsabilisation?²
- **Impact potentiel** : Cette variable évalue l'impact potentiel de l'engagement, s'il est complété. Le chercheur du MEI utilise le texte du plan d'action pour :
 - Identifier le problème social, économique, politique ou environnemental;
 - Établir le statu quo au début du plan d'action et;
 - Évaluer dans quelle mesure l'engagement, s'il est mis en œuvre, influe sur les performances et s'attaque au problème.

Les engagements étoilés sont considérés comme des engagements vedettes du PGO. Afin de recevoir une étoile, un engagement doit répondre à certains critères :

- Les engagements étoilés auront une spécificité « moyenne » ou « élevée ». Un engagement doit définir des activités et des étapes clairement définies afin d'évaluer son impact potentiel.
- Le langage de l'engagement devrait préciser sa pertinence quant à l'ouverture du gouvernement. Plus précisément, il doit concerner au moins une des valeurs du PGO d'accès à l'information, de participation civique ou de responsabilisation publique.
- L'engagement aurait un impact potentiel « transformateur » s'il était complètement mis en œuvre.³
- Enfin, l'engagement doit voir des progrès significatifs au cours de la période de mise en œuvre du plan d'action, en recevant une évaluation de sa mise en œuvre comme étant soit « substantielle » ou « complète ».

Sur la base de ces critères, le plan d'action de la Côte d'Ivoire's ne comptait pas d'engagement étoilé.

Enfin, les graphiques de cette section présentent un extrait de la richesse des données collectées par le MEI lors de son processus de rapports d'étape. Pour l'ensemble de données complet pour la France et tous les pays participant au PGO, voir le *OGP Explorer*.⁴

Survol général des engagements

Le plan d'action national de la Côte d'Ivoire est axé sur quatre domaines clés : la gestion plus efficace des ressources publiques, l'amélioration des services publics, le développement de l'intégrité publique et l'augmentation de la responsabilité des entreprises.

Thèmes

Les engagements n'ont pas été réorganisés dans un sens qui diffère de ce qui a été fait dans le plan d'action national. Conformément à ce dernier, les engagements 1, 2, 3, 4 et 5 sont relatifs à la gestion plus efficace des ressources publiques; les engagements 6, 7 et 8 sont relatifs à l'amélioration des services publics; les engagements 9, 10, 11, 12, 13 et 14 relèvent du développement de l'intégrité publique; et l'engagement 15 relève du domaine de la responsabilité des entreprises.

¹ Partenariat pour un gouvernement ouvert. Articles de gouvernance, Juin 2012 (Mise à jour Mars 2014 et Avril 2015), https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/attachments/OGP_Articles-Gov_Apr-21-2015.pdf.

² Manuel de procédures du MEI. Disponible au : http://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/IRM-Procedures-Manual-v3_July-2016.docx.

³ Le Panel d'experts international a modifié ce critère en 2015. Pour plus d'informations, visitez : <http://www.opengovpartnership.org/node/5919>

⁴ OGP Explorer: bit.ly/1KE2Wtl

I. Publier le nombre de carats de diamant exporté

Texte de l'engagement :

Publier le nombre de carat de diamant exporté à partir de la Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus de Kimberley y afférant chaque année

Description brève de l'engagement :

- Accompagner tous les lots de diamants exportés d'un certificat d'origine;
- Attribuer des cartes aux différents acteurs;
- Enregistrer les productions et ventes dans des cahiers de vente et de production;
- Publier le nombre de carats exportés et les certificats de Kimberly y afférant sur le site du Ministère en charge des Mines.

Etapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement

1. Une feuille de route a été élaborée avec l'appui des pays du groupe des amis de Côte d'Ivoire
2. Renforcement du cadre de gouvernance (institutionnel, réglementaire)
3. Etablissement des bureaux d'achats légalement constitués
4. Renforcement des capacités en évaluation
5. Mise en œuvre et développement d'actions de lutte contre la fraude
6. Harmonisation régionale

Note éditoriale : Dans le plan d'action national, 3 étapes sur 6 ont été réalisées avant la période de mise en œuvre de cet engagement. Cette évaluation se concentrera donc sur les trois autres qui ont eu lieu pendant la période d'implémentation concernée. En outre, 4 étapes ont été ajoutées par le chercheur de l'IRM afin de refléter la brève description et l'ambition de l'engagement, comme indiqué dans le plan d'action. Ces étapes sont : 1. Accompagner tous les lots de diamants exportés d'un certificat d'origine; 2. Attribuer des cartes aux différents acteurs; 3. Enregistrer les productions et ventes dans des cahiers de vente et de production; 4. Publier le nombre de carats exportés et les certificats de Kimberley y afférant sur le site du ministère responsable des mines.

Institution responsable: Ministère de l'Industrie et des Mines

Institution de soutien : Secrétariat permanent de la représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire/Société pour le Développement minier de la Côte d'Ivoire/Direction générale de la Douane

Date de début: 2013

Date de Clôture : continu

Aperçu des l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO				Impact potentiel				Dans les délais?	Avancement			
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilisation du public	Tech. et innovation pour la transparence et la	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur		Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé
I.Publier le nombre de carats		✓			✓					✓			Oui		✓		

Contexte et objectifs

L'idée de cet engagement est de présenter aux citoyens la traçabilité du diamant brut produit en Côte d'Ivoire, dans un souci de transparence; mais plus encore, de maîtriser les chaînes de production, d'enregistrement et de traçabilité notamment la délivrance des cartes aux différents acteurs de la production, et la délivrance du Certificat du Processus de Kimberley. Par ce biais, l'engagement vise à répondre aux problèmes survenus avant 2000, où les ressources naturelles étaient utilisées pour alimenter les conflits. En effet, selon le Guide pratique du Processus de Kimberley,¹ la stratégie de certaines parties en conflit consistait en la prise de contrôle des zones riches en diamants, ce qui constituait une source de financement par la taxation ou la vente directe des pierres. Comme le précise le Guide, souvent, les diamants ont également servi de devise de paiement aux commerçants d'armes lourdes. Ils étaient aussi utilisés par les mouvements rebelles ou leurs alliés afin de financer des conflits armés visant à déstabiliser des gouvernements légitimes.

En rendant publiques des informations sur l'exportation de diamants, le gouvernement espère apporter plus de transparence et d'imputabilité par rapport à ce processus et éviter toute forme de corruption et de conflits liés au diamant. Selon le Guide précité, le processus de Kimberley est un cadre d'échanges qui réunit deux fois par an les pays participants et les observateurs, pour débattre des préoccupations et questions liées à la lutte contre les diamants de conflits. Reconnu par les Nations Unies, le Système de certification du Processus de Kimberley définit donc les conditions de contrôle de la production et du commerce de diamants bruts.

Plusieurs incohérences ont été relevées dans cet engagement. Selon son intitulé, l'engagement concerne le fait de publier le nombre de carats de diamant chaque année. De ce fait, il vise à faire preuve de transparence en informant les citoyens sur la commercialisation du diamant ivoirien. En effet, comme indiqué par Mme Angoua², « pour que l'embargo sur la commercialisation du diamant ivoirien soit levé, il a fallu se conformer aux objectifs du Processus de Kimberley. En prenant cet engagement, notre intention était de montrer qu'après la levée d'embargo, la Côte d'Ivoire continuera de s'inscrire dans la transparence. » Cependant, aucune des étapes de l'engagement ne reflète le but d'information des citoyens sur la commercialisation du diamant ivoirien. Ceci dit, la description brève de l'engagement contient cette étape et le chercheur du MEI a par conséquent décidé de l'inclure dans son évaluation. Par ce fait, l'engagement est pertinent à l'accès à l'information. Selon les représentants de la société civile rencontrés dans le cadre de cette recherche,³ la question de la pertinence et de la cohérence de cet engagement a été posée au gouvernement, mais cela a fait l'objet d'un grand débat.

Le niveau de spécificité de l'engagement est bas. En effet, bien que certaines étapes telles que l'établissement d'une feuille de route soient mesurables, la plupart ne contiennent pas d'éléments mesurables. Par exemple, l'étape sur le renforcement du cadre de gouvernance ne précise pas quelles parties du cadre sont visées.

L'impact potentiel de l'engagement est mineur. D'une part, la participation du pays dans le processus de Kimberley garantirait que les diamants ne servent pas à alimenter les conflits et dans ce sens, aiderait à atteindre l'objectif déclaré. En effet, le processus de certification fournit des contrôles à tous les niveaux de production, de la mine à la vente. Grâce au niveau de transparence qu'il apporte, le processus de Kimberley pourrait également aider à assurer que les revenus obtenus par la vente des diamants puissent être réinvestis et aider à soutenir le développement durable.⁴ Cependant, l'engagement tel qu'écrit ne donne pas de manière claire ou spécifique toutes les conditions d'adhésion au processus de Kimberley. À cause de ces lacunes et du manque de cohérence entre le titre de l'engagement, sa

description, et ses diverses étapes qui le rendent difficile à mesurer, le chercheur du MEI estime que l'impact potentiel de l'engagement est mineur.

Avancement

Renforcement du cadre de gouvernance (institutionnel, réglementaire) :

Le niveau de mise en œuvre de cette étape est limité. Le texte de l'engagement est vague et ne précise pas les éléments du cadre de gouvernance qui doivent être renforcés. Six arrêtés ont été fournis par le gouvernement, mais ils datent tous de 2013 et 2014. Aucun texte réglementaire datant de la période de mise en œuvre n'a été fourni au chercheur du MEI. Néanmoins, des actions telles que la mise en œuvre des bureaux d'achat ont été prises pour renforcer la gouvernance (étape 3 dans le texte original de l'engagement). Ces derniers sont d'office autorisés à acheter des diamants bruts sur toute l'étendue du territoire national auprès des collecteurs et exploitants agréés, et permettent de suivre toute transaction de diamant brut. Aucune information n'est disponible sur le nombre de bureaux d'achats établis dans le pays sur le site du Ministère de l'Industrie et des Mines. Un article datant du 1^{er} mai 2014⁵ annonce « l'ouverture prochaine en Côte d'Ivoire de bureaux d'achat de diamants ».

Mise en œuvre et développement d'actions de lutte contre la fraude :

Le niveau de mise en œuvre de cette étape est non commencé durant la période de mise en œuvre. Le langage de l'engagement ne précise pas le type d'actions incluses dans cette étape. Néanmoins, un intervenant au sein du gouvernement⁶ rencontré par le chercheur du MEI précise que deux mesures ont été prises par le gouvernement pour lutter contre la fraude : (i) la sensibilisation des acteurs tels que la police, la gendarmerie, les douaniers, les agents des mines, l'administration minière, qui ont des contrôleurs sur le terrain; et (ii) la formation de ces acteurs aux techniques de lutte contre la fraude. À cet effet, des ateliers et évaluations ont été conduits par le gouvernement. Un rapport final d'atelier sur l'approche méthodologique dans la lutte contre la fraude dans le secteur du diamant en Côte d'Ivoire a été fourni par le gouvernement, mais il date de 2014. La liste nominative des participants n'a pas été jointe au rapport, comme indiqué dans celui-ci. Aucune évidence datant de la période considérée par l'IRM n'a été fournie par le gouvernement. De ce fait, le niveau de mise en œuvre est non commencé. Néanmoins, le gouvernement a indiqué que ces mesures sont effectives et toujours mises en œuvre.

Harmonisation régionale : Cette étape a été complètement mise en œuvre. La Côte d'Ivoire est entrée dans une approche régionale dans le cadre des pays du Fleuve Mano (Guinée, Sierra Leone et Libéria), qui ont des frontières communes avec elle.⁷ Ces derniers ayant les mêmes défis que la Côte d'Ivoire a relevés au niveau du Processus de Kimberley, cette étape a favorisé l'harmonisation du régime fiscal pour l'exploitation, dans la mesure où la Côte d'Ivoire ne transforme pas le diamant, comme les autres pays.

Comme indiqué dans le Guide du Processus de Kimberley, la région de l'Union du Fleuve Mano partage des caractéristiques et des liens commerciaux importants en ce qui concerne les diamants. Des régimes fiscaux différents et des conditions d'insécurité pouvant promouvoir la contrebande entre les frontières poreuses, le Processus de Kimberley a donc créé un cadre de coopération et d'harmonisation entre les pays de cette région avec l'approche régionale. Ce cadre porte sur le partage d'informations, les échanges de meilleures pratiques, la coordination entre les forces de l'ordre et la détermination de droits fixes et taxes qui tiennent compte des réalités de la sous-région.

À cet effet, une ordonnance et une circulaire fournies par le gouvernement au chercheur de l'IRM ont été adoptées concernant la taxe à l'exportation. Néanmoins, ces deux textes datent de 2013 et 2015, alors que le plan d'action national indique comme date d'achèvement « à ce jour ». Aucune évidence d'action pour la mise en œuvre de cette étape pendant la période d'implémentation concernée par l'IRM n'a été fournie par le gouvernement. Cependant, étant donné que contrairement à l'étape précédente celle-ci a

une série de mesures limitée dans le temps, le chercheur du MEI la considère comme terminée.

Accompagner tous les lots de diamants exportés d'un certificat d'origine :

cette étape n'a pas commencé. Sa mise en œuvre est de façon continue selon le gouvernement. Cependant, aucune évidence fournie, car les certificats seraient des documents confidentiels ne pouvant être partagés avec le public, selon une représentante du gouvernement rencontrée dans le cadre de cet engagement⁸. Malgré ses recherches, le chercheur du MEI n'a trouvé aucune information spécifique sur le nombre de lots de diamants exportés ou certificats d'origine émis pendant la période considérée pour la mise en œuvre du plan d'action national. En l'absence de preuve, le degré de réalisation est non complété.

Attribuer des cartes aux différents acteurs : le degré de mise en œuvre de cette étape est non complété. Les cartes permettent d'identifier les acteurs de production que sont les collecteurs, les exploitants et les ouvriers qui travaillent dans le domaine diamantifère. Le représentant du gouvernement interrogé dans le cadre de cet engagement⁹ a indiqué que toutes les cartes sont saisies dans une base de données, et chacun a son identifiant. Le chercheur du MEI n'a pas eu accès à cette base de données pendant sa recherche, en raison de la confidentialité des informations qui y figurent, et n'a pu interroger des représentants de la société civile travaillant sur ce domaine, afin de confirmer que les acteurs disposent bien de cartes.

Enregistrer les productions et ventes dans des cahiers de vente et de production : cette étape est substantiellement complétée. Le ministère des Mines a indiqué au chercheur du MEI qu'il a rédigé des rapports trimestriels sur les exportations et rapports semestriels sur les productions qui sont publiés sur le site du Processus de Kimberley. Ces rapports ne sont pas accessibles aux citoyens car le chercheur du MEI ne les a pas trouvés sur le site en ligne dont certaines données ne sont accessibles qu'aux pays. Néanmoins, le volume ainsi que la valeur des productions et des exportations sont disponibles en ligne. Les dernières publications datent de 2016.¹⁰

Publier le nombre de carats exportés et les certificats de Kimberley y afférant sur le site du Ministère en charge des Mines : cette étape est non commencée. Aucune publication n'a été trouvée par le chercheur du MEI sur le site du Ministère responsable des Mines.

Cependant, selon le ministère responsable des mines, la mise à jour est régulière sur son site, se faisant chaque fois qu'il y a une exportation, et de manière trimestrielle depuis 2015 sur le site du Processus de Kimberley auquel les citoyens ont accès.¹¹ Cependant, les parties prenantes interrogées remarquent que c'est uniquement le nombre de certificats de Kimberley qui est publié sur le site du Processus, et non les certificats eux-mêmes comme le laisse entendre l'engagement. La dernière publication du nombre de carats et de certificats sur le site du Processus date de 2016 et indique 21 724.34 carats et 17 certificats à l'export pour la Côte d'Ivoire.¹²

Résultats préliminaires

À mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action, le seul résultat à reporter concerne les productions et ventes publiées sur le site du Processus de Kimberley. Ici, les représentants de la société civile interrogés¹³ par le chercheur remarquent que les informations ne sont pas publiées de manière régulière et par conséquent, ne permettent pas de vérifier les informations en temps réel.

À ce jour, comme indiqué par les représentants du ministère des Mines,¹⁴ le gouvernement n'a eu aucun retour des citoyens – s'ils en sont informés – concernant cette traçabilité du diamant et ce système de certification du diamant en Côte d'Ivoire.

Prochaines étapes

Selon le chercheur du MEI, l'engagement pourrait être reconduit dans le prochain plan d'action, à condition qu'il intègre des actions non implémentées, qui sont mesurables et vérifiables, et qui contribuent à un gouvernement plus ouvert et responsable, conformément aux valeurs du PGO. Les représentants de la société civile interrogés¹⁵ souhaiteraient voir dans le prochain plan d'action comme formulation un engagement lié plutôt à une « meilleure collaboration entre le processus du PGO et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI)¹⁶ afin d'améliorer la gouvernance du secteur extractif ».

¹ Guide Pratique du Processus de Kimberley, Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire, remis en copie physique au chercheur du MEI

² Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018

³ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails, et un représentant de la société civile désirant rester anonyme, rencontre en personne en février 2018

⁴ BICC Focus. Conflict diamonds and peace process in Côte d'Ivoire.

https://www.files.ethz.ch/isn/57307/focus_8_ivory_coast.pdf.

⁵ "Ouverture prochaine en Côte d'Ivoire de bureaux d'achat de diamants", Zunon Tape Alban Serges, 1^{er} mai 2014, Abidjan.net, <http://news.abidjan.net/h/496365.html>.

⁶ Mme Fatoumata Thes Olemou, Secrétaire Permanente du Processus de Kimberley, Secrétariat Permanent de la représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK-CI), Ministère de l'Industrie et des Mines, rencontre en personne le 15 février 2018

⁷ Guide Pratique du Processus de Kimberley, Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire, remis en copie physique au chercheur du MEI

⁸ Mme Fatoumata Thes Olemou, Secrétaire Permanente du Processus de Kimberley, Secrétariat Permanent de la représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK-CI), Ministère de l'Industrie et des Mines, rencontre en personne le 15 février 2018

⁹ Mme Fatoumata Thes Olemou, Secrétaire Permanente du Processus de Kimberley, Secrétariat Permanent de la représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK-CI), Ministère de l'Industrie et des Mines, rencontre en personne le 15 février 2018

¹⁰ Côte d'Ivoire, Annual Rough Diamond Summary: 2016, Kimberly Process website, <https://www.kimberleyprocess.com/en/c%C3%B4te-divoire#2015>.

¹¹ Côte d'Ivoire, Annual Rough Diamond Summary: 2016, Kimberly Process website, <https://www.kimberleyprocess.com/en/c%C3%B4te-divoire#2015>.

¹² Côte d'Ivoire, Annual Rough Diamond Summary: 2016, Kimberly Process website, <https://www.kimberleyprocess.com/en/c%C3%B4te-divoire#2015>. Last accessed on 11 April 2018

¹³ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

¹⁴ Mme Fatoumata Thes Olemou, Secrétaire Permanente du Processus de Kimberley, Secrétariat Permanent de la représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK-CI), Ministère de l'Industrie et des Mines, rencontre en personne le 15 février 2018

¹⁵ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

¹⁶ <http://www.cnitie.ci>.

2. Création et Fonctionnalité des Comités de développement local minier (CDLM)

Texte de l'engagement :

Créer et rendre fonctionnel cinq Comités de Développement Local Minier (CDLM)

Description brève de l'engagement :

- Prendre pour chaque société d'exploitation un arrêté interministériel portant création du Comité de développement local minier (CDLM) ;
- Installer le CDLM composé comme suit :
 - o Le Préfet de Département (Président du Comité) ;
 - o Le Président du Conseil Régional (Vice-Président);
 - o Les Sous-Préfets, les députés et les maires des localités affectées;
 - o Les représentants des localités affectées;
 - o L'Administration des Mines (Secrétariat technique);
 - o Le représentant de la société d'exploitation.
- Ouvrir un compte bancaire dédié et mis à disposition du fonds (0,5%) du Chiffre d'Affaires par la société d'exploitation;
- Suivre la réalisation des projets de développement communautaire.

Etapas vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement :

- Prendre un arrêté interministériel portant création du Comité de développement local minier pour chaque société d'exploitation (CDLM)
- Installer le CDLM
- Ouvrir le compte et mettre à disposition les fonds (0.5%) du Chiffre d'Affaires par la société d'exploitation
- Réaliser les projets de développement communautaire
- Suivre la réalisation des projets

Responsable institution : Ministère de l'Industrie et des Mines

Supporting institutions : Direction générale des Mines et de la Géologie (DGMG)/Direction du Développement minier

Start date : 2016

End date : Mai 2018

Aperçu des engagements	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO				Impact potentiel				Dans les délais?	Avancement			
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilisation du public	Tech. et innovation pour la transparence et la	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur		Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé
2. CDLM			✓			✓					✓		Non		✓		

Contexte et objectifs

L'objectif premier de cet engagement est l'appropriation de projets miniers par les populations. En effet, un manque d'appropriation peut mener à des conflits entre les exploitants miniers et les communautés locales. En mars 2016 par exemple, les autorités ont

dû intervenir dans un conflit opposant les populations proches des mines d'or de Divo aux exploitants de cette mine, et parler à leurs populations pour ramener le calme.¹ Les populations qui avaient cédé leurs terres jugeaient au final que les compensations étaient insuffisantes face aux gains qu'elles imaginent réaliser sous leurs yeux.² Plus récemment, en février 2018, après quatre ans de tensions, un accord est enfin intervenu entre le gestionnaire de la mine d'Agbaou et les représentants des habitants.³

Il s'agit donc à travers cet engagement d'impliquer les populations riveraines des mines en exploitation dans le choix des projets socioéconomiques à réaliser grâce au fonds alloué par la société d'exploitation minière. L'existence d'une mine dans une région est un facteur de développement selon les représentants du gouvernement⁴ rencontrés par le chercheur car il y a toute une activité qui gravite autour. Il faut donc faire en sorte que les populations locales soient concernées par le projet minier. Cela permet à l'entreprise minière d'obtenir la « licence sociale », le permis social qui est immatériel étant un accord tacite, mais qui signifie que l'exploitation se déroule dans la sérénité, sans conflits entre l'entreprise et les populations.

L'engagement prévoit aussi la création de comités de développement local minier (CDLM). Ces comités sont présidés par le préfet de la région concernée et sont censés comprendre les représentants de toutes les couches des populations concernées. Ils ont pour mission de gérer le plan de développement local minier, élaboré par la société, en concertation avec les communautés riveraines et les autorités administratives territoriales et locales. En outre, la promotion de l'emploi qui fait partie des cinq domaines prioritaires des CDLM, constitue un axe stratégique.⁵ En effet, comme l'a confirmé le Directeur du développement minier rencontré par le chercheur du MEI en février 2018, il y a des projets de formation dans les domaines des activités génératrices de revenus. Le CDLM doit donc contribuer à la promotion de l'emploi au sein des populations riveraines des exploitations minières. Le CDLM doit aussi promouvoir la responsabilité des entreprises : dans la mesure où il faut faire en sorte que les retombées de l'exploitation des ressources naturelles profitent aux trois parties (la communauté, la société d'exploitation et l'état), la société minière est mise devant ses responsabilités par le gouvernement qui s'assure qu'elle remplit ses engagements (versement de dédommagements, génération d'emplois, etc.), et doit faire en sorte que les populations autour de la mine puissent profiter financièrement de la présence de la mine dans la communauté.

Avant l'engagement et le code minier de 2014,⁶ les actions sociales et les projets réalisés dépendaient du bon vouloir de l'entreprise minière. Il n'y avait aucune contrainte réglementaire, rien n'étant codifié. De ce fait, les populations n'étaient pas vraiment impliquées et ne bénéficiaient d'aucun avantage financier ou social de la présence des mines dans la communauté.⁷ L'innovation majeure du code minier de 2014 est la mention de l'aspect développement communautaire. Maintenant, c'est en effet une obligation d'impliquer la population qui est d'ailleurs représentée dans le Comité. Ce Comité est chargé de mettre en œuvre et suivre l'exécution des projets, d'assurer la gestion du fonds de développement local et d'assurer l'exécution et le suivi des dépenses. L'avis de la population serait en effet désormais pris en compte dans la réalisation des projets. De ce fait, l'impact potentiel de cet engagement est modéré. Si réellement mises en œuvre tel que rédigées, ces étapes contribueront certainement à l'objectif premier de cet engagement à savoir, la participation civique et le développement communautaire.

Néanmoins, certains défis ont été relevés par le Directeur du développement minier interrogé. La mesure dans laquelle les CDLM arriveront à les adresser sera un témoignage de leur fonctionnement. Ces défis comprennent le fait que parmi les populations impactées sur le terrain, certaines sont plus proches de la mine que d'autres. Estimant être les plus impactées en raison de leur localisation géographique, elles revendiquent le fait de devoir plus bénéficier des projets que celles qui se situent plus loin des mines. Mais généralement,

le préfet arriverait à régler la question, comme indiqué par le représentant du gouvernement interrogé dans le cadre de cet engagement. Il existe aussi le problème des emplois non qualifiés qui devraient d'abord revenir aux populations impactées. Chaque population trouve, toujours selon le représentant du gouvernement interrogé, que la procédure des CDLM est longue donc, ils vont parfois négocier directement avec la société.

L'engagement tel qu'écrit est cohérent avec les valeurs du PGO dans la mesure où il favorise la concertation et la participation des populations aux choix des projets socioéconomiques à réaliser. Les étapes prévues par l'engagement sont pertinentes pour sa mise en œuvre.

Avancement

2.1. Prendre pour chaque société d'exploitation un arrêté interministériel portant création du Comité de développement local minier (CDLM) : cette étape est substantiellement commencée. Le gouvernement a fourni sept arrêtés ministériels portant création, attributions, organisation et fonctionnement de CDLM.⁸ Seuls deux arrêtés ont été pris pendant la période de mise en œuvre du plan d'action. Il s'agit de l'arrêté du CDLM de la mine de Ziemougoula à Odienné dans le département de Kaniasso qui a été pris le 6 février 2017, et de celui de la mine de manganèse de Sholoh Manganese SA dans les départements de Korhogo et Dikodougou qui a été pris le 20 juin 2017. Les cinq autres arrêtés ont été pris le 27 novembre 2014 pour quatre d'entre eux et le 22 décembre 2015 pour le dernier.

2.2. Installer le CDLM : cette étape est substantiellement complétée. Selon le directeur du développement minier⁹ rencontré lors de la recherche, il y aurait aujourd'hui sept CDLM établis et effectifs¹⁰. Selon le rapport d'évaluation de la société civile datant du mois d'octobre 2017, six CDLM ont été installés, parmi lesquels trois sont fonctionnels et trois ne le sont pas. Le site du Ministère de l'Industrie et des Mines¹¹ indique qu'« A ce jour, trois Comités de Développement local minier ont été installés »¹²

Le site du Ministère ne semble pas être à jour car dans le même temps, d'autres pages du site indiquent l'installation de cinq CDLM au total. Il y a donc une confusion et une incohérence relative au nombre exact de CDLM créés, d'autant plus qu'il ressort des recherches du chercheur du MEI selon différents articles internet que huit CDLM ont été créés¹³. Selon d'autres documents fournis par le gouvernement¹⁴, sept CDLM ont été installés parmi lesquels six sont fonctionnels et un non fonctionnel.¹⁵

Le directeur du développement minier¹⁶ a précisé que chaque année, les CDLM doivent rédiger un rapport transmis à chaque ministère : celui des mines et celui de l'intérieur. Mme Angoua a fourni un procès-verbal de réunion du CDLM de Bondoukou, mais celui-ci date de janvier 2018, soit après la période d'étude de ce rapport. Selon un rapport d'activités¹⁷ de trois CDLM dans la localité de Divo, le Plan de Développement Local Minier élaboré par la mine a été remis au CDLM d'Agbaou le 30 juin 2017. Concernant le CDLM de Hiré, il a été installé le 25 juillet 2016 mais comme le précise le rapport, le bureau du CDLM n'a été mis en place que le 1er Avril 2017 et ne comporte à ce jour, aucun projet réalisé. Enfin, ce rapport indique que le Plan de Développement Local Minier du CDLM de Lauzoua est en cours d'élaboration, et qu'il n'y a pas encore de projet réalisé.

2.3. Ouvrir le compte et mettre à disposition les fonds (0,5 %) du Chiffre d'Affaires par la société d'exploitation : cette étape est considérée comme ayant un niveau d'achèvement limité. Les représentants de la société civile interrogés par le chercheur¹⁸ MEI ont indiqué que certains CDLM n'avaient pas de compte ouvert et la plateforme de la société civile mise en place dans le cadre du PGO a même recommandé dans son rapport d'évaluation de rendre fonctionnels les CDLM en ouvrant leurs comptes et en réglant le contentieux judiciaire en favorisant l'élaboration du Plan de développement local minier. Néanmoins, il convient de préciser que dans le rapport d'activités des trois

CDLM de la localité de Divo¹⁹ sont indiqués : un montant « mis à la disposition du CDLM de la mine d'or d'Agbaou par l'Etat de Côte d'Ivoire », sans qu'il soit précisé si ce montant a été viré sur le compte du CDLM; des virements reçus par le CDLM d'Hiré pour l'exercice 2017, laissant donc supposer que le CDLM dispose d'un compte ouvert ; et un montant viré sur le compte du CDLM de Lauzoua pour l'exercice 2017. Le chercheur MEI n'a reçu aucune évidence d'ouverture de compte concernant tous les autres CDLM. La date effective de l'ouverture de ces comptes n'est en outre pas disponible. Cela aurait notamment permis de savoir quels sont ceux qui ont été ouverts pendant la période d'étude.

2.4. Réaliser les projets de développement communautaire : cette étape est non commencée. Un procès-verbal de réception provisoire d'un projet de CDLM concernant la mine de Bondoukou a été transmis par Mme Angoua²⁰, mais celui date de janvier 2018, soit après la période d'étude concernée. Le rapport d'activités des trois CDLM de la localité de Divo fourni²¹ indique clairement qu'il n'y a pas encore de projet réalisé concernant les CDLM de Lauzoua et Hiré. Des photos transmises²² et représentant selon le gouvernement des projets de développement communautaire sont insuffisantes pour vérifier l'état d'achèvement de cette étape. Selon un représentant de la plateforme de la société civile,²³ l'état des réalisations des projets de développement communautaires liés aux CDLM est incomplet.

2.5. Suivre la réalisation des projets : cette étape est non commencée parce que les projets eux-mêmes n'ont pas commencé.

Résultats préliminaires

À ce jour, toujours selon le représentant de la plateforme de la société civile,²⁴ certains CDLM sont fonctionnels, avec un compte ouvert. Ces derniers sont effectifs, impliquant conformément aux termes de l'engagement, les populations, et développant des projets communautaires. Il s'agit notamment des CDLM de Bondoukou, Lauzoua, Hire (Divo) et Iti qui sont fonctionnels à 80 voire 90 %²⁵. Il précise également que les CDLM installés permettent de réaliser des projets pour améliorer les conditions de vie des populations. Néanmoins, toujours selon lui, la plupart n'ont pas encore de plan de développement local; or c'est cela même qui fait l'objet de financement du Fonds.

Prochaines étapes

L'engagement tel qu'écrit devrait être reconduit dans le prochain plan d'action, avec des étapes claires, spécifiques, mesurables et vérifiables, et qui seront effectivement implémentées dans la période du plan d'action. Plus spécifiquement, la société civile recommande que : (i) les documents relatifs aux Plans de développement local minier, au budget et à un état des réalisations des projets communautaires doivent être disponibles et facile d'accès pour les citoyens; (ii) un répertoire des membres des CDLM soit établi; et (iii) toutes les informations relatives aux CDLM (plan de développement local, budget, réalisations, etc.) soient publiées sur le site du Ministère de l'Industrie et des Mines.

De ce qui précède, l'engagement si reconduit dans le prochain plan d'action, devrait être beaucoup plus transparent, notamment en terme d'évidence de réalisation et d'achèvement.

¹ « Crises répétées dans les mines d'or à Divo/L'Etat doit trancher avant l'irréparable (Analyse) », publié le 22 mars 2016 dans actualités Côte d'Ivoire Dépêches Divo dossiers Gôh par Sylvain Gonéty, repris sur le site internet de l'Agence Ivoirienne de Presse de Côte d'Ivoire, <http://aip.ci/crises-repetees-dans-les-mines-dor-a-divoletat-doit-trancher-avant-lirreparable-analyse/>.

² « Crises répétées dans les mines d'or à Divo/L'Etat doit trancher avant l'irréparable (Analyse) », publié le 22 mars 2016 dans actualités Côte d'Ivoire Dépêches Divo dossiers Gôh par Sylvain Gonéty, repris sur le site internet de l'Agence Ivoirienne de Presse de Côte d'Ivoire, <http://aip.ci/crises-repetees-dans-les-mines-dor-a-divoletat-doit-trancher-avant-lirreparable-analyse/>.

-
- ³ « Côte d'Ivoire : la population fait plier la compagnie minière à Agbaou », publié le 12 février 2018 par Jacques Deveaux sur le site web de France TV Info, <http://geopolis.francetvinfo.fr/cote-d-ivoire-la-population-fait-plier-la-compagnie-miniere-a-agbaou-178689>.
- ⁴ M. Niansounou Jean-Albert, Directeur du Développement Minier, Ministère de l'Industrie et des Mines, rencontre en personne le 16 février 2018
- ⁵ Les quatre autres sont le développement d'infrastructures et d'équipements de base, le développement des services sociaux de base et du cadre de vie, le développement de l'économie locale et le développement du capital humain.
- ⁶ Loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code minier, <http://www.gouv.ci/doc/accords/1449057553code-minier-2014.pdf>.
- ⁷ « Contestations des projets miniers en Côte d'Ivoire : vers la reconnaissance du droit au développement humain durable des populations et collectivités locales (Contribution) », publié le 1^{er} août 2014 par Ivoire-Press, sur le site abidjan.net, <http://news.abidjan.net/h/504867.html>
- ⁸ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ⁹ M. Niansounou Jean-Albert, Directeur du Développement Minier, Ministère de l'Industrie et des Mines, rencontre en personne le 16 février 2018
- ¹⁰ Il s'agit des CDLM d'Agbaou (localité de Divo), de Iti (qui est la plus ancienne), de Hiré, de Bondoukou manganèse, d'Ivoire Manganèse de Kaniasso au Nord du pays, de Lauzoua (vers Grand Lahou) et de Lagnonkaha (vers Khorogo),
- ¹¹ Politique minière, Ministère de l'Industrie et des Mines, http://www.industrie.gouv.ci/?page=politique_miniere, consulté pour la dernière fois le 2 avril 2018
- ¹² CDLM de la mine de Bondoukou Manganèse SA, en février 2015 ; CDLM de la mine de SMI, en juin 2015 ; CDLM de la mine d'Agbaou Gold Operations SA en juillet 2015. »
- ¹³ la mine d'or d'Agbaou, la mine de manganèse à Bondoukou, la mine de manganèse de Kaniasso, la mine de Bonikro-Hiré-Dougbafla, la mine d'Efema, la mine de Sissengué, la mine d'or d'Ity et la mine de Lauzoua.
- ¹⁴ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ¹⁵ 4 CDLM ont été installés entre février 2015 et janvier 2016 soit avant la période d'étude; 2 CDLM ont été installés pendant la période d'étude; et 1 CDLM a été installé en novembre 2017, soit après la période d'étude de ce rapport.
- ¹⁶ M. Niansounou Jean-Albert, Directeur du Développement Minier, Ministère de l'Industrie et des Mines, rencontre en personne le 16 février 2018
- ¹⁷ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ¹⁸ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails
- ¹⁹ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ²⁰ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ²¹ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ²² Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ²³ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails
- ²⁴ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails
- ²⁵ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

3. 4. 5. Publication d'informations en ligne

Texte de l'engagement :

Engagement 3. Publier tous les textes fiscaux et douaniers

Engagement 4. Publier les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution trimestrielle du budget (45 jours après la fin du trimestre)

Engagement 5. Publier les communications en Conseil des Ministres sur les opérations de Passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)

Description brève des engagements :

3. Mise en ligne de tous les textes fiscaux et douaniers à savoir: l'annexe à la loi de finance, le code des impôts, le code des douanes, etc.

4. Mise en ligne de la situation trimestrielle de l'exécution du budget de l'état

5. Mise en ligne de la situation trimestrielle des opérations de passation des marchés publics

Étapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement :

3. Mettre en ligne tous les textes fiscaux et douaniers

4. Produire et mettre en ligne les communications en conseils des ministres sur l'exécution du budget trimestriellement (45 jours avant la fin du trimestre)

5. Produire et mettre en ligne les communications en conseils des ministres sur l'exécution de la passation des marchés publics trimestriellement (45 jours avant la fin du trimestre)

Institution responsable : Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat

Institution(s) de soutien : Cabinet du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat

Date de début : Décembre 2016

Date de clôture : continu

Aperçu des engagements	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO				Impact potentiel				Dans les délais?	Avancement			
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilisation du public	Tech. et innovation pour la transparence et la	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur		Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé
3. Mettre en ligne les textes fiscaux et douaniers			✓		✓			✓			✓		Oui				✓
4. Publication de l'exécution du budget de l'Etat			✓		✓			✓	✓				Oui				✓
5. Publication de l'exécution de la passation des marchés publics			✓		✓			✓			✓		Oui				✓

Contexte et objectifs

Ces engagements ont pour objectif l'information régulière du public sur les dispositions fiscales et douanières en vigueur, l'exécution du budget de l'État et l'état d'exécution de la passation des marchés publics. Les engagements proposent comme étape à mettre en œuvre, la mise en ligne de tous les textes fiscaux et douaniers, ainsi que les communications en Conseil des ministres sur l'exécution du budget et la passation des marchés publics. Ces engagements mettent en avant la volonté du gouvernement de faire plus de transparence dans la gestion des finances publiques. Il est apparu en effet pour le gouvernement, un besoin d'informer les populations sous l'angle de ce qu'il fait et collecte car selon le Directeur de cabinet du Secrétariat d'État auprès du premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État,¹ il y aurait une faible connaissance des dispositions fiscales et douanières en vigueur, de l'exécution du budget de l'État ainsi que des opérations de passation de marchés dans l'exécution du budget de l'État, par la population et les opérateurs économiques.

Ces engagements relatifs au renforcement de la transparence des actions de l'État dans les domaines indiqués ci-dessus s'inscrivent dans les valeurs du PGO à savoir l'accès à l'information. Néanmoins, il y a un manque de précision dans le texte de l'engagement sur la désagrégation des données et aucune mention des publications dans un format de données ouvert.

Cet engagement a un impact potentiel modéré. D'une part, si implémentés comme écrit dans le plan d'action, les documents relatifs aux textes fiscaux et aux marchés publics seront disponibles gratuitement et en ligne pour le public, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le gouvernement² et les représentants de la société civile³ s'accordent sur le fait que grâce à cet accès, les services publics seront améliorés, l'intégrité publique augmentée et les ressources publiques gérées plus efficacement. L'un des engagements a pour ambition de notamment favoriser la connaissance par la population des dispositions fiscales et douanières applicables dans le pays, et de permettre une meilleure lisibilité de l'action gouvernementale. Mais publier les informations ne signifie en aucun cas que les citoyens sauront d'une part comment interpréter les textes et les comprendre. D'autre part, le public n'aura pas nécessairement accès aux publications, dans la mesure où tous les citoyens n'ont pas forcément accès à internet ou tout simplement, ne savent pas tous lire.⁴

En ce qui concerne l'engagement 4, les communications au sujet de l'exécution du budget sont publiées en ligne depuis 2014. Cet engagement n'apporte aucun élément supplémentaire par rapport au statu quo et n'a par conséquent aucun impact potentiel.

Avancement

3. Mettre en ligne tous les textes fiscaux et douaniers : cet engagement est complété. Les textes fiscaux et douaniers sont disponibles sur le site du Ministère chargé du budget et du Portefeuille de l'État, gratuitement. La dernière publication date du 8 juillet 2017.⁵ Selon le rapport d'évaluation de la société civile datant d'octobre 2017, les textes fiscaux et douaniers publiés seraient à jour sur le site du Ministère. Outre le Code général des impôts et le Livre de procédures fiscales, une cinquantaine d'autres textes fiscaux sont également publiés sur le site de la Direction générale des impôts : taxes parafiscales, divers textes fiscaux, droits domaniaux et publicité foncière, fiscalité des collectivités territoriales⁶. La société civile recommande néanmoins que le gouvernement les publie sous un format exploitable ouvert comme CSV ou XML, et non PDF. Comme l'a confirmé le gouvernement, les publications sont rendues systématiques dans le cadre de cet engagement.

4. Produire et mettre en ligne les Communications en Conseils des Ministres sur l'exécution du budget de l'État trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre) : cet engagement est complété. Selon le Directeur de cabinet du Secrétariat d'État auprès du premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État,⁷ le budget et l'ensemble de ses annexes sont bel et bien publiés, selon le principe de suivi trimestriel. Ces communications sont disponibles sur le site internet du Ministère de l'Économie et des Finances. La dernière publication date de fin mars 2017⁸ donc, la mise en

ligne était à jour au 30 juin 2017⁹ selon lequel sur ce point, le gouvernement fait ce qu'il faut. Quant à la Loi de Finances initiale, elle est publiée sur le site de la Direction générale du Budget et des Finances. Selon la Constitution, elle doit l'être jusqu'en décembre. Celle de 2018 est bien disponible en ligne.¹⁰

5. Produire et mettre en ligne les Communications en Conseils des Ministres sur l'exécution de la passation des marchés publics

trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre) : cet engagement est complété. Les opérations de passation de marché public sont effectivement publiées sur le site de la Direction des Marchés publics. Les communications entre le 1^{er} juillet 2016¹¹ et le 30 juin 2017¹² étaient bien à jour, publiées sur le site de la Direction des Marchés publics en mars, juin, septembre et décembre de chaque année.

Résultats préliminaires

Selon le gouvernement, de ces engagements découle le fait que les droits de recherche de l'annexe fiscale de 2016 à 2017 aient été rendus gratuits, et accessibles en ligne, ce qui n'était pas le cas auparavant.

En outre, dans le cadre de ces trois engagements, et bien que ceci ne soit pas mentionné dans le texte de l'engagement, les citoyens ont la possibilité de rapporter toutes les irrégularités qu'ils relèvent dans les communications du gouvernement. Il existe à cet effet, comme indiqué par le directeur de cabinet du Secrétariat d'État auprès du premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État interrogé dans le cadre de ces engagements : une cellule d'information des opérateurs économiques, accessible en ligne et par courriel ordinaire, qui produit des rapports mensuels systématiques, et un rapport annuel qui est présenté aux opérateurs économiques; une Direction générale des impôts qui est une commission mixte et paritaire qui comprend le secteur privé et la direction des impôts; mais également un Observatoire public-privé qui permet de prendre en charge toute préoccupation. Aussi, toujours selon lui, le Cabinet du ministère auprès du premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État peut également être saisi directement par le secteur privé ou le citoyen, par courrier ou courriel. Les rapports susmentionnés dans le cadre de la cellule d'information des opérateurs économiques ont été requis lors de la rencontre avec le représentant du gouvernement, mais aucune évidence n'a été fournie à ce jour malgré la demande du chercheur du MEI lors de l'entretien, mais également à travers deux courriels transmis au directeur de cabinet ainsi qu'à son équipe, en date des 5 février et 21 février 2018.

Prochaines étapes

Les engagements 3, 4 et 5 devraient faire partie du prochain plan d'action, dans la mesure où ils permettent au gouvernement de faire face à un défi : améliorer la culture de la curiosité au niveau de l'information, chez les citoyens. Cependant, publier simplement les informations n'assure pas la connaissance de la population et sa meilleure compréhension. Le gouvernement devrait donc aller plus loin dans le prochain plan d'action national, en proposant des engagements concrets et spécifiques qui porteraient à la connaissance des citoyens, de manière proactive tout en considérant les barrières de l'accès à l'information des citoyens, l'existence de ces documents et informations concernant les textes fiscaux et douaniers, l'exécution du budget de l'État et les opérations de passation des marchés publics.

¹ Karim Traoré, Directeur de Cabinet, Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, rencontre en personne le 2 février 2018

² Karim Traoré, Directeur de Cabinet, Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, rencontre en personne le 2 février 2018

³ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁴ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁵ Textes, Impôts, Site du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, <http://budget.gouv.ci/fr/textes/textes-references-impots>.

⁶ Direction générale des impôts, Site internet, <http://www.dgi.cgici.com/indexs.htm>.

⁷ Karim Traoré, Directeur de Cabinet, Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, rencontre en personne le 2 février 2018

⁸ Exécution budgétaire, Eléments de gouvernance, Exécution du Budget, Portail de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Economie et des Finances, <http://www.finances.gouv.ci/finances/execution-du-budget>.

⁹ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

¹⁰ Loi de Finances Initiale de l'année 2018, Budget, Direction Générale du Budget et des Finances, Site du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, <http://dgbf.gouv.ci/loi-de-finances-initiales/>.

¹¹ Les communications en Conseil Des Ministres 2016, Direction des Marchés Publics, Site Internet, <https://marchespublics.ci/fr/communication2.php?AN=2016>.

¹² Les communications en Conseil des Ministres 2017, Direction des Marchés Publics, Site Internet, <https://marchespublics.ci/fr/communication2.php?AN=2017>.

6 et 7. Améliorer la qualité de l'enseignement

Texte de l'engagement :

Engagements 6 : Interconnecter cinq universités et deux grandes écoles publiques

Engagements 7 : Créer l'université virtuelle de Côte d'Ivoire

Étapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement :

6.1. Mise en place d'un data center.

6.2. Interconnexion de 3 universités (les 2 d'Abidjan et celle de Bouake)

6.3. Interconnexion de 2 autres universités et d'une grande école (Korhogo, Daloa, INPHB)

6.4. Formation des utilisateurs à Korhogo, Daloa, INPHB

6.5. Interconnexion de l'école supérieure africaine des TIC

6.6. Renforcement de l'intranet local et de la connectivité à l'internet des universités et grandes écoles publiques

7.1. Prise d'un décret n° 2015-775 du 09 décembre 2015

7.2. Mettre en place la plateforme physique de l'UVCI: acquisition et aménagement du siège

7.3. Mettre en place la plateforme numérique : bibliothèque virtuelle, et ressources pédagogiques.

7.4 Mettre en place la plateforme physique de l'UVCI : aménager 4 studios d'enregistrement de cours (Mooc) et trois laboratoires (FebLab)

7.5. Organiser l'accompagnement de l'université de Man : production de ressources pédagogiques (L1 en 2016, L2 en 2017, L3 en 2018).

Note éditoriale : Le texte de l'engagement a été abrégé. Pour le texte complet, voir le plan d'action national. Dans le plan d'action national, 2 étapes sur 6 ont été réalisées avant la période de mise en œuvre de l'engagement 6. Dans le cadre de l'engagement 7, une étape sur 5 a également été déjà réalisée. En conformité avec les règles du PGO, cette évaluation se concentrera donc sur les 4 étapes restantes dans chaque engagement, et qui ont eu lieu pendant la période d'implémentation concernée. En outre, respectivement 2 et 3 étapes supplémentaires ont été ajoutées par le chercheur de l'IRM aux engagements afin d'en refléter la brève description et l'ambition, comme indiqué dans le plan d'action national. Ces étapes sont 6.7. L'installation et l'équipement de plusieurs data center pour l'hébergement des services; 6.8. L'équipement des amphithéâtres pour le télé-enseignement; 7.6 Mise en place des dispositifs d'accompagnement (tutorat pédagogique, social et technique); 7.7. Promouvoir des programmes de formation ouverte à distance (FOAD); 7.8. Doter les étudiants, les enseignants et le personnel administratif et technique de moyens d'accès adéquats à Internet et aux ressources numériques produites

Institution Responsable: Ministère de l'Économie numérique et de la Poste – ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Institutions de soutien: Agence nationale de service universel de télécommunications (ANSUT)/Direction de l'Information scientifique et Technologique

Date de début : Janvier 2015

Date de clôture : Juin 2018

Aperçu des engagements	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO				Impact potentiel				Dans les délais?	Avancement			
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilisation du public	Tech. et innovation pour la transparence et la	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur		Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé
6. Interconnecter cinq universités et deux grandes écoles publiques			✓		Pas clair						✓		Oui		✓		
7. Créer l'université virtuelle de Côte d'Ivoire			✓		Pas clair						✓		Non			✓	

Contexte et objectifs

Ces engagements visent à faciliter l'accès à l'information des étudiants à travers l'installation d'initiatives visant à connecter les écoles et universités à internet. L'engagement 6 a été pris pour trois raisons principales selon le représentant du Ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste rencontré¹ par le chercheur du MEI : (i) l'État ne peut construire rapidement des universités pour la population; (ii) les enseignants ne sont pas distribués de façon uniforme sur le territoire, ce qui entraîne une dépense estimée à plusieurs milliards pour leur déplacement. L'idée était donc d'améliorer la qualité des enseignements en améliorant la disponibilité des professeurs; (iii) l'université n'était pas du tout numérisée. Il y avait donc un désir du gouvernement d'aller vers une numérisation des enseignements.

L'engagement 7 vise la mise en œuvre de l'université virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI), une université publique avec une gouvernance nommée par l'État, mise en œuvre par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, et qui vise au développement du numérique éducatif. L'UVCI a un rôle de direction générale et de ministère pour toutes les universités. Ayant le statut d'Établissement public administratif, ses missions sont les suivantes : développer la formation à distance; accompagner les établissements offrant les enseignements en présentiel dans le développement de l'offre de Formation ouverte à distance; et assurer à travers une plateforme, la diffusion des connaissances et de la culture du numérique.

En outre, dans la mesure où le pays souhaite aller vers l'émergence, il fallait, selon le directeur de l'UVCI interrogé,² faire en sorte que l'enseignement supérieur ait un accès facilité, et que les infrastructures soient adaptées.³ Selon lui, le numérique a alors été vu par le gouvernement comme une possibilité à exploiter par le biais du numérique éducatif. Dans cette ligne, des programmes de décentralisation des universités ont été pensés, tout comme le système Licence-Master-Doctorat (LMD) qui était en réflexion depuis 2005 et s'est matérialisé en 2012. L'objectif global du gouvernement est de permettre la mobilité de l'enseignement supérieur. L'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire a par exemple ainsi été vue comme l'une des pièces manquantes pour pouvoir accompagner cela.

Ces engagements ont un impact modéré, car ils permettent non seulement d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en améliorant la disponibilité des professeurs qui ne sont

plus requis de se déplacer aussi loin. Il permet également d'étendre l'accès à cette éducation. Selon les représentants de la société civile interrogés,⁴ la création de l'UVCI est une bonne initiative dans la mesure où elle permettra aux étudiants de suivre les cours en Côte d'Ivoire, même s'il faut cependant une bonne connexion. Ce problème de connexion est une des limitations de cet engagement étant donné que seulement 22 % de la population a accès à internet.⁵ Néanmoins, selon le chercheur du MEI, ces engagements tels que formulés – tout comme les étapes mentionnées dans le plan d'action national – ne rentrent pas dans le cadre des valeurs du PGO, bien qu'une population éduquée soit nécessaire pour atteindre ces objectifs. Il s'agit avant tout de mesures fondamentales et sans doute très positives pour le développement du secteur de l'éducation en Côte d'Ivoire. Indépendamment de ce constat, ces mesures ont une spécificité élevée, étant clairement définies et permettant ainsi d'en vérifier et mesurer l'achèvement, par rapport aux objectifs indiqués.

Avancement

6.3. Interconnexion des 2 autres universités et d'une grande école (Korhogo, Daloa, INPHB) : cette étape à un niveau d'avancement limité. Elle est réalisée selon le représentant du Ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste⁶ qui a fourni un « Procès-Verbal (PV) de réception provisoire des travaux » établi par le Bureau national d'études techniques et de développement, datant du 5 septembre 2015. Ce PV charge Orange Côte d'Ivoire Telecom des travaux pour l'interconnexion. Mais il ne s'agit que d'une réception provisoire des travaux, sous réserve de leur réalisation comme mentionné dans le PV de réception provisoire également partagée par le gouvernement. Ce document approuvé le 24 septembre 2014 indique le début des travaux pour le 11 octobre 2014, pour une durée de trois mois. L'on peut donc supposer que les travaux ont été achevés, mais aucune évidence à ce sujet n'a été fournie par l'équipe du représentant du Ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste malgré la demande du chercheur du MEI lors de leur rencontre puis par trois courriels en date du 7, 21 et 22 février 2018. En outre, le plan d'action national marque comme date d'achèvement de cette étape septembre 2016, alors que selon le PV, elle aurait été exécutée avant la période de mise en œuvre du plan d'action national.

6.4. Formation des utilisateurs à Korhogo, Daloa, INPHB : cette étape est notée comme non réalisée, faute de données probantes. Étape réalisée selon le représentant du Ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste, qui n'a fourni aucune évidence afin d'en montrer l'achèvement malgré la demande du chercheur du MEI lors de leur rencontre, mais également à travers 3 courriels du 7, 21 et 22 février 2018. La société civile ne mentionne pas le niveau d'achèvement de cette étape dans son rapport d'évaluation, et le chercheur du MEI n'a rien trouvé également en ce sens dans ses recherches.

6.5. Interconnexion de l'École Supérieure Africaine des TIC : cette étape est notée comme non réalisée, faute de données probantes. Mais étape réalisée selon le représentant du Ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste⁷ qui n'a fourni aucune évidence afin d'en montrer l'achèvement malgré la demande du chercheur du MEI lors de leur rencontre, mais également à travers 3 courriels du 7, 21 et 22 février 2018. La société civile ne mentionne pas le niveau d'achèvement de cette étape dans son rapport d'évaluation, et le chercheur du MEI n'a rien trouvé également en ce sens dans ses recherches.

6.6. Renforcement de l'intranet local et de la connectivité à l'internet des universités et grandes écoles publiques : étape réalisée selon le représentant du Ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste. Cependant, selon un représentant de la société civile, il ressort des informations recueillies auprès des étudiants par la plateforme de la société civile mise en place dans le cadre du PGO que la connexion internet n'est pas suffisante et de mauvaise qualité sur le campus. Selon le rapport d'évaluation de la plateforme de la société civile, une grève a même été observée en février

2017 pour réclamer une couverture internet de haut débit sur les campus permettant aux étudiants de mieux travailler dans le système LMD qui nécessite beaucoup de recherches de la part des étudiants.⁸

En outre, selon le site du Programme de décentralisation des universités (PDU), des dysfonctionnements de l'infrastructure réseau ont été relevés, ainsi que des arriérés de paiements vis-à-vis du fournisseur d'accès à Internet, ce qui a entraîné la coupure des liens d'interconnexion des sites universitaires rattachés au réseau, notamment ceux de Korhogo, Daloa, Bouaké, INPHB de Yamoussoukro, etc.⁹ Le PDU étant une initiative du gouvernement ivoirien mise en place en 2014 pour accélérer le développement des investissements en milieu universitaire, le gouvernement n'ignore donc pas ces problèmes de connectivité au sein des universités et grandes écoles publiques. Mme Angoua précise que « la structure bénéficiaire reste responsable de la fourniture de l'internet auprès de ses usagers. Une coupure de l'internet ne peut être imputable au Ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste¹⁰. »

6.7. Installation et équipement de plusieurs Datacenter pour

l'hébergement des services : cette étape à un niveau de mise en œuvre substantiel. Étape réalisée selon le directeur de cabinet adjoint du ministre de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste qui a en effet fourni un « Procès-Verbal (PV) de réception provisoire des travaux » établi par le Bureau national d'études techniques et de développement, datant du 5 septembre 2015. Celui-ci charge Orange Côte d'Ivoire Telecom des travaux pour l'aménagement du centre de données Yamoussoukro. À la suite de cela, une Minute de PV de réception provisoire également partagée par le gouvernement et approuvée le 24 septembre 2014, indique l'exécution complète et donc l'achèvement des travaux pour le centre concerné. Néanmoins, le gouvernement n'a fourni aucune évidence pour d'autres centres, même s'il a fourni un autre PV de réception provisoire du 4 décembre 2015, pour l'aménagement de salles de visioconférence exécuté par le Groupement ACS/SI Contact du 11 octobre 2014 au 5 septembre 2015. Toutes ces étapes ont été réalisées avant la période de mise en œuvre du plan d'action national.

6.8. L'équipement des amphithéâtres pour le télé-enseignement : selon le directeur de cabinet adjoint du ministre de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste, les travaux ont été achevés pour la réalisation de cette étape. La dernière action serait l'extension du WiFi, qui doit être à la charge de l'université elle-même. Il y a donc selon lui un problème d'ordre budgétaire, l'université n'ayant pas mis en place les ressources nécessaires pour la bande passante du WiFi. Cependant, aucune évidence n'a été fournie en ce sens, afin de prouver l'achèvement des travaux. Par ailleurs, selon les représentants de la société civile, les étudiants se plaignent que la connexion internet n'est pas suffisante au sein des amphithéâtres. La plateforme se demande donc si l'état a effectivement financé l'implantation de la fibre optique sur les différents campus.

7.2. Mettre en place la plateforme physique de l'UVCI : acquisition et aménagement du siège :

cette étape est achevée. L'UVCI dispose effectivement de locaux aménagés, au sein desquels la rencontre avec le chercheur du MEI s'est tenue. En outre, le décret de création de l'UVCI en date du 9 décembre 2015 ainsi que l'acte d'achat du site du siège datant du 1^{er} mars 2017 ont été fournis au chercheur de l'IRM. La cérémonie du lancement officiel de l'UVCI s'est tenue le 16 novembre 2017,¹¹ en présence du porte-parole du gouvernement et ministre de la Communication de l'Économie numérique et de la Poste, qui représentait le premier ministre, ministre du Budget et du Portefeuille de l'État.

7.3. Mettre en place la plateforme numérique : bibliothèque virtuelle et ressources pédagogiques :

la plateforme numérique de l'UVCI est en fonction. Les adresses URL de toutes les plateformes de l'UVCI ont été fournies au chercheur de l'IRM. Outre la bibliothèque virtuelle¹² et les ressources pédagogiques pour la formation à distance,¹³ ont donc été mises en place une plateforme de la scolarité,¹⁴ une plateforme de

certifications professionnelles¹⁵ ainsi qu'une plateforme UVCI-TV¹⁶ qui permet la tenue de webinaires avec des personnes ressources.

7.4. Mettre en place la plateforme physique de l'UVCI : aménager 4 studios d'enregistrement de cours (Mooc) et trois laboratoires (FabLab) :

cette étape est substantiellement mise en œuvre. Elle a été réajustée par le gouvernement dans la mesure où il s'agit d'une université virtuelle qui est centrée sur les autres. Les étudiants sont reçus dans une filière particulière, donc les ressources disponibles dans les autres universités sont également à la disposition de l'UVCI. Trois studios d'enregistrement ont donc été mis en place selon le directeur de l'UVCI, dont un au siège, un à l'INPHB et un à l'Université de Cocody.

L'inauguration du studio d'enregistrement de vidéo pédagogique de l'INPHB a eu lieu le 20 juillet 2017.¹⁷ Il est question d'en avoir trois autres, notamment à Bouaké, Daloa et l'Institut national de statistiques. Quant aux laboratoires, il s'agit plus d'espaces numériques. Selon le gouvernement, il y aurait un espace multimédia à l'UVCI aux 2 plateaux, et un autre presque finalisé au niveau de la bibliothèque centrale de l'Université Félix Houphouët Boigny. Cela a été réorienté pour que les laboratoires soient dans les bibliothèques. L'objectif est de s'installer également dans les 7 autres universités. Le site de l'UVCI mentionne dans un article en date du 24 novembre 2017, le fait qu'au 3^e étage du site du siège, le directeur général prévoit l'aménagement d'une grande salle pour les grandes conférences, et une autre qui servira de laboratoires.¹⁸

7.5. Organiser l'accompagnement de l'université de Man : production de ressources pédagogiques (L1 en 2016, L2 en 2017 et L3 en 2018) :

cette étape à un niveau de mise en œuvre limité. Selon le directeur de l'UVCI,¹⁹ cela vient de débiter. L'UVCI doit mettre en place une formation ouverte à distance. Man bénéficie des espaces numériques, mais l'idée est de faire en sorte qu'ils aient les ressources pédagogiques de leurs cours, sachant que la bibliothèque virtuelle est accessible à tout le monde. Le 20 février 2018, le directeur général de l'UVCI s'est rendu à Man afin de rencontrer les étudiants de l'Université de Man, dans le but d'y exposer le modèle pédagogique de l'UVCI.²⁰ Le délai d'achèvement de la mise en œuvre de cette étape étant juin 2018 comme indiqué dans le plan d'action national, le gouvernement est dans les délais.

7.6. Mise en place des dispositifs d'accompagnement (tutorat pédagogique, social et technique) :

cette étape à un niveau substantiel d'achèvement. Selon le directeur de l'UVCI,²¹ l'une des clés du succès de l'UVCI est le dispositif de tutorat, le coaching, l'encadrement. Les classes virtuelles sont chacune composées de 25 étudiants. Pour chaque classe, il y a un tuteur dont le rôle est aussi un rôle d'accompagnement. Il fait un compte rendu hebdomadaire des activités d'accompagnement pédagogique de chaque étudiant. Ce dispositif permet de voir les remontées de rendement des étudiants. 3 rapports de tuteur ont été fournis au chercheur du MEI par le gouvernement. Outre les tuteurs, chaque classe compte un délégué parmi les étudiants eux-mêmes, qui font aussi des rapports sur leur tuteur. Trois exemples de rapports de délégués ont également été partagés par le gouvernement.

7.7. Promouvoir des programmes de formation ouverte à distance

(FOAD) : cette étape a été complétée. L'une des missions de l'UVCI est d'accompagner la mise en place de FOAD dans les autres universités publiques. C'est dans ce cadre qu'une série de trois ateliers de formation des enseignants de l'UFR Langues, Littératures et Civilisations de l'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody a été organisée.²² 30 enseignants y ont participé. À la fin de la série des trois ateliers, le doyen de l'UFR précitée a souhaité que l'UVCI puisse pour l'année 2018, accompagner son UFR pour la mise en place d'un MASTER en FOAD. Le rapport de ces ateliers a été fourni par l'équipe du directeur de l'UVCI, au chercheur du MEI.

7.8. Doter les étudiants, les enseignants et le personnel administratif et technique de moyens d'accès adéquats à Internet et aux ressources

numériques produites : le niveau de mise en œuvre de cette étape est substantiel. Il ressort des recherches de l'IRM que les étudiants, les enseignants ainsi que le personnel de l'UVCI bénéficient d'accès adéquats aux ressources numériques produites. Il est impératif d'avoir une bonne connexion à Internet, pour pouvoir implémenter effectivement et efficacement cet engagement dans toute sa dimension. La société civile a ainsi recommandé dans son rapport d'évaluation que l'UVCI puisse prévoir une prise en charge appropriée pour le règlement des charges relatives à la connexion.

Résultats préliminaires

Selon le directeur de l'UVCI, l'UVCI comprend 64 000 ressources pédagogiques à mettre à disposition des autres universités, et huit domaines de formation. Le gouvernement travaille donc afin de trouver des stratégies pour développer tout cela.

En outre, le directeur de l'UVCI a également indiqué que grâce à l'UVCI, le taux de scientifiques en Côte d'Ivoire a augmenté de 5 points. Toujours selon lui, concernant la perception des citoyens qui étaient sceptiques par rapport à des cours et des diplômes en ligne, le succès de l'UVCI observé par le gouvernement est en train de la changer, le gouvernement faisant en sorte que le modèle pédagogique de l'UVCI soit vu comme celui qui donne du travail. Le gouvernement a affirmé avoir anticipé ce défi et fait en sorte que la perception des citoyens change. Le directeur de l'UVCI a indiqué avoir fait de la sensibilisation à l'Université Félix Houphouët Boigny, ainsi que beaucoup de communication dans les journaux et à la télévision. Aussi, l'UVCI a mis en avant le fait que les étudiants de l'UVCI ne sont pas affectés en temps de grèves parfois fréquentes ou de saison des pluies, ce qui n'est pas le cas des universités non virtuelles. En outre, comme indiqué par le directeur de l'UVCI, les diplômés d'entreprises y sont encouragés, et un incubateur a été mis en place par le biais d'un concours nommé « Génie » dont l'idée est de favoriser la création de SARL dans un délai d'un an. L'objectif du directeur de l'UVCI est d'avoir des résultats, et montrer le succès d'étudiants non diplômés encore, mais déjà chefs d'entreprises. Plusieurs blogues en ligne font mention de ce concours.²³

Enfin, ce modèle d'enseignement permet de former des personnes illettrées, car les cours peuvent se passer en vidéo. Selon la plateforme de la société civile, l'UVCI est une bonne initiative dans la mesure où elle permettra aux étudiants de tout le pays d'avoir accès à ces cours en ligne.

Prochaines étapes

Comme l'a également relevé la société civile dans son rapport d'évaluation, ces deux engagements tels qu'écrits sont difficiles à classer selon les valeurs du PGO. En effet, tout comme toutes les étapes susmentionnées, les engagements eux-mêmes ne font référence à aucune valeur PGO. Il est donc difficile de recommander leur renouvellement dans le prochain plan d'action national, malgré le succès de l'UVCI notamment.

¹ Ahmed Sako, Directeur de Cabinet Adjoint, Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste, rencontre en personne le 5 février 2018

² Professeur Tiemoman Kone, Directeur Général de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, rencontre en personne le 8 février 2018

³ Professeur Tiemoman Kone, Directeur Général de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, rencontre en personne le 8 février 2018

⁴ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁶ Ahmed Sako, Directeur de Cabinet Adjoint, Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste, rencontre en personne le 5 février 2018

⁷ Ahmed Sako, Directeur de Cabinet Adjoint, Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste, rencontre en personne le 5 février 2018

⁸ « Côte d'Ivoire : grève dans les universités à l'appel de la Fesci », publié le 7 février 2017, par Claire Rainfroy sur le site internet de Jeune Afrique, <http://www.jeuneafrique.com/401313/societe/cote-divoire-universites-greve-a-lappel-de-fesci/>.

-
- ⁹ « Le projet d'interconnexion des universités. », Site internet du Programme de Décentralisation des Universités, <https://www.pdu.ci/index.php/le-projet-d-interconnexion-des-universites>.
- ¹⁰ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ¹¹ Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI) : mon université avec moi partout et à tout moment, 25 octobre 2016, Site internet de l'agence universitaire de la francophonie, <https://www.uvci.edu.ci/index.php/fr/accordion-1/286-lancement-officiel-de-l-uvci-la-cote-d-ivoire-aux-portes-de-l-emergence>.
- ¹² Bibliothèque Virtuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de Côte d'Ivoire, <https://biblio.uvci.edu.ci/>.
- ¹³ Accueil, Site de l'UVCI, <http://campus.uvci.edu.ci/>.
- ¹⁴ Plateforme de la Scolarité, Site de l'UVCI, <http://scolarite.uvci.edu.ci/etudiant>.
- ¹⁵ Nos certifications professionnelles, Site de l'UVCI, <https://www.certification.uvci.edu.ci/>.
- ¹⁶ TV Université Virtuelle de Côte d'Ivoire, Site de l'UVCI, <http://www.uvci.tv>.
- ¹⁷ « Inauguration du studio d'enregistrement de vidéo pédagogique à l'antenne UVCI », publié en juillet 2017, sur le site de l'UVCI, <https://www.uvci.edu.ci/index.php/fr/accordion-1/253-inauguration-du-studio-d-enregistrement-de-video-pedagogique-a-l-antenne-uvci>.
- ¹⁸ « Remise des clés de bureaux au siège de l'UVCI », publié le 24 novembre 2017 par Ange Martial EHOUREDE, sur le site internet de l'UVCI, <http://www.uvci.edu.ci/index.php/fr/accordion-1/288-remise-des-cles-du-premier-niveau-du-siege-de-l-uvci>.
- ¹⁹ Professeur Tiemoman Kone, Directeur Général de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, rencontre en personne le 8 février 2018
- ²⁰ « Rencontre DG UVCI-Personnel de l'U-Man et les étudiants résidents de Man », publié le 20 février 2018 par Communication UVCI, sur le site de l'UVCI, <https://uvci.edu.ci/index.php/fr/accordion-1/306-rencontre-dg-uvci-personnel-de-l-u-man-et-les-etudiants-residents-de-man>.
- ²¹ Professeur Tiemoman Kone, Directeur Général de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, rencontre en personne le 8 février 2018
- ²² « Co-construction de formation à distance : l'UFR-LLC de l'UFHB et l'UVCI s'engagent. », site de l'UVCI, <https://www.uvci.edu.ci/index.php/fr/accordion-1/217-co-construction-de-formation-a-distance-l-ufr-llc-de-l-ufhb-et-l-uvci-s-engagent>.
- ²³ « L'UVCI lance les Génies de l'Education Numérique Ivoirienne (GENI) », rédigé par Mr Tra Bi le 23 août 2017, sur le blog tdlnumérique-blog.com, <http://uvci-tdl-groupe.over-blog.com/2017/10/rencontre-entre-l-ae-et-le-groupe-tdl-uvci-groupe-a-l-universite-virtuels-de-cote-d-ivoire.html>.

8. Faciliter l'accès aux informations de l'Administration publique

Texte de l'engagement :

Offrir un guichet unique virtuel de demande et réception des services publics en vue de faciliter l'accès aux informations de l'Administration Publique

Description brève de l'engagement:

- Les usagers pourront demander et obtenir des services en ligne ;
- Le projet pilote porte sur 40 procédures issues de quatre (04) ministères : Tourisme, Agriculture, Santé et Education nationale.

Étapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement

- Implémentation de l'outil de gestion du "portail des démarches administratives"
- Etude pour la dématérialisation des 40 démarches administratives des 4 départements ministériels de la phase pilote
- Lancement de l'appel d'offre pour la réalisation de la dématérialisation des démarches pilotes :
- Développement des premiers e-Services de la phase pilote
- Développement des derniers e-Services de la phase pilote

Note de la rédaction : Dans le plan d'action national, l'étape sur 5 a été réalisée avant la période de mise en œuvre de l'engagement. Cette évaluation se concentrera donc sur les 4 étapes restantes qui ont eu lieu pendant la période d'implémentation concernée.

Institutions responsables : ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration

Institutions de soutien : Direction générale de la Modernisation de l'administration

Date de début : 2015

Date de Clôture : 2017

Aperçu des engagements	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO				Impact potentiel				Dans les délais?	Avancement			
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilisation du public	Tech. et innovation pour la transparence et la	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur		Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé
8. Faciliter l'accès à l'information			✓		✓			✓		✓			Oui		✓		

Contexte et objectifs

L'objectif de cet engagement comme indiqué dans le plan d'action national est de permettre aux citoyens d'accéder plus facilement aux prestations fournies par l'administration publique, en les rendant disponibles en ligne. Le président ivoirien ayant émis l'ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, c'est sur ce canevas qu'une direction générale responsable des réformes et de l'information a principalement été créée.

L'idée du gouvernement est ainsi de faire des réformes en s'appuyant directement sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Selon le directeur général du ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service public

interrogé, l'instruction a clairement été donnée par l'exécutif d'utiliser les TIC pour simplifier la vie des utilisateurs avec le fil conducteur suivant : « comment rapprocher l'administration de l'administré? ».1 Dans un souci de transparence, toujours selon le représentant du gouvernement précité, les obstacles à cela sont, l'absence de communication autour des services, les difficultés d'accès à Internet, le manque d'équipements informatiques et électriques ainsi que le déficit de la culture informatique.2

En outre, il a indiqué qu'au niveau de l'administration, au sein des 5000 services, environ 30 % des effectifs se trouvent à Abidjan. Donc, les personnes du reste du territoire sont obligées de se déplacer.3 Le gouvernement souhaite donc dématérialiser certaines procédures.

L'installation d'une fenêtre virtuelle unique pour la demande de service public et la réception facilitera l'accès à l'information publique selon le gouvernement, en raison de la centralisation et la disponibilité de l'information en permanence et en tout lieu. Cependant, l'engagement tel que formulé semble pertinent par rapport aux valeurs du PGO. En effet, dans son libellé, relève de l'accès à l'information et à la technologie et l'innovation pour la transparence et la responsabilité, contribuant à l'amélioration de la qualité et de la quantité des informations transmises par l'administration publique à la population, ainsi que la fourniture de ces services via internet, ce qui constitue une réelle nouveauté.

L'impact potentiel de l'engagement est mineur. D'une part, il est en effet difficile d'obtenir des documents et services administratifs à cause de la lourdeur dans le traitement des documents administratifs, la corruption, la méconnaissance du service et des procédures ainsi que du personnel non qualifié de l'administration, selon le représentant du gouvernement interrogé.4 Il indique également que le prérequis des citoyens pour accéder aux informations serait de savoir lire et écrire, d'où un lien avec le taux d'alphabétisation (57 %),5 mais également l'accès à internet (22 %).6 L'engagement ne prévoit pas la prise en compte de ces facteurs.

Avancement

8.1. Implémentation de l'outil de gestion du « portail des démarches administratives » : Cette étape à un niveau de mise en œuvre limité.7 Selon le directeur général du ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service public interrogé, la communication ainsi que la conduite des changements ont été mises en œuvre. Néanmoins, selon les représentants de la société civile interrogée, le guichet serait en phase expérimentale donc pas encore opérationnel. Effectivement, le portail est en ligne et contient une série de liens vers diverses démarches, mais aucune des pages sous ces liens n'est remplie.

8.2. Lancement de l'appel d'offre pour la réalisation de la dématérialisation des démarches pilotes : Cette étape a été réalisée. Selon le représentant du gouvernement interrogé dans le cadre de cet engagement, l'appel d'offres a bien été lancé et achevé en avril 2016, soit avant la période d'étude.8 Aucune évidence concernant le lancement de cet appel d'offres n'a été fournie par le directeur général du Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service public interrogé, malgré la demande du chercheur du MEI lors de leur rencontre, mais également par trois courriels en date du 7, 21 et 22 février 2018. Néanmoins, l'on peut trouver sur le portail en ligne, quelques procédures dématérialisées, même si elles ne sont pas toutes en vigueur à ce jour. C'est par exemple le cas pour le contentieux, dans le cadre de la justice et la sécurité des particuliers.9

8.3. Développement des premiers e-Services de la phase pilote : Étape non implémentée selon le gouvernement lui-même.

8.4. Développement des derniers e-Services de la phase pilote : Étape non implémentée selon le gouvernement lui-même.

Par écrit, dans un courriel du 21 février 2018, le conseiller technique du directeur général et point focal de cet engagement a indiqué 30 procédures traitées.¹⁰ Le rapport d'évaluation de la société civile indique quant à lui 36 procédures, tout comme un article sur la question datant de septembre 2017.¹¹

Prochaines étapes

En raison de ce qui précède, le chercheur du MEI recommande que cet engagement soit mieux défini dans le prochain plan d'action national, et plus détaillé concernant ses étapes de mise en œuvre ainsi que ses impacts. Comme le confirme un article publié le 30 octobre 2017 et fourni au chercheur de l'IRM par le gouvernement lui-même, l'objectif de ce processus est d'améliorer la qualité des institutions et la gouvernance continue. Il s'agit d'une transformation structurelle de l'administration publique, mais, la plateforme en ligne devrait être améliorée et étendue, ce qui favoriserait un réel gouvernement ouvert.

¹ Dr Ibrahim Lokpo, Directeur Général, Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, Rencontre en personne le 7 février 2018

² Dr Ibrahim Lokpo, Directeur Général, Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, Rencontre en personne le 7 février 2018

³ Dr Ibrahim Lokpo, Directeur Général, Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, Rencontre en personne le 7 février 2018

⁴ Dr Ibrahim Lokpo, Directeur Général, Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, Rencontre en personne le 7 février 2018

⁵ Portail Officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire. Le taux d'analphabétisme a chuté de 7.2% en Côte d'Ivoire. 9 octobre 2017. http://www.gouv.ci/_actualite-article.php?d=6&recordID=8173

⁶ Internet Live Stats. "Cote D'Ivoire Internet users". 1 July 2016. <http://www.internetlivestats.com/internet-users/cote-d-ivoire/>

⁷ Portail de l'administration ivoirienne, <http://www.servicepublic.gouv.ci/>

⁸ Dr Ibrahim Lokpo, Directeur Général, Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, Rencontre en personne le 7 février 2018

⁹ Contentieux, Justice et sécurité, Particuliers, Portail de l'Administration ivoirienne, <http://www.servicepublic.gouv.ci/accueil/demarcheparticulier/1/59/4>

¹⁰ Kacou Gustave, Conseiller technique, point focal PGO, Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, E-mail du 21 février 2018

¹¹ « Administration Ivoirienne : La Côte d'Ivoire va procéder à l'opérationnalisation de 36 procédures », publié le 29 septembre 2017 par CK sur le site abidjan.net, <https://news.abidjan.net/h/623201.html>

9. Open Data Côte d'Ivoire

Texte de l'engagement:

Créer et rendre fonctionnel un portail Open Data Côte d'Ivoire

Description brève de l'engagement :

Cet engagement se décline de manière opérationnelle en trois (3) phases, à savoir :

- Concevoir et mettre en ligne une plateforme web « open data »;
- Sensibiliser, former et mobiliser les structures publiques, privées et la société civile afin :
 - o D'informer et sensibiliser l'ensemble des structures publiques qui participeront au processus Open data par la mise à disposition de documents publics dans des formats réutilisables;
 - o De former les points focaux désignés par les structures publiques à l'administration de la plateforme;
 - o De renforcer les capacités de la société civile afin d'améliorer leur participation à l'enrichissement de la plateforme;
 - o De vulgariser la plateforme auprès des citoyens, des ONG, des organisations internationales, des partenaires techniques et financiers (PTF);
- Promouvoir la plateforme open data, par le lancement d'une campagne de communication nationale et internationale pour vulgariser l'outil.

Étapes mesurables et vérifiables pour réaliser l'engagement

9.1. Concevoir et mettre en ligne une plateforme Open Data

9.2. Sensibiliser, former et mobiliser les structures publiques, privées et la société civile

9.3. Promouvoir la plateforme open data

Note de la rédaction : Dans le plan d'action national, la première étape a été réalisée avant la période de mise en œuvre de l'engagement. Cette évaluation se concentrera donc sur les 2 étapes restantes (étapes 9.2 et 9.3) qui ont eu lieu pendant la période d'implémentation concernée.

Institution responsable : Cabinet du premier ministre

Institution(s) de soutien : Centre d'information et de communication gouvernementale (CICG)

Date de début : Octobre 2015

Date de clôture : Décembre 2017

Aperçu des engagements	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO				Impact potentiel				Dans les délais?	Avancement			
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilisation du public	Tech. et innovation pour la transparence et la	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur		Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé
9. Open Data Côte d'Ivoire		✓			✓			✓		✓			Non		✓		

Contexte et objectifs

L'objectif principal du projet comme indiqué dans le plan d'action national est de créer une plateforme web qui permette d'une part, de centraliser l'ensemble des données publiques ouvertes et d'autre part, d'offrir aux citoyens la possibilité de consulter, partager et réutiliser ces données à l'effet d'améliorer l'ouverture des données.

Selon le représentant du Centre d'information et de communication gouvernementale (CICG) interrogé, avoir un portail de données ouvert était important pour la Côte d'Ivoire, car cela fait partie des engagements de transparence et de responsabilité du gouvernement.¹ Dans le cadre de la maturité numérique, le gouvernement dispose déjà d'un portail internet officiel qui comporte toutes ses activités.² Le portail de données ouvert serait donc une continuité de l'action de visibilité des informations par le citoyen. Cet engagement est cohérent avec les valeurs du PGO, notamment l'accès à l'information et la technologie et l'innovation pour la transparence et la responsabilité.

Le niveau d'impact potentiel de l'engagement est mineur. D'une part, les données ouvertes³ servent non seulement à mettre les données publiques à la disposition des citoyens, mais l'engagement prévoit également d'encourager les organismes à structurer leurs informations. De ce fait, la plateforme constitue un centre de ressources pour le gouvernement et pour les citoyens, afin d'obtenir les informations souhaitées. Selon le représentant du CICG interrogé, il s'agit d'un engagement tangible pour vérifier tout ce que l'État fait. Cependant, le libellé de l'engagement ne donne pas de détails quant au type d'information qui sera disponible en ligne, le nombre de jeux de données, ou leur format, ce qui rend l'impact potentiel de cet engagement difficile à évaluer. Il est en effet difficile de juger si les informations que le gouvernement compte mettre en ligne répondent aux attentes des utilisateurs. De plus, l'impact potentiel de cet engagement est limité par le nombre restreint de personnes ayant accès à ces informations.⁴

Avancement

9.2 : Sensibiliser, former et mobiliser les structures publiques, privées et la société civile : cette étape est considérée comme non réalisée en raison d'un manque de données probantes. Selon le représentant du CICG, des ateliers ont été lancés par le CICG, pour intéresser la société civile qui y aurait participé, les 5 octobre 2016 et 1^{er} décembre 2016.⁵ Aucune évidence n'a été fournie par le gouvernement, malgré plusieurs demandes du chercheur du MEI au représentant du CICG lors de leur rencontre, puis via deux courriels en date du 5 puis du 21 février 2018. Selon un article du 7 octobre 2016⁶ (donc avant la date du second atelier indiquée par le gouvernement), publié sur le site des données ouvertes lui-même, des ateliers se sont effectivement tenus, auxquels ont été conviés les points focaux des ministères et des instances publiques pour renforcer leurs capacités sur l'ouverture des données publiques (Open Data) en vue de déclencher le processus de collecte, de traitement et de diffusion des documents publics sur la plateforme. Les représentants de la société civile n'ont pas été mentionnés comme « personnes conviées » à cet atelier, dans cet article. En l'absence de données probantes, il existe donc un doute sur la participation effective de la société civile, comme indiqué par le représentant du CICG lors de sa rencontre avec le chercheur du MEI.

9.3 : Promouvoir la plateforme open data : Cette étape est considérée comme étant réalisée de façon limitée. Selon le représentant du CICG interrogé, il n'y a pas eu de lancement officiel de la plateforme pour l'instant, car, seules 17 thématiques uniquement à ce jour y sont mentionnées, et l'équipe gouvernementale travaillant sur le portail est réduite.⁷ Il n'y a donc pas eu de promotion en tant que telle, mais toujours selon le représentant du CICG⁸, les blogueurs le savent, le CICG ayant participé à certains séminaires en ce sens.⁹ Aucune évidence de ces séminaires n'a été fournie par le gouvernement, malgré plusieurs demandes du chercheur du MEI au représentant du CICG lors de leur rencontre, puis par deux courriels en date du 5 puis du 21 février 2018. À la suite des recherches du chercheur

du MEI, un article en date du 1^{er} décembre 2016 a été trouvé, mentionnant l'atelier entre le CICG et les blogueurs.¹⁰ Cette rencontre visait à mobiliser les acteurs des réseaux sociaux afin d'obtenir leur implication dans la construction de la structure de données ouvertes en Côte d'Ivoire.

Résultats préliminaires

Selon le représentant du CICG, l'objectif du gouvernement est de créer la réutilisation des données, de créer une communauté autour de l'ouverture des données. Tout citoyen peut accéder au portail gratuitement. Néanmoins, pour réutiliser les données, le citoyen doit créer un compte sur le portail.

Toujours selon le représentant du CICG, la structure de données ouvertes est amenée à collaborer avec les autres plateformes, mais est destinée à être la plateforme des données de l'État. Selon les représentants de la société civile, seules certaines informations seraient rendues publiques.¹¹ Selon la plateforme de la société civile du PGO, il y a des principes pour réellement parler de données ouvertes; or toutes les données publiées ne sont pas exploitables. Selon lui, tel est le défi aujourd'hui, la question des données ouvertes n'étant peut-être pas encore comprise par le gouvernement.

Prochaines étapes

Les étapes indiquées dans cet engagement devraient, selon le chercheur de l'IRM, être mises en œuvre efficacement, pendant la période restante du plan d'action. Le chercheur de l'IRM recommande également l'augmentation significative des thématiques développées sur la plateforme, ainsi que la publication des données dans un format exploitable, afin que cet engagement ait un impact considérable et mesurable en matière d'accès à l'information des citoyens, et de technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité.

¹ Mr Michel Behe, représentant du Directeur du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG), Cabinet de Premier Ministre, rencontre en personne le 2 février 2018

² Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire, <http://www.gouv.ci/Main.php>

³ Côte d'Ivoire, L'initiative Ivoirienne de l'Open Data, Plateforme en ligne de l'Open Data Côte d'Ivoire, https://data.gouv.ci/opendata/open_data/cte-d-ivoire746.

⁴ Internet Live Stats. "Cote D'ivoire Internet users". 1 July 2016. <http://www.internetlivestats.com/internet-users/cote-d-ivoire/>

⁵ Mr Michel Behe, représentant du Directeur du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG), Cabinet de Premier Ministre, rencontre en personne le 2 février 2018

⁶ « Ouverture des données en Côte d'Ivoire : le CICG lance le processus à travers "les ateliers de l'open data", publié le 7 octobre 2016, <https://data.gouv.ci/blog/details/ouverture-des-donnees-en-cote-d-ivoire-le-cicg-lance-le-processus-a-travers-les-ateliers-de-l-open-data845>.

⁷ Mr Michel Behe, représentant du Directeur du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG), Cabinet de Premier Ministre, rencontre en personne le 2 février 2018

⁸ Michel Behe, représentant du Directeur du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG), Cabinet de Premier Ministre, rencontre en personne le 2 février 2018

⁹ Mr Michel Behe, représentant du Directeur du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG), Cabinet de Premier Ministre, rencontre en personne le 2 février 2018

¹⁰ « Les ateliers de l'open data : le CICG implique les blogueurs dans la construction de l'open data en Côte d'Ivoire », publié le 1^{er} décembre 2016, sur le portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire, <http://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=7151>.

¹¹ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

10. Observatoire national sur la compétitivité

Texte de l'engagement :

Créer et rendre fonctionnel un Observatoire National sur la Compétitivité

Description brève de l'engagement :

L'Observatoire sur la compétitivité des entreprises a pour missions de :

- Définir les indicateurs sur la compétitivité des entreprises en Côte d'Ivoire;
Collecter des données et les informations;
- Analyser les écarts et les évolutions;
- Assurer la centralisation, le traitement, l'analyse et le contrôle des données sur la compétitivité;
- Assurer la diffusion de l'information sur les indicateurs de la compétitivité de la Côte d'Ivoire;
- Réaliser les études nécessaires au Gouvernement pour apporter les solutions idoines aux requêtes du Secteur Privé relatives à la Compétitivité ;
- Proposer au Gouvernement des mesures de renforcement de la compétitivité de l'Economie ivoirienne.

Etapes mesurables et vérifiables pour réaliser l'engagement

10.1. Elaboration de la note technique sur l'observatoire/benchmarking sur les observatoires de compétitivité dans le monde

10.2. Elaboration d'un projet de décret sur l'observatoire de la compétitivité des entreprises

10.3. Adoption du décret sur l'observatoire

10.4. Travaux du Comité Ad hoc pour la définition du cadre opérationnel de l'observatoire sur la compétitivité des entreprises/étude de faisabilité

10.5. Mise en place et démarrage des activités de l'Observatoire

Note de la rédaction : Dans le plan d'action national, les étapes 10.1 et 10.2 ont été réalisées avant la période de mise en œuvre de l'engagement. Cette évaluation se concentrera donc sur les 3 étapes restantes qui ont eu lieu pendant la période d'implémentation concernée.

Institution responsable : Ministère auprès du premier ministre, chargé de l'Économie et des Finances

Institution de soutien : Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP)

Date de début : Mars 2016

Date de clôture : Juin 2017

Aperçu des engagements	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO				Impact potentiel				Dans les délais?	Avancement			
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilisation du public	Tech. et innovation pour la transparence et la	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur		Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé
10. Observatoire national sur la compétitivité			↙		Pas clair					↙			Non	↙			

Contexte and Objectifs

Comme indiqué dans le plan d'action, les autorités ivoiriennes ont décidé la création d'un observatoire sur la compétitivité des entreprises en vue de rendre disponibles les indicateurs de référence sur l'évolution de la compétitivité et d'évaluer la position concurrentielle de la Côte d'Ivoire. Cette initiative a été proposée par le Comité de concertation de l'État et du secteur privé (CCESP) qui est une plateforme gérant les relations entre le gouvernement et le secteur privé. Le CCESP représente une force de proposition sur toutes les questions liées à la compétitivité et à l'amélioration de l'environnement des affaires. Après 2014, il y a eu une ouverture du marché ivoirien, donc la nécessité pour le gouvernement d'avoir un instrument, selon les représentants du CCESP.¹ En effet, il était selon eux important pour la Côte d'Ivoire d'établir un Observatoire national sur la compétitivité, en raison du contexte de la mondialisation qui fait qu'aujourd'hui, il est important de regarder la concurrence et d'améliorer les politiques, faire de la veille sur certains indicateurs au regard de l'évolution qu'il y a dans le monde; il y'avait donc une nécessité pour le secteur privé de pouvoir répondre en termes de standard et d'organisation, par rapport aux multinationales. Il fallait en effet s'adapter à l'ouverture des marchés.

Concernant la compétitivité, elle est évaluée par une méthodologie du Forum économique mondial. Cependant aujourd'hui, selon les représentants du CCESP, il y a en Côte d'Ivoire des contraintes liées : (i) au capital humain (main d'œuvre non développée, surtout dans le secteur secondaire); (ii) au coût de l'énergie qui est élevé malgré le fait que la qualité de l'énergie soit satisfaisante; et (iii) à la logistique, au transport et aux infrastructures.² Certaines sources de croissance ayant commencé à s'estomper et le secteur privé stagnant, le gouvernement a estimé qu'il était important d'avoir des indicateurs pour contribuer davantage à la croissance.

Comme confirmé par les représentants du CCESP, la société civile devait initialement être membre à part entière de l'observatoire, mais cela n'est pas mentionné dans le décret tel qu'il est rédigé.³ Selon le chercheur du MEI, quand bien même la société civile « pourrait » être impliquée à travers la diffusion des rapports et la mobilisation des données selon les représentants du CCESP, cet engagement relève des réformes internes au gouvernement donc ne fait pas partie du périmètre d'analyse du PGO.⁴ Selon le CCESP, la société civile devrait être associée, mais cela relève d'une décision politique.⁵

L'impact potentiel de cet engagement est mineur. La création d'un observatoire va permettre l'obtention d'indicateurs qui pourraient servir à informer le gouvernement. Ceux-ci devraient permettre à celui-ci de voir quels sont les points d'achoppement par rapport à la compétitivité des entreprises. De cette manière, le gouvernement pourrait mettre en place des politiques pour remédier à des manquements. Cependant, de telles mesures et de tels repères ont leurs limites, notamment en termes méthodologiques. De plus, la capacité d'action et d'impact d'un tel observatoire est par définition liée à la capacité et à la volonté du gouvernement d'agir sur les politiques publiques correspondantes. Ce lien essentiel se devrait d'être mieux défini.

Avancement

Cet engagement tel que formulé dans le plan d'action national a un niveau de réalisation non commencé au 30 juin 2017, et n'est donc pas dans les temps dans la mesure où la date d'achèvement de mise en œuvre des étapes avait été prévue pour décembre 2017.

10.1 Adoption du décret sur l'observatoire : Cette étape est non commencée durant la première année de mise en œuvre. Il est à noter que le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national sur la compétitivité des Entreprises a depuis été adopté. Ces progrès seront reflétés dans le rapport de fin de cycle.

10.2 Travaux du Comité Ad hoc pour la définition du cadre opérationnel de l'observatoire sur la compétitivité des entreprises/étude de

faisabilité : Cette étape est non réalisée. En effet, comme l'ont confirmé les représentants du CCESP⁶ et de la société civile⁷, l'observatoire n'était au 30 juin ni établi, ni opérationnel.

10.3 Mise en place et démarrage des activités de l'Observatoire : Cette étape n'est pas encore commencée. Comme confirmé par les représentants du CCESP⁸ et de la société civile⁹, l'observatoire n'est ni établi, ni fonctionnel.

Prochaines étapes

Au vu de tout ce qui précède, la poursuite de cet engagement dans le prochain plan d'action n'est pas recommandée par le chercheur de l'IRM. Cet engagement ainsi que les étapes telles que formulées ne sont pas pertinents dans le cadre du processus du PGO.

¹ Messieurs Ismael Coulibaly, Georges Copre et Serge Ezzo, Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP), Ministère de l'Economie et des Finances, Rencontre en personne le 16 février 2018

² Messieurs Ismael Coulibaly, Georges Copre et Serge Ezzo, Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP), Ministère de l'Economie et des Finances, Rencontre en personne le 16 février 2018

³ Messieurs Ismael Coulibaly, Georges Copre et Serge Ezzo, Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP), Ministère de l'Economie et des Finances, Rencontre en personne le 16 février 2018

⁴ Messieurs Ismael Coulibaly, Georges Copre et Serge Ezzo, Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP), Ministère de l'Economie et des Finances, Rencontre en personne le 16 février 2018

⁵ Messieurs Ismael Coulibaly, Georges Copre et Serge Ezzo, Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP), Ministère de l'Economie et des Finances, Rencontre en personne le 16 février 2018

⁶ Messieurs Ismael Coulibaly, Georges Copre et Serge Ezzo, Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP), Ministère de l'Economie et des Finances, Rencontre en personne le 16 février 2018

⁷ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁸ Messieurs Ismael Coulibaly, Georges Copre et Serge Ezzo, Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP), Ministère de l'Economie et des Finances, Rencontre en personne le 16 février 2018

⁹ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

II. Promouvoir la loi d'accès à l'information

Texte de l'engagement :

Promouvoir la loi d'accès à l'information d'intérêt Public n° 2013-867 du 23 décembre 2013

Description brève de l'engagement :

- Vulgariser la loi relative à l'accès à l'information d'intérêt public;
- Amener les organismes publics à rendre disponible les informations d'intérêt public;
- Sensibiliser sur le rôle de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) dans le processus d'accès à l'information.

Étapes mesurables et vérifiables pour réaliser l'engagement

11.1. Sensibilisation sur la loi (plusieurs séminaires d'appropriation de la loi ont déjà été effectués et d'autres sont programmés dans l'optique de faire connaître la loi)

Note éditoriale : Une étape supplémentaire (11.2 Sensibiliser sur le rôle de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) dans le processus d'accès à l'information) a été ajoutée par le chercheur du MEI à l'engagement afin d'en refléter la brève description et l'ambition, comme indiqué dans le plan d'action national.

Institution responsable: Ministère de la communication

Institution de soutien : Ministère de la communication

Date de début: Décembre 2015

Date de Clôture : continu

Aperçu des l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO				Impact potentiel				Dans les délais?	Avancement			
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilisation du public	Tech. et innovation pour la transparence et la	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur		Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé
II. Promouvoir la loi d'accès à l'information		✓			✓		✓				✓		Oui				✓

Contexte et objectifs

L'objectif de cet engagement est de promouvoir la loi n° 2013-867 du 23 décembre relative à l'accès à l'information d'intérêt public, et d'informer les citoyens de l'existence de la Commission d'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics (CAIDP). Cela est donc en adéquation avec les valeurs du PGO, relevant de l'accès à l'information et de la responsabilité publique.

Selon le directeur de cabinet adjoint du ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste, cet engagement est essentiellement porté par la Commission d'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics (CAIDP).¹ Comme indiqué

sur le site web de la CAIDP, le droit à l'information est consacré au plan juridique par différents textes nationaux et internationaux.²

La CAIDP est un organe de régulation en matière d'accès à l'information d'intérêt public, dont l'objectif est de s'assurer du respect par les organismes publics, du droit des personnes d'accéder, sans discrimination, aux documents et informations d'intérêt public. En tant qu'organe de régulation, elle peut s'auto saisir de toutes questions ayant trait à l'accès à l'information d'intérêt public. Elle est également une structure compétente pour connaître le contentieux relatif à l'accès à l'information d'intérêt public, pouvant être saisie de tous litiges en cette matière. Enfin, en tant qu'organe consultatif, la CAIDP peut également être saisie, à titre consultatif, par tout intéressé de toutes questions relatives à l'accès à l'information d'intérêt public. Lorsque la CAIDP est saisie, l'administration a un maximum de 2 semaines pour satisfaire à la demande.

L'impact potentiel de cet engagement est modéré. D'une part, sensibiliser les populations sur l'existence de la loi et la façon dont ils peuvent l'utiliser montre une volonté des gouvernants à octroyer un droit de regard au peuple, sur la gestion de la chose publique afin de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance. De plus, l'engagement prévoit aussi de promouvoir auprès des populations le rôle de la CAIDP qui est un élément clé pour assurer l'imputabilité du gouvernement par rapport aux demandes d'information reçues. Cependant, tel qu'écrit, l'engagement est vague et ne précise pas la façon (par exemple, en ligne, en personne, dans la presse) dont les populations seront sensibilisées, ni l'étendue géographique de ces efforts ou leur durée. Dès lors, sans connaître la mesure dans laquelle les populations seront sensibilisées, il est difficile d'évaluer l'impact potentiel que ces efforts de sensibilisation pourraient avoir. En outre, comme indiqué par les représentants de la société civile,³ la CAIDP rencontre beaucoup de critiques sur le fait qu'il existe une sorte de passivité concernant leur action, dans la mesure où ils ne se déplacent pas, donc non seulement ils n'ont pas beaucoup d'activités, d'initiatives auprès des populations, mais en plus, ils n'ont aucun accès aux citoyens hors d'Abidjan.

Avancement

Cet engagement est considéré comme complété même si selon le représentant de la plateforme de la société civile, beaucoup de choses restent à faire pour la mise en œuvre de cet engagement.⁴ Il a selon lui été difficile à la plateforme d'évaluer ces étapes de manière plus précise, car aucun élément tangible leur permettait. Le chercheur du MEI a cependant tenu à souligner les efforts de la CAIDP pour promouvoir la loi d'accès à l'information publique.

11.1 Sensibilisation sur la loi : Cette étape est complétée. Selon le directeur de cabinet adjoint du ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste, la communication relative à la loi n'a pu être conduite que sur la ville d'Abidjan or, cela devait être fait sur tout le territoire.⁵ Mais toujours selon lui, la CAIDP se trouverait confrontée à des problèmes budgétaires.⁶ Dans son rapport d'évaluation, la plateforme de la société civile mise en place dans le cadre du PGO a souligné le fait que la sensibilisation ait débuté en 2015, antérieurement à la mise en œuvre du plan d'action national. Cela est en effet mentionné dans les étapes de l'engagement tel qu'écrit dans le plan d'action national. Le directeur des opérations de la CAIDP⁷ a fourni au chercheur du MEI plusieurs rapports et articles de journaux de séminaires et sessions de formation et d'explication conduits par la CAIDP dans le cadre de cette sensibilisation.⁸ Des comptes rendus de sessions de formation qui se sont tenus entre janvier 2016 et octobre 2017 ont également été fournis au chercheur MEI. Par ailleurs, le gouvernement⁹ a précisé que « le recueil des textes législatif et réglementaire régissant la thématique de l'accès à l'information a été transmis par voie électronique aux personnes inscrites dans le E mailing list de la CAIDP. Tout comme de nombreuses émissions radios et télévisées qu'elle a mené dans le cadre de la promotion du droit d'accès à l'information. »

11.2 Informer les citoyens de l'existence de la CAIDP : Cette étape est évaluée comme réalisée. Le directeur des opérations de la CAIDP¹⁰ a fourni au chercheur du MEI plusieurs rapports, comptes rendus et articles de journaux de séminaires et sessions de formation et d'explication conduits par la CAIDP avant, pendant et après la période d'étude.¹¹ Ainsi, ces sessions de formation se sont adressées avant la période d'étude (en décembre 2015 et janvier, avril, mai et juin 2016) aux journalistes, professionnelles des médias, éditeurs de presse, réseau des services gouvernementaux de communication, représentants de la société civile; pendant la période d'étude (le 28 juillet puis le 22 décembre 2016) à 100 radios de proximité et aux responsables de l'information; puis après la période d'étude (en juillet et août 2017) à l'Union nationale des blogueurs de Côte d'Ivoire, aux responsables de l'information, enseignants-chercheurs, réseau des professionnels de la presse en ligne et aux archivistes et documentalistes.

Résultats préliminaires

Concernant les citoyens, il faut plutôt compter de 30 à 45 jours pour avoir un document. Aujourd'hui, chaque entité publique et structure privée d'intérêt public, doit désigner un responsable de l'information, chargé de recevoir et de traiter les demandes des usagers. Selon le directeur des opérations de la CAIDP¹², de janvier 2016 à août 2017, 263 organismes publics ont été sollicités en ce sens parmi lesquels 167 soit 63,5 % ont désigné un responsable de l'information pour de telles demandes. Selon lui, il y aurait d'ailleurs près de 170 responsables de l'information chargés de recevoir et de traiter les demandes des usagers à la grandeur du gouvernement. Ces derniers ont également la possibilité de mettre la CAIDP en copie de leur demande, afin que cette dernière puisse intervenir auprès de la structure concernée. Cela permet d'anticiper dans le traitement du contentieux qui pourrait naître, et d'intercéder auprès de la structure, afin qu'elle communique le document demandé. Il faut cependant souligner que seuls les documents publics définitifs sont communicables. Entre septembre 2016 et septembre 2017, la CAIDP a fait l'objet de 11 saisies (9 contentieuses et 2 consultatives) comme indiqué par le directeur des opérations. Le document requis doit être d'intérêt public.

Cependant, la CAIDP se situe uniquement dans la ville d'Abidjan, ne couvrant donc pas tout le territoire, même si elle peut être saisie par tous par voie électronique¹³.

Prochaines étapes

Dans la mesure où cet engagement satisfait à l'accès des citoyens à l'information concernant les documents d'intérêt public, le chercheur du MEI recommande sa poursuite dans le prochain plan d'action, à condition que des étapes concrètes, mesurables et vérifiables, soient implantées pendant la période d'implémentation dudit plan d'action. Selon la plateforme PGO de la société civile, la CAIDP devrait non seulement couvrir les 31 régions, mais également faire encore plus de sensibilisation pour permettre aux populations de mieux la connaître ainsi que ses structures décentralisées, afin de les saisir au besoin.

¹ Mr Ahmed Sako, Directeur de Cabinet Adjoint, Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste, rencontre en personne le 5 février 2018

² Historique, Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP), <http://www.caidp.ci/accueil/caidp/historique>.

Il s'agit de la Constitution ivoirienne, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981, le projet de loi type relatif à l'accès à l'information adopté par la Commission des Droits de l'Homme et des Peuples de l'Union africaine, le 8 juin 2010.

³ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁴ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁵ Mr Ahmed Sako, Directeur de Cabinet Adjoint, Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste, rencontre en personne le 5 février 2018

⁶ Mr Ahmed Sako, Directeur de Cabinet Adjoint, Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste, rencontre en personne le 5 février 2018

⁷ Mr Brice N'Guessan-Balle, Directeur des opérations, Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP), échange téléphonique et par courriel les 22 et 23 février 2018

⁸ Voir <https://bit.ly/2HmhXGG> pour une copie de ces documents.

⁹ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018

¹⁰ Mr Brice N'Guessan-Balle, Directeur des opérations, Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP), échange téléphonique et par courriel les 22 et 23 février 2018

¹¹ Voir <https://bit.ly/2HmhXGG> pour une copie de ces documents.

¹² Mr Brice N'Guessan-Balle, Directeur des opérations, Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP), échange téléphonique et par courriel les 22 et 23 février 2018

¹³ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018

12. Garantir la liberté de la Presse et la pluralité d'expression

Texte de l'engagement :

Description brève de l'engagement :

- Libéralisation de l'espace télévisuel;
- Soutien financier et matériel aux entreprises de presse écrite.

Étapes mesurables et vérifiables pour réaliser l'engagement

12.1. Octroi de subvention à l'impression

12.2. Libéralisation de l'espace télévisuel

Institution responsable: Ministère de la Communication

Institution de soutien : Ministère de la Communication

Date de début: 2009

Date de Clôture : continu

Aperçu des l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO				Impact potentiel				Dans les délais?	Avancement			
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilisation du public	Tech. et innovation pour la transparence et la	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur		Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé
Garantir la liberté de la presse et la pluralité d'expression		✓			Pas clair					✓			Oui				✓

Contexte and Objectives

L'objectif global de cet engagement est de favoriser la liberté de la presse et la pluralité d'expression au sein de celle-ci.¹ Effectivement, la presse en Côte d'Ivoire n'est pas complètement libre. Par exemple, en 2016, deux journalistes du site Web d'information Koaci ont été emprisonnés pour « diffusion de fausses nouvelles »² après avoir fait état de prisonniers politiques dans le pays. En 2017, le gouvernement a fait pression sur le journal L'Expression pour congédier le journaliste Bernard Kra qui a émis son opinion sur la gravité de la hausse des prix des services publics, et six journalistes ont été arrêtés pour avoir signalé la mutinerie militaire. Avant cela, en 2016, le journaliste Bernard Kra avait été suspendu pour avoir écrit « Président, l'heure est grave - Attention à la bombe sociale ».³

Dans le but de promouvoir cette liberté de la presse, cet engagement vise à faire deux choses. Premièrement, il vise à octroyer des subventions à la presse écrite, afin notamment de permettre une plus grande distribution des journaux. La raison pour cette action est que selon le directeur de cabinet du ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste, il y avait en Côte d'Ivoire un problème de contenu dans les journaux qui étaient très politisés, ainsi que des problèmes de distribution et de professionnalisation sur l'ensemble du secteur.⁴ Deuxièmement, il vise aussi à la libéralisation de l'espace télévisuel. Le problème est que les deux chaînes nationales qui existaient avaient un caractère étatique selon un membre de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme spécialisé dans la liberté de la

presse interrogés⁵ qui précise que les informations étaient produites sur mesure pour faire plaisir au gouvernement. Les citoyens étaient donc obligés de se tourner uniquement vers les chaînes étrangères du satellite, pour avoir d'autres informations sur le pays. Toujours selon lui, il y a donc eu de la part des populations, un besoin d'informations réelles correspondant à leur réalité.

Cet engagement relève de l'accès à l'information des citoyens. Selon les représentants de la société civile, les conditions d'installation des chaînes de télévisions devraient être allégées, et les restrictions levées, en leur permettant de traiter des questions relatives à la politique et favoriser la culture du débat qui est gage de la vraie démocratie.

L'impact potentiel de cet engagement est mineur. Selon un membre de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme spécialisé dans la liberté de la presse,⁶ cet engagement devrait servir à favoriser une dépénalisation des délits de presse et la pluralité d'expression au point de vue institutionnel. Néanmoins, sans savoir exactement dans quelle mesure cette libéralisation de la presse va prendre place, il reste quelques inquiétudes par rapport au fait que les opérateurs privés ne soient pas autorisés à émettre sur certaines questions.

Avancement

12.1. Octroi de subvention à l'impression : cette étape est réalisée. Selon le représentant du ministère de la communication, les conditions d'obtention de cette subvention à l'impression des journaux sont fixées par décret qui sera strictement appliqué. Il ajoute qu'à ce jour, cela n'est pas vraiment respecté et les subventions sont octroyées à des personnes qui ne répondent pas aux critères.⁷ Ceci malgré le fait que les critères soient objectifs, d'où l'insistance du Président pour que cela soit fait.⁸ Cette subvention est octroyée par le Fonds de Soutien au Développement de la Presse (FSDP), qui agit comme une sorte de fonds de garantie. Comme communiqué par le représentant du gouvernement dans le cadre de cet engagement, ce Fonds était de 700 millions de francs CFA il y a trois ans, de 1,7 milliards de francs CFA en 2017, et devrait augmenter cette année comme prévu.

Selon Mme Angoua⁹, « l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers le FSDP, a accordé au titre de l'année 2017, une subvention de six mois d'impression des journaux au profit de 22 entreprises de presse privées toute ligne éditoriale confondue pour un total d'un peu plus de 701 millions FCFA. Le montant des subventions de financement des activités d'intérêt collectif, de fonctionnement des organisations professionnelles s'élève à plus de 339 millions FCFA au profit de 12 organisations. A ce montant, s'ajoute le financement de la formation continue des journalistes et professionnels de la communication soit plus de 40 millions FCFA et la dotation budgétaire additionnel du fonds de garantie des emprunts qui est plus de 164 millions FCFA, ce qui porte pour cette année 2017, le montant global des interventions du FSDP au profit du secteur des médias privés à plus de 1,245 milliards CFA. » Ces informations sont confirmées par différents articles de presse.¹⁰

Selon le membre de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme spécialisé dans la liberté de la presse,¹¹ les conditions pour obtenir une subvention sont entre autres : être un organe légalement constitué; être à jour avec les impôts; avoir en son sein en majorité des journalistes professionnels; avoir une structure pyramidale avec à sa tête un patron de presse. Toutes les conditions d'accès relatives aux entreprises de presse écrite ou de communication audiovisuelle sont disponibles en ligne, sur le site du FSDP¹². Les conditions d'éligibilité sont également disponibles en ligne¹³.

12.2. Libéralisation de l'espace télévisuel : cette étape a été complétée avant la période de mise en œuvre du plan d'action. Selon les représentants du ministère de la communication, la libéralisation est effective, avec l'intégration de 3 bouquets satellites supplémentaires,¹⁴ 4 licences octroyées¹⁵ et 2 opérateurs de bouquets identifiés¹⁶. Un extrait de communication en conseil des ministres, concernant un décret portant création de la

Société Ivoirienne de Télédiffusion, dénommée Ivoirienne de Télédiffusion a été transmis par les représentants du ministère de la communication. Selon le directeur de cabinet adjoint du ministère, la question de l'implication de la société civile dans la mise en œuvre de cette étape qui est censée s'achever en mai 2018 conformément au plan d'action national, sera posée à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA).

Résultats préliminaires

Selon un membre de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme spécialisé dans la liberté de la presse interrogé,¹⁷ cet engagement a effectivement favorisé une dépénalisation des délits de presse et la pluralité d'expression au point de vue institutionnel d'une part – par le fait qu'il y ait beaucoup d'aide de la presse venant de structures privées – et légal d'autre part – avec l'adoption en juin 2017 du décret sur la libéralisation de l'espace audiovisuel. Néanmoins, il note que les opérateurs privés n'étaient pas autorisés malgré le décret, à émettre sur certaines questions. Pour les représentants de la société civile interrogés,¹⁸ les restrictions faites aux chaînes de télévision ne sont pas de nature à favoriser la culture démocratique. En effet, comme indiqué par le membre de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme spécialisé dans la liberté de la presse interrogé,¹⁹ le cautionnement demandé pour l'installation d'une chaîne de télévision s'élève à 500 millions de FCFA, ce qui est trop élevé et comporte d'office un caractère dissuasif qu'il va falloir renégocier pour alléger les choses à ce niveau. Un article²⁰ datant de novembre 2016 parle même d'une caution d'un milliard de FCFA, soit 1,52 million d'euros, et un capital minimum de 100 millions de FCFA, soit un peu plus de 152 000 euros, demandés aux entreprises intéressées. Comme l'indique la Ligue ivoirienne des droits de l'homme,²¹ la libéralisation effective de l'espace télévisuel ne peut être évaluée pour l'instant, en raison de toutes les limites évoquées précédemment. Une nouvelle loi du 27 décembre 2017 porte régime juridique de la presse. Ceci sera mis à jour dans le rapport de fin d'étude.

Selon le directeur de cabinet adjoint du ministère de la Communication, il y a un soutien évident à la presse de manière générale, mais cela ne fonctionne pas. Il estime en effet que certaines entreprises de la presse violent le décret, mais continuent de recevoir les subventions. Le décret sera donc désormais appliqué strictement selon lui.

En outre, dans un autre registre, outre l'enclenchement du processus de libéralisation de l'espace audiovisuel, la redevance de la Radiodiffusion télévision ivoirienne (RTI) fixée à 2000 FCFA et payée par les ivoiriens via leurs factures d'électricité est justifiée par le ministre de la communication comme étant un acte de patriotisme, une contribution nationale, selon un article publié sur le site de la Radio Télévision Ivoirienne.²²

Prochaines étapes

Le chercheur du MEI recommande que dans le prochain plan d'action, la libéralisation de l'espace télévisuel fasse l'objet d'un engagement spécifique, avec des étapes précises, claires, mesurables et vérifiables, telles que par exemple, le fait de refaire le cahier des charges des promoteurs souhaitant ouvrir une chaîne en Côte d'Ivoire. On devrait entre autre y inclure des objectifs d'ouverture et de libéralisation des contenus télévisuels.

¹ Mr Ahmed Sako, Directeur de Cabinet Adjoint, Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste, rencontre en personne le 5 février 2018

² Jeune Afrique. Côte d'Ivoire: Michel Gbagbo inculpé pour "divulgarion de fausses nouvelles". 26 mai 2016. <http://www.jeuneafrique.com/328756/societe/cote-divoire-michel-gbagbo-inculpe-divulgarion-de-fausses-nouvelles/>.

³ Connection Ivoirienne. Côte d'Ivoire – Le journaliste Kra Bernard suspend pour avoir écrit "president l'heure est grave!". 26 avril 2016. <https://www.connectionivoirienne.net/117800/cote-divoire-journaliste-kra-bernard-suspendu-decriture-ecrit-president-lheure-est-grave>.

⁴ Mr Ahmed Sako, Directeur de Cabinet Adjoint, Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste, rencontre en personne le 5 février 2018

-
- ⁵ M. Kouadjo Moro, Secrétaire Général Adjoint, Commission Contrôle Citoyen des politiques publiques, Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme, spécialisé dans la liberté de la presse, Echange téléphonique le 23 avril 2018
- ⁶ M. Kouadjo Moro, Secrétaire Général Adjoint, Commission Contrôle Citoyen des politiques publiques, Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme, spécialisé dans la liberté de la presse, Echange téléphonique le 23 avril 2018
- ⁷ Mr Ahmed Sako, Directeur de Cabinet Adjoint, Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste, rencontre en personne le 5 février 2018
- ⁸ Mr Ahmed Sako, Directeur de Cabinet Adjoint, Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste, rencontre en personne le 5 février 2018
- ⁹ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ¹⁰ « Côte d'Ivoire/ Des dons et subventions d'une valeur de plus d'un milliard FCFA du FSDP à la presse », 3 novembre 2017, Agence Ivoirienne de Presse, site internet, Côte d'Ivoire/ Des dons et subventions d'une valeur de plus d'un milliard FCFA du FSDP à la presse
- « La subvention à la presse en Côte-d'Ivoire passe de 595 millions à un milliard de FCFA en 2018 (Ouattara) », 25 janvier 2018, Connectionivoirienne.net, <https://www.connectionivoirienne.net/132278/la-subvention-a-la-presse-en-cote-divoire-passe-de-595-millions-a-un-milliard-de-fcfa-en-2018-ouattara>
- « 22 entreprises de presse privées et des associations reçoivent des subventions-Côte d'Ivoire », 3 novembre 2017, AfrikiPresse, site internet, <http://www.afrikipresse.fr/societe/22-entreprises-de-presse-privées-et-des-associations-recoivent-des-subventions-cote-d-ivoire>
- ¹¹ M. Kouadjo Moro, Secrétaire Général Adjoint, Commission Contrôle Citoyen des politiques publiques, Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme, spécialisé dans la liberté de la presse, Echange téléphonique le 23 avril 2018
- ¹² Conditions d'accès, Fonds de Soutien et de Développement de la Presse, site internet, http://www.fsdp.ci/in/con_ac.php#ent_presse
- ¹³ Conditions d'éligibilité, Fonds de Soutien et de Développement de la Presse, site internet, http://www.fsdp.ci/in/con_eli.php
- ¹⁴ « Télévision : trois nouveaux concurrents pour Canal+ en Côte d'Ivoire », 1^{er} mars 2016, Baudelaire Mieu, Jeune Afrique, <http://www.jeuneafrique.com/306605/economie/trois-nouveaux-concurrents-canal-cote-ivoire/>.
- ¹⁵ « Côte d'Ivoire : quatre chaînes de télévision privées autorisées à émettre dans le pays », 15 décembre 2016, Jeune Afrique, <http://www.jeuneafrique.com/384123/economie/cote-divoire-quatre-chaines-de-television-privées-autorisees-a-emettre-pays/>.
- ¹⁶ « L'identité des trois nouveaux opérateurs de réseau de distribution de bouquet dévoilée », 29 février 2016, Agence Ivoirienne de Presse, Abidjan.net, <http://news.abidjan.net/h/583356.html>.
- ¹⁷ M. Kouadjo Moro, Secrétaire Général Adjoint, Commission Contrôle Citoyen des politiques publiques, Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme, spécialisé dans la liberté de la presse, Echange téléphonique le 23 avril 2018
- ¹⁸ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails
- ¹⁹ M. Kouadjo Moro, Secrétaire Général Adjoint, Commission Contrôle Citoyen des politiques publiques, Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme, spécialisé dans la liberté de la presse, Echange téléphonique le 23 avril 2018
- ²⁰ « Côte d'Ivoire : bientôt une dizaine de télévisions privées autorisées », publié le 9 novembre 2016, par Georges Moihet, Le360Afrique.com, <http://afrique.le360.ma/cote-divoire/medias/2016/11/09/7396-cote-divoire-bientot-une-dizaine-de-teles-privées-autorisees-7396>.
- ²¹ M. Kouadjo Moro, Secrétaire Général Adjoint, Commission Contrôle Citoyen des politiques publiques, Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme, spécialisé dans la liberté de la presse, Echange téléphonique le 23 avril 2018
- ²² « Côte d'Ivoire : « le déploiement de la TNT s'achèvera fin mars 2018 » (Bruno Koné) », Site de la Radio Télévision Ivoirienne, <http://www.rti.ci/info/5/Hightech/19296/cote-divoire-le-deploiement-de-la-tnt-sachevera-fin-mars-2018-bruno-kone>.

13. Mettre en place cinq comités communaux de lutte contre le racket

Texte de l'engagement :

Description brève de l'engagement:

Cette activité consiste en une appropriation locale de la lutte contre le racket sous toutes ses formes à travers la mise en place de dispositifs locaux de veille et de contrôle que sont les comités locaux de lutte contre le racket;

Ces comités locaux sont l'émanation des organisations de la société civile et des administrations publiques locales, présidés par l'élu local ou son représentant et institué par arrêté municipal de l'élu local;

*Ils tiennent des rencontres périodiques pour analyser la situation sur les faits de racket à partir des missions qu'ils mènent dans les administrations ou des plaintes portées à leur connaissance par la population afin de faire des propositions aux autorités locales;
Ils ont un rôle de sensibilisation, de dénonciation et veille;*

Le bulletin de service, document mettant les agents de police en mission sera vulgarisé, dans leur cas spécifique;

Une sensibilisation sera menée auprès des chefs des autres administrations publiques locales pour que les coûts des actes payables soient affichés et leurs délais de production connus.

Étapes mesurables et vérifiables pour réaliser l'engagement :

13.1. Les élus locaux s'approprient la stratégie de lutte contre le racket

13.2. Cinq Comités Communaux de Lutte contre le Racket sont institués et leurs capacités opérationnelles sont renforcées

13.3. La société civile est impliquée et participe effectivement aux prises de décisions relatives à la lutte contre le racket

13.4. Une politique d'amélioration de l'intégrité locale est rédigée

13.5. Les agents des services publics et privés sont sensibilisés sur les dangers de la corruption et les sanctions encourues

13.6. Les agents de police en mission sont munis de leur ordre de mission : le bulletin de service

Note éditoriale : Outre les six étapes indiquées, 4 étapes supplémentaires ont été ajoutées par le chercheur de l'IRM afin de refléter la brève description et l'ambition de l'engagement, comme indiqué dans le plan d'action national. Il s'agit de : l'affichage dans les lieux publics de messages de sensibilisation sur les méfaits du racket et les sanctions encourues (13.7); l'organisation de rencontres périodiques avec tous les acteurs (publics, privés, élus locaux, organisation de la société civile) (13.8); la création d'un répertoire de technique de fraude locale (13.9); et la sensibilisation des agents des services publics et leur famille, sur les dangers de la corruption et les sanctions encourues (13.10).

Institution responsable: Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

Institution de soutien : Cabinet du ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

Date de début: Avril 2016

Date de Clôture : Mai 2018

Aperçu des l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO				Impact potentiel				Dans les délais?	Avancement			
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilisation du public	Tech. et innovation pour la transparence et la	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur		Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé
13. Lutte contre le racket			✓			✓					✓		Oui			✓	

Contexte and Objectives

L'objectif de cet engagement est de lutter contre le racket, et d'expérimenter une appropriation locale de la lutte contre le racket dans l'administration. Selon le représentant de la décentralisation et du développement local au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, cet engagement est parti du fait que la Côte d'Ivoire ait posé sa candidature pour la Millenium Challenge Corporation, programme où le volet lutte contre le racket est un facteur éliminatoire.¹ En outre, toujours selon lui, il y avait aussi beaucoup de déperditions au niveau de l'État, donc ce dernier s'est dit qu'il fallait agir, pensant que ce développement ne peut être véritable que si les populations comprennent l'importance de bien gérer les fonds publics.² L'idée de base du gouvernement était alors d'éradiquer le racket à l'intérieur des mairies, dans l'établissement des actes administratifs. Mais les populations se plaignaient beaucoup des corps habillés, du corps armé, d'où cet engagement.³

Dans cette ligne, les comités communaux ont pour rôle de sensibiliser et de dénoncer. À la tête de ces comités se trouveront les élus locaux ou leur représentant. Leurs pouvoir est de sensibiliser sur le racket et installer le Comité de façon officielle. Selon le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le constat fait est que la Côte d'Ivoire était un pays assez corrompu, d'après une étude de la Banque mondiale datant de 2008, selon laquelle le taux de corruption atteignait 100 milliards de francs CFA par an, soit environ 178 millions de dollars américains, i.e. 0,5 % du Produit Intérieur Brut (PIB).⁴ Selon l'office des charges dans le domaine du transport en Afrique de l'Ouest, ce taux atteignait même 400 milliards de francs CFA du fait du racket routier.⁵ Cet engagement relève de la participation civique dans la mesure où les citoyens sont impliqués dans la lutte contre le racket. Comme confirmé par un représentant de la société civile et spécialiste en matière de corruption⁶, cela suppose donc que tous leurs actes ont une implication au niveau de l'État, d'où la nécessité de mettre les moyens en œuvre pour que ceux qui utilisent l'image de l'État pour effectuer des actes de corruption soient punis.

Cet engagement relève des valeurs du PGO relatives à la participation civique fondée sur la participation civile des comités municipaux; à la responsabilité publique dans le cadre de la reddition de comptes au public, l'accent étant mis sur la sensibilisation par rapport aux sanctions infligées aux fonctionnaires s'ils se livrent à la corruption; et à l'accès à l'information, car la communication des risques de corruption au grand public semble être impliquée.

Tel qu'écrit, l'engagement est moyennement précis. Certaines étapes, telles que 13.2 concernant l'institution de cinq comités sont précises et mesurables. D'autres, telles que

I 3.1 ne précisent pas les moyens mis en place pour que les « élus locaux s'approprient » la lutte contre le racket et sont donc difficilement mesurables.

Si complètement implémenté comme écrit, cet engagement aura un impact modéré. D'une part, les activités prévues dans cet engagement ont le potentiel de réduire le racket en donnant aux populations les moyens nécessaires pour le dénoncer. D'un autre côté, l'impact potentiel reste limité dans la mesure où sa mise en œuvre est pour l'instant limitée au niveau local. Néanmoins, la limite principale de cet engagement est le fait qu'il n'est pas sûr que la population dénoncera ou lancera l'alerte, si elle n'est pas sûre d'être protégée. En effet, la population n'a aucune certitude de ne pas recevoir de représailles en cas de dénonciation.

Avancement

I 3.1 Les élus locaux s'approprient la stratégie de lutte contre le racket :

Cette étape est complétée de manière limitée. Selon un représentant du gouvernement, l'appropriation se fait par l'intermédiaire d'un arrêté municipal.⁷ Des exemples d'arrêtés ont été transmis au chercheur. Cependant, la majorité de ceux-ci ont été pris lors de la seconde année de mise en œuvre du plan d'action (après le 30 juin 2017). Le niveau de mise en œuvre sera mis à jour dans le rapport de fin de cycle.

I 3.2 Cinq Comités Communaux de Lutte contre le Racket sont institués et leurs capacités opérationnelles sont renforcées :

Cette étape est substantiellement complétée. Selon le rapport d'installation des comités communaux de lutte contre le racket fourni par le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, 13 comités ont été établis à ce jour.⁸ Trois de ceux-ci qui étaient déjà établis avant l'élaboration du plan d'action et 5 établis pendant la période concernée par la présente évaluation, soit entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017. Il s'agit des comités de Grand-Lahou (installé en novembre 2016), d'Agou (installé en avril 2017), de Gagnoa (installé en mai 2017), de Yamoussoukro et de Bouaké (installés en juin 2017). Chaque comité comprend entre 30 et 40 membres, est présidé par l'élu local ou son représentant, et a deux activités majeures : rencontrer l'ensemble des parties prenantes et faire la sensibilisation sur le racket au plan économique et local; et installer le comité de façon officielle, par un arrêté. Les arrêtés ne sont pas disponibles en ligne, mais la copie de 8 arrêtés municipaux portant création de comités a été transmise par le gouvernement au chercheur du MEI. Néanmoins, aucune évidence concernant le renforcement des capacités opérationnelles des Comités n'a été transmise par le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, malgré plusieurs demandes du chercheur lors de la rencontre, puis par des courriels en date du 19 et du 22 février 2018.

I 3.3 La société civile est impliquée et participe effectivement aux prises de décisions relatives à la lutte contre le racket :

Cette étape est complétée. Selon le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, la société civile est impliquée et participe effectivement aux prises de décisions relatives à la lutte contre le racket, dans la mesure où elle est représentée dans les comités avec l'administration publique locale et y a un minimum de places réservées qui est de 1 tiers, et un maximum de 2 tiers.⁹ Par ailleurs, lors de la sensibilisation des populations, la société civile (associations de commerçants, syndicats de transporteurs, organisations de femmes, associations des droits de l'homme, etc.) serait également présente selon lui. Il a donc fourni au chercheur du MEI des listes de présence ainsi que les arrêtés incluant la liste des membres des comités, qui comporte bien des représentants de la société civile.

I 3.4 Une politique d'amélioration de l'intégrité locale est rédigée : Cette étape est non commencée. Comme confirmé par le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, la réalisation de cette étape a pris du retard dû à des financements additionnels qui manquaient.¹⁰ Certains comités ayant donc du mal à démarrer leurs activités, le gouvernement souhaite selon lui finalement d'abord aller jusqu'à la fin du

processus complet du PGO prévue pour juin 2018, avant que chaque comité ne puisse rédiger sa propre charte d'intégrité. Cette étape n'a donc pas été implémentée à ce jour. Néanmoins, le gouvernement¹¹ affirme avoir adressé aux populations cibles un questionnaire sur la « perception de la corruption » dans leur commune, afin de débiter cette étape. Un exemplaire vierge de ce questionnaire¹² a été fourni au chercheur MEI. La date du partage de ce questionnaire aux populations n'a pas été précisée par le gouvernement.

13.5 Les agents des services publics et privés sont sensibilisés sur les dangers de la corruption et les sanctions encourues : Cette étape est complétée. Selon le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, les responsables d'associations, les leaders d'opinion et l'administration locale ont été sensibilisés, et doivent à leur tour sensibiliser les populations dont ils ont la charge.¹³ Plusieurs listes de présence à la présentation du programme MCC aux acteurs (élus, société civile, administration publique et privée) datant d'avril, mai et juin 2017 ont été fournies au chercheur du MEI. Mais le contenu de ces sessions n'ayant pas été communiqué, il est difficile d'affirmer avec certitude qu'il s'agissait d'ateliers spécifiques sur les dangers de la corruption et les sanctions encourues. Néanmoins, plusieurs bandes audio de sensibilisation via des radios locales ont été fournies par le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, au chercheur du MEI.

13.6 Les agents de police en mission sont munis de leur ordre de mission : le bulletin de service : Cette étape est complétée de manière limitée. Selon le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, les agents de police en mission sont munis de leur bulletin de service qui est désormais popularisé.¹⁴ Le gouvernement a transmis un exemplaire d'un bulletin et a indiqué que ceux-ci furent mis en route en 1991.¹⁵ La description de l'étape est vague (s'agit-il de tous les agents de police à travers le pays?) et la mesure dans laquelle elle fut réalisée est par conséquent difficilement vérifiable. Dans ses commentaires transmis au gouvernement le 18 juin 2018, Mme Angoua précise néanmoins que « les fonctionnaires de police se munissent de bulletin de service dans le cadre de leur mission, à défaut, des notes sont consignées dans la main courante au niveau des commissariats. »¹⁶

13.7 Des messages de sensibilisation sur les méfaits du racket et les sanctions encourues en cas de pratique sont affichés dans les lieux publics : Cette étape est évaluée comme complétée de façon limitée, faute d'évidence. Selon le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, cela est effectif.¹⁷ Il précise que par ailleurs, des flyers élaborés par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance sont même posés dans les services publics, au niveau des mairies notamment. Des flyers ont été partagés avec le chercheur du MEI, mais il lui a été difficile de vérifier s'ils étaient effectivement partagés dans les services publics. Toujours selon le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, il est prévu qu'un courrier soit adressé au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, pour étendre cela à d'autres administrations.¹⁸

13.8 Des rencontres périodiques avec tous les acteurs (publics, privés, élus locaux, organisation de la société civile) sont organisées : Cette étape est complétée. La liste de présence de plusieurs ateliers qui ont été conduits entre avril et juin 2017 notamment, ainsi que plusieurs découpes d'articles de presse ainsi qu'un procès-verbal de réunion de Comité ont été transmis au chercheur du MEI.¹⁹

13.9 Un répertoire de technique de fraude locale est créé : Cette étape n'est pas réalisée. Le répertoire de technique de fraude locale n'a pas encore été créé pour l'instant. Comme confirmé par le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, cela est en effet prévu par le gouvernement, à la fin du processus du PGO, soit à la fin juin 2018.²⁰ Néanmoins, le gouvernement²¹ affirme avoir adressé aux populations cibles un questionnaire sur la « perception de la corruption » dans leur commune, afin de débiter

cette étape. Un exemplaire vierge de ce questionnaire a été fourni au chercheur²². La date du partage de ce questionnaire aux populations n'a pas été précisée par le gouvernement.

13.10 Les agents des services publics et leur famille sont sensibilisés sur les dangers de la corruption et les sanctions encourues : Cette étape n'est pas complétée faute de preuve. Comme indiqué par le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, les leaders sont sensibilisés afin de former leurs communautés, selon un programme de sensibilisation.²³ L'évidence de ce programme n'a pas été fournie par le gouvernement, malgré la demande du chercheur du MEI au représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité lors de leur rencontre, mais également par des courriels en date du 19 et du 22 février 2018.

Résultats préliminaires

Selon le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le changement en termes de pratiques du gouvernement de cet engagement ne peut être mesuré aujourd'hui, car il n'y a pas encore d'études menées à l'intérieur des services publics, pour déterminer l'impact que ces actions ont eu sur le taux de racket.²⁴

Par ailleurs, comme précisé par le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, les questions budgétaires représentent un défi pour la mise en œuvre effective de cet engagement dans la mesure où certains membres des comités, malgré le fait qu'ils soient disposés à travailler, ne répondent pas forcément aux attentes, car il s'agit de bénévoles.²⁵ En outre, toujours selon lui, la diversité des membres des comités requiert un renforcement de leurs capacités, notamment en matière de dénonciation, même s'il y a un engouement des élus locaux à solliciter l'installation de ces comités dans leurs localités. Il précise ensuite que les perspectives de l'État ont donc été doublées, car la demande est venue de certains élus eux-mêmes, d'installer les comités, et que force est de reconnaître que le fait de pouvoir permettre aux populations locales de donner leurs perceptions sur la corruption de manière générale et le racket, et de faire des propositions, est plutôt positif pour l'amélioration de la gouvernance dans le pays.

Prochaines étapes

En raison de l'impact potentiel que pourrait avoir cet engagement si complètement implanté, le chercheur du MEI recommande sa poursuite dans le prochain plan d'action, à condition que les étapes proposées soient effectivement spécifiques, mesurables et vérifiables. En outre, le chercheur du MEI recommande fortement une implication effective de la société civile dans la mise en œuvre et l'évaluation de cet engagement, un élargissement de la mise en œuvre de cet engagement, au-delà du niveau local, des dispositions budgétaires spécifiques, et plus de transparence du gouvernement – par rapport aux citoyens – au niveau des documents élaborés dans le cadre de cet engagement. L'ajout de mesure de protection des lanceurs d'alerte compléterait et renforcerait cette proposition.

Selon le rapport d'évaluation de la plateforme de la société civile dans le cadre du processus PGO, le gouvernement devrait : (i) publier sur le site de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local, les arrêtés municipaux portant création des comités communaux de lutte contre le racket; (ii) Mettre à disposition des documents relatifs aux activités des comités notamment le mode de saisine des comités, le mode de vulgarisation du bulletin de service, ainsi que la stratégie de sensibilisation des comités; (iii) Établir et publier un répertoire des membres du comité de lutte contre le racket de chaque commune.

¹ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018

-
- ² Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ³ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ⁴ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ⁵ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ⁶ Représentant de la société, spécialiste en matière de corruption et de budget participatif, Echange téléphonique le 23 avril 2018
- ⁷ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ⁸ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ⁹ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ¹⁰ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ¹¹ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ¹² Voir <https://bit.ly/2HmhXGG> pour une copie de ce document.
- ¹³ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ¹⁴ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ¹⁵ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, par email.
- ¹⁶ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ¹⁷ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ¹⁸ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ¹⁹ Please see <https://bit.ly/2HmhXGG> for a copy of these documents
- ²⁰ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ²¹ Mme Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point de contact du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale, Commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
- ²² Voir <https://bit.ly/2HmhXGG> pour une copie de ce document.
- ²³ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ²⁴ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018
- ²⁵ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre le 16 février 2018

14. Promouvoir le budget participatif dans cinq communes

Texte de l'engagement :

Description brève de l'engagement :

Créer les conditions d'un environnement favorable à la participation de tous les acteurs locaux à l'élaboration et à l'exécution du budget des Collectivités Décentralisées.

Étapes mesurables et vérifiables pour réaliser l'engagement

14.1. Promouvoir une citoyenneté active et participative

14.2. Renforcer les capacités opérationnelles des organisations de la société civile en matière d'approche participative et d'engagement dans les actions d'utilités publiques

14.3. Renforcer les capacités des groupements de femmes des collectivités cibles sur les processus de planification et de budgétisation au plan local

14.4. Initier et proposer des mécanismes d'échanges et de concertation sur la planification et la budgétisation sensible au genre

14.5. Cinq (05) communes expérimentent le budget participatif.

Institution responsable : Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

Institution de soutien : Cabinet du Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Direction générale de la décentralisation et du développement local

Date de début : Mai 2016

Date de Clôture : Juin 2018

Aperçu des l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO				Impact potentiel				Dans les délais?	Avancement			
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilisation du public	Tech. et innovation pour la transparence et la	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur		Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé
14. Promouvoir le budget participatif			✓			✓					✓		Oui			✓	

Contexte and Objectives

L'objectif de cet engagement tel qu'indiqué dans le plan d'action national, est d'encourager les autorités locales à la pratique du budget participatif. Selon le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la sécurité, la promotion du budget participatif auprès des élus est faite pour améliorer la gouvernance au plan local et impulser la participation des populations à la prise de décision.¹ Il s'agit pour le gouvernement, de permettre l'appropriation par les populations, de leur propre développement, qu'elles soient actrices et bénéficiaires. Il s'agit également de promouvoir la transparence budgétaire au plan local, et accroître les ressources locales.² Toujours selon le représentant, cela permet de rechercher voire d'améliorer l'apport des ressources locales au budget des communautés, ce qui est important pour le gouvernement en raison du devoir de recevabilité, de la transparence dans la gestion des affaires publiques, de la participation citoyenne et du contrôle citoyen de l'action publique.

Pour le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, la société civile est pratiquement l'actrice de cette activité, dans la mesure où le ministère incite les collectivités à adopter, mais c'est elle qui fait le travail d'appropriation et de formation des populations, à l'usage du budget participatif. Aujourd'hui, toujours selon lui, la société civile a le soutien de l'Union Européenne dans cette activité.

Si mis en œuvre comme écrit, l'impact potentiel de cet engagement serait modéré. L'objectif de l'engagement contribuerait selon le gouvernement à une gestion plus efficace des ressources publiques, par la mise en place effective des organes et l'opérationnalisation de ceux-ci.³ Cette opérationnalisation devrait ainsi permettre une participation plus accrue de la population à la gestion des affaires publiques et la prise en compte de leurs préoccupations. Selon un représentant de la société civile, spécialiste de la corruption et du budget participatif⁴, dans le cadre de la gouvernance participative qui permet aux populations d'exprimer leurs besoins, le budget participatif est une bonne chose dans la mesure où les besoins réels des populations pourront être définis, et ces dernières pourront être dans la gouvernance des projets. Cependant, toujours selon lui, le processus est complexe, car il n'a pas de forme obligatoire. En effet, seules les mairies qui se portent volontaires mettent en place le budget participatif.

Ceci relève donc des valeurs du PGO relatives à la participation civique. L'engagement tel que formulé est vérifiable, mais contient des étapes non mesurables (ex : promouvoir une citoyenneté active et participative).

Avancement

14.1 Promouvoir une citoyenneté active et participative : cette étape est notée comme substantiellement commencée, même s'il est difficile de mesurer son effectivité. Selon le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, cela est fait par rapport à l'implication de la société civile dans le choix et l'exécution des projets de développement. Le gouvernement a fourni au chercheur MEI un rapport narratif⁵ concernant le projet de lancement du budget participatif à Yamoussoukro de janvier à décembre 2017. Selon ce rapport, le projet de promotion est relatif à l'« accès à l'information, renforcement des capacités des leaders d'opinion et animation des fora communautaires pour la promotion du Budget Participatif dans les communes de Abengourou, Bondoukou, Daloa, Divo, Duekoué, Ferkessédougou, Gagnoa, Korhogo, Man et Yamoussoukro ».

14.2 & 14.3 Renforcer les capacités opérationnelles des organisations de la société civile en matière d'approche participative et d'engagement dans les actions d'utilités publiques –

Renforcer les capacités des groupements des femmes des collectivités cibles sur les processus de planification et de budgétisation au plan local :

Ces étapes sont complétées. Selon le premier rapport narratif intermédiaire du budget participatif fourni au chercheur du MEI par le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, entre janvier et décembre 2017, les capacités de 300 leaders d'opinion et de 50 facilitateurs ont été renforcées sur les outils de redevabilité sociale, les techniques de facilitation et la priorisation des projets communautaires; et plusieurs fora communautaires ont été animés pour la promotion du budget participatif dans les dix communes suivantes : Abengourou, Bondoukou, Daloa, Divo, Duekoué, Ferkessédougou, Gagnoa, Korhogo, Man et Yamoussoukro.

14.4 Initier et proposer des mécanismes d'échanges et de concertation sur la planification et la budgétisation sensible au genre :

cette étape n'est pas complétée, faute de preuve. Selon le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, plusieurs mécanismes d'échanges et de concertation sur la planification et la budgétisation sensible au genre ont été initiés et proposés.¹ Le rapport susmentionné fourni

au chercheur, indique effectivement la tenue d'un module sur la budgétisation sensible au genre, lors d'un atelier, mais le contenu de ce module n'est pas indiqué.

14.5 Cinq (5) communes expérimentent le budget participatif : Cette étape est complétée. D'après un représentant de la plateforme de la société civile, certaines communes d'Abidjan font actuellement l'expérimentation du budget participatif avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement.⁶ En outre, il confirme que bon nombre de représentants de la société civile a participé à la sensibilisation des autorités locales et des populations, sur le budget participatif. Ils ont à cet effet parcouru plusieurs localités afin de leur expliquer lors d'ateliers, ce qu'est le budget participatif et le rôle de chaque acteur, et ont favorisé la mise en place de comités locaux de suivi des projets et des budgets au niveau communautaire. L'évidence de la tenue de ces ateliers, rapports de l'ONG Social Justice, n'a pas été fournie au chercheur du MEI.

Prochaines étapes

Le chercheur du MEI recommande la poursuite de ces activités dans le prochain plan d'action national, en raison de l'importance du budget participatif et de la pertinence d'un tel engagement pour la transparence budgétaire et la participation des populations à la gestion des affaires publiques. Selon la plateforme de la société civile, les étapes devraient être plus spécifiques en faisant ressortir par exemple les indicateurs sur le nombre d'organisations visées dans les populations formées. Le chercheur du MEI recommande pour la poursuite de cet engagement, une reformulation des étapes et une mise en œuvre complète, mesurable et vérifiable, effective et efficace. Selon un représentant de la société civile et spécialiste en matière de corruption et de budget participatif,⁷ la sensibilisation devrait également se faire au niveau des mairies pour qu'elles acceptent, et il faudrait montrer les avantages voire appuyer financièrement les localités pour qu'elles mettent en œuvre le mécanisme, afin de créer une sorte d'incitation au niveau des communes.

¹ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre en personne le 16 février 2018

² Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre en personne le 16 février 2018

³ Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Rencontre en personne le 16 février 2018

⁴ Représentant de la société, spécialiste en matière de corruption et de budget participatif, Echange téléphonique le 23 avril 2018.

⁵ Voir <https://bit.ly/2HmhXGG> pour une copie de ce document.

⁶ Représentant de la plateforme de la société civile, rencontré en personne, suivi de nombreux échanges téléphoniques et d'e-mails

⁷ Représentant de la société, spécialiste en matière de corruption et de budget participatif, Echange téléphonique le 23 avril 2018

15. Créer et rendre fonctionnel un Observatoire national sur la qualité des services financiers

Texte de l'engagement :

Description brève de l'engagement :

L'Observatoire de la Qualité des Services Financiers a pour missions :

- L'information du public sur les services financiers et leurs coûts;
- La médiation entre les institutions financières et leurs clients en cas de litige;
- La promotion de l'éducation financière.

Étapes mesurables et vérifiables pour réaliser l'engagement

15.1. Elaboration du cadre institutionnel et juridique de l'observatoire

15.2. Adoption du décret portant création de l'observatoire

15.3. Mise en place de l'observatoire

15.4. Opérationnalisation de l'observatoire

Note éditoriale : Dans le plan d'action national, l'étape 15.1 a été réalisée avant la période de mise en œuvre de l'engagement. Cette évaluation se concentrera donc sur les trois étapes restantes qui ont eu lieu pendant la période d'implémentation concernée.

Institution responsable: Ministère auprès du premier ministre, chargé de l'Économie et des Finances

Institution de soutien : Programme de développement du secteur financier

Date de début: Mai 2016

Date de Clôture : continu

Aperçu des l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO				Impact potentiel				Dans les délais?	Avancement			
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilisation du public	Tech. et innovation pour la transparence et la	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur		Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé
15. Observatoire national sur la qualité des services financiers			✓		Pas clair						✓		Oui			✓	

Contexte and Objectives

Conformément au plan d'action national, l'objectif principal de cet engagement est de favoriser la protection des consommateurs de services financiers, en permettant une meilleure prise en compte et un traitement diligent des plaintes des clients. Il s'agira d'améliorer l'image des opérateurs de services financiers dans leurs relations avec les clients ou usagers. Ceci est important dans la mesure où les Ivoiriens n'ont pas confiance en leur service bancaire, car historiquement, plusieurs banques ont été fermées, restructurées, ou privatisées.¹ Finalement, l'engagement espère aussi améliorer la confiance des populations par rapport au système financier.

Outre la protection des consommateurs, cet engagement vise également à mettre à la disposition de ces derniers, des informations sur les services financiers. Selon le représentant du Ministère de l'Économie et des Finances, les institutions financières fonctionnent normalement en Côte d'Ivoire, le nombre d'agences dans les zones de grande activité économique s'étant multiplié et les outils de gestion de la relation-clientèle connaissant une modernisation, qui illustre la bonne santé du secteur financier.² Cependant, comme précisé par lui, leurs services sont dans certains cas, en deçà des attentes de la clientèle.³ Il existerait en effet bon nombre de déficiences dans la protection des consommateurs de services financiers comme la méconnaissance des modes alternatifs de règlement des conflits (arbitrage, médiation judiciaire, transaction, conciliation, etc.), les difficultés inhérentes à l'inflation réglementaire dans l'environnement économique et financier, ou encore l'impossibilité pour les consommateurs de mieux comparer et de choisir entre les fournisseurs des services financiers, entre autres. De ce fait, il existe une certaine méfiance de la population par rapport à l'usage des services financiers ce qui la mène, par exemple, à ne pas placer ses économies dans une banque.⁴ Seulement une personne sur huit met ses économies en banque, un taux deux fois inférieur à la moyenne sur le continent africain.⁵ Il s'agit d'un manque à gagner, particulièrement pour un pays qui se veut émergent d'ici 2020.⁶ À l'égard de la transparence dans les services financiers fournis aux consommateurs, les déficiences relevées par le gouvernement sont les entraves liées à l'asymétrie d'information ainsi que la complexité dans la tarification des produits et services.⁷

Il est donc important pour le gouvernement de créer et d'opérationnaliser un Observatoire national sur la qualité des services financiers (OQSF). Le but de cet observatoire serait de promouvoir davantage la qualité de l'offre de produits et services financiers par le biais notamment d'actions en faveur du développement du crédit-bail, tout en renforçant les relations entre les opérateurs de services financiers et leurs clients avec notamment la mise en place des Bureaux d'information sur le crédit.⁸ L'observatoire est également doté d'un organe de médiation financière pour favoriser le règlement amiable des litiges individuels entre les organismes financiers et leurs clientèles de sorte à assurer un environnement de plus grande confiance dans le secteur le plus propice au développement de ce secteur.⁹

Cet engagement a un impact potentiel modéré. La création de cet observatoire d'une part devrait permettre de restaurer la confiance dans le système bancaire, ce qui devrait contribuer à son utilisation. Cependant, l'engagement ne contient pas de mesure visant à informer le public quant à l'existence de cet observatoire pour en assurer son utilisation. En effet au Sénégal, où un observatoire existe, il n'est pas très connu du grand public, et n'est donc pas très utilisé.¹⁰

Cet engagement n'est pas en lien direct avec les mesures évaluées par le PGO dans la mesure où il concerne les services financiers, les banques, et non des informations relatives au gouvernement lui-même. Néanmoins, l'engagement tel que formulé dans le plan d'action national est clair et fournit des étapes de mise en œuvre qui sont vérifiables et mesurables.

Avancement

15.1 Elaboration du cadre institutionnel et juridique de l'observatoire :

Cette étape est réalisée. Le cadre juridique institutionnel de l'organe de surveillance est disponible depuis décembre 2016, selon le représentant du Ministère de l'Économie et des Finances, qui précise également que la société civile y a été impliquée.¹¹ En effet, l'Union fédérale des consommateurs (UFC) et la Fédération nationale des associations de consommateurs de Côte d'Ivoire (FENAC-CI) auraient été impliquées et sont membres du Conseil d'orientation de l'organe de surveillance. Le Conseil des ministres du 21 décembre 2016¹² fait part dans son communiqué, de l'adoption d'un décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de la qualité des services financiers de Côte d'Ivoire, en abrégé OQSF-CI.

15.2 Adoption du décret portant création de l'observatoire : Cette étape est substantiellement complétée faute de preuve. Le décret n° 2016-1136 portant Création, Organisation et Fonctionnement de l'OQSF-CI a été adopté le 21 décembre 2016.¹³

15.3-15.4 Mise en place de l'observatoire – Opérationnalisation de l'observatoire : Cette étape n'est pas réalisée. Dans le cadre de la mise en œuvre et de l'opérationnalisation de l'Observatoire de la qualité des services financiers de Côte d'Ivoire, le Ministre de l'Économie et des Finances a pris selon le représentant du Ministère de l'Économie et des Finances, un Arrêté portant nomination des membres du Conseil d'Orientation de l'organe, présidé par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.¹⁴ Le Secrétaire exécutif de l'OQSF aurait selon lui également été nommé par arrêté du ministre de l'Économie des Finances. Mais, à ce jour, l'OQSF n'est pas pleinement fonctionnel, comme il l'a confirmé. Aucune évidence n'a été fournie au chercheur du MEI, qui n'a également rien trouvé dans ses recherches.

Résultats préliminaires

Étant donné que l'observatoire n'est pas fonctionnel, il est trop tôt pour juger de son efficacité. La société civile représentée par les associations consoméristes et professionnelles a réagi positivement par rapport à la création de l'organe, selon le représentant du gouvernement interrogé.¹⁵

Il ajoute que le dispositif de médiation financière, dont la mission principale est de favoriser le règlement amiable des litiges individuels qui naissent entre les organismes financiers et leur clientèle, dans le cadre des prestations des services financiers, est en cours d'installation, estimant ne pas disposer d'éléments factuels lui permettant de répondre utilement à la question de savoir si la perception et la confiance des populations dans le système financier ont été améliorées. Idem pour la question de l'amélioration du taux bancaire.

Prochaines étapes

Selon le rapport de la plateforme de la société civile, il conviendrait de définir les différentes étapes et les délais d'exécution pour une meilleure visibilité de la mise en œuvre complète de cet engagement.

Selon le chercheur du MEI, cet engagement ne devrait pas être reconduit dans le prochain plan d'action malgré son impact positif s'il est complètement implémenté. En effet, en dépit du fait que cet engagement devrait également permettre la protection des citoyens face aux services des entreprises, il ne relève pas d'une dissémination d'informations relatives au gouvernement, mais propre aux banques.

¹ La Banque mondiale. Services financiers en Côte d'Ivoire : les banques délaissées au profit du mobile money. Juillet 2016. <http://www.banquemonde.org/fr/country/cotedivoire/publication/financial-services-in-cote-divoire-banks-set-aside-in-favor-of-mobile-money>.

² Samuel Atchelo Kouadio, Responsable Département Juridique, Programme de Développement du Secteur Financier, Ministère de l'Économie et des Finances, Courriel en date du 20 février 2018

³ Samuel Atchelo Kouadio, Responsable Département Juridique, Programme de Développement du Secteur Financier, Ministère de l'Économie et des Finances, Courriel en date du 20 février 2018

⁴ La Banque mondiale. Services financiers en Côte d'Ivoire : les banques délaissées au profit du mobile money. Juillet 2016. <http://www.banquemonde.org/fr/country/cotedivoire/publication/financial-services-in-cote-divoire-banks-set-aside-in-favor-of-mobile-money>.

⁵ La Banque mondiale. Services financiers en Côte d'Ivoire : les banques délaissées au profit du mobile money. Juillet 2016. <http://www.banquemonde.org/fr/country/cotedivoire/publication/financial-services-in-cote-divoire-banks-set-aside-in-favor-of-mobile-money>.

⁶ La Banque mondiale. Services financiers en Côte d'Ivoire : les banques délaissées au profit du mobile money. Juillet 2016. <http://www.banquemonde.org/fr/country/cotedivoire/publication/financial-services-in-cote-divoire-banks-set-aside-in-favor-of-mobile-money>.

-
- ⁷ Samuel Atchelo Kouadio, Responsable Département Juridique, Programme de Développement du Secteur Financier, Ministère de l'Économie et des Finances, Courriel en date du 20 février 2018
- ⁸ « Qualité des Services financiers de Côte d'Ivoire : Le ministre Adama KONE a procédé au lancement des travaux de l'Observatoire », 26 mai 2017, <http://news.abidjan.net/h/615758.html>.
- ⁹ « Côte d'Ivoire : création d'un observatoire de la qualité des services financiers », 21 décembre 2016, Fulbert Yao, <http://lasynthese.net/wordpress/2016/12/21/cote-divoire-creation-dun-observatoire-de-la-qualite-des-services-financiers/>.
- ¹⁰ Fedior, O. Observatoire de la qualité dans les banques : Les clients en sont-ils conscients? Reussir business. 23 aout 2014.
- ¹¹ Samuel Atchelo Kouadio, Responsable Département Juridique, Programme de Développement du Secteur Financier, Ministère de l'Économie et des Finances, Courriel en date du 20 février 2018
- ¹² Conseil des Ministres du 21-12-2016, Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire, http://www.gouv.ci/_conseil-ministre-details.php?recordID=287.
- ¹³ Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire. <http://abidjan.net/JO/JO/29342017.asp>.
- ¹⁴ Samuel Atchelo Kouadio, Responsable Département Juridique, Programme de Développement du Secteur Financier, Ministère de l'Économie et des Finances, Courriel en date du 20 février 2018
- ¹⁵ Samuel Atchelo Kouadio, Responsable Département Juridique, Programme de Développement du Secteur Financier, Ministère de l'Économie et des Finances, Courriel en date du 20 février 2018

V. Recommandations d'ordre général

Le chercheur du MEI recommande des points d'amélioration concernant la conduite du processus de développement et de suivi du plan d'action par le gouvernement, ainsi que la collaboration de ce dernier avec la société civile. Le chercheur du MEI recommande également l'addition d'engagements liés à la corruption, à la santé, à la liberté de la presse, à l'ouverture des données et au dialogue social avec les citoyens.

Cette section vise à informer le développement du prochain plan d'action et guider l'achèvement du plan d'action actuel. Il est divisé en deux sections : 1) les priorités de la société civile et du gouvernement identifiées lors de l'élaboration de ce rapport et 2) les recommandations du MEI.

5.1 Priorités des parties prenantes

Selon les représentants de la société civile interrogés, bon nombre d'étapes n'étaient ni mesurables, ni vérifiables tandis que certaines avaient déjà été achevées avant la période de mise en œuvre du plan d'action. La plateforme PGO de la société civile recommande que le gouvernement aille plus loin dans la transparence budgétaire, que le domaine concernant l'élaboration du budget citoyen (budget simplifié mis à la disposition du citoyen) soit introduit de manière spécifique dans le prochain plan d'action, et qu'un engagement spécifique concernant la question du blanchiment d'argent soit intégré dans la politique globale de lutte contre la corruption

5.2 Recommandations du MEI

Forme:

- L'enjeu du processus du PGO pour le gouvernement étant de justement se fixer un ou plusieurs objectif(s) à atteindre pour un gouvernement réellement ouvert, les engagements proposés ne devraient pas faire partie des chantiers en cours du gouvernement. Cela signifie que l'évaluation du MEI ne peut se faire sur des étapes/activités achevées avant le début du plan d'action. En effet, l'intérêt du processus du MEI et de l'élaboration d'un plan d'action par les États est d'évaluer les progrès et les efforts de ces derniers dans différents domaines importants dans le contexte national, afin d'améliorer la gouvernance, l'intégrité et la transparence, en parfaite collaboration avec la société civile, pour une prise en compte effective et efficace des besoins des populations. Ce processus permet ainsi au gouvernement de mieux mobiliser ses efforts et d'utiliser le processus du PGO pour aller de l'avant. D'où la nécessité pour le plan d'action, de comporter des engagements dont les activités seront mises en œuvre à compter de son élaboration.
- Veiller à ce que toutes les étapes indiquées dans le texte de l'engagement soient reflétées dans les activités qui seront mises en œuvre et feront l'objet de l'évaluation. Il faut en effet qu'il y ait une cohérence non seulement entre les activités et l'objectif, mais également entre les activités et l'engagement lui-même tel qu'écrit. Ces dernières devraient permettre d'atteindre l'engagement tel que formulé. Les contacts de tous les acteurs impliqués dans le processus, y compris la société civile, devraient être fournis en annexe du plan d'action. Cela pourrait entre autres faciliter la prise de contact du chercheur du MEI lors de son évaluation. Veiller à ce que les engagements eux-mêmes tels qu'écrits, soient plus clairs et mieux formulés. Il serait même souhaitable de les classer selon les valeurs du PGO. Cela en facilitera la compréhension et surtout, démontrera de la pertinence de l'engagement. Il conviendrait également de mieux les élaborer et les détailler davantage dans le corps du plan d'action national. Les engagements devraient également fixer des objectifs mesurables et vérifiables dans le temps, avec une date d'achèvement précise.

- Veiller à une traduction précise du plan d'action national, du français à l'anglais. Il existe de nombreuses discordances dissonances entre les versions française et anglaise. Cela peut porter à confusion et de ce fait, l'évaluation a dû se faire en se basant sur les deux documents.
- Mise à jour effective et régulière du site internet des ministères responsables des engagements. Durant la période de recherches, le site du Ministère de l'Industrie et des Mines a été inaccessible à plusieurs reprises.

Participation:

- Renforcer l'implication réelle de la société civile. Cela implique non seulement la prise en compte effective de leurs commentaires, suggestions et idées à toutes les étapes du processus, mais également avant décision définitive du gouvernement.
- Renforcer davantage la coordination et la collaboration entre le Comité technique du PGO et les organismes gouvernementaux qui sont chargés d'implémenter les engagements. Ces organismes peuvent par exemple faire partie du Comité technique, afin de ne pas être en marge de la mise en œuvre effective du plan d'action national.

Futurs domaines d'action:

- Le gouvernement devrait aller plus loin dans sa proposition concernant un open data, en publiant des données exploitables, en format utilisable type Word ou Excel, et dans les délais.
- Mettre en place un système spécifique de protection des dénonciateurs, des lanceurs d'alerte, dans le cas du racket.
- Dans ses initiatives de lutte contre la corruption, le gouvernement pourrait mettre en place une structure transparente rattachée à la présidence, et destinée à lutter contre le blanchiment de capitaux afin d'assurer face aux citoyens, une meilleure traçabilité de l'argent qui circule dans le pays.
- Le gouvernement pourrait également élaborer un plan national de lutte contre la corruption de manière générale et spécifique comme le racket, le blanchiment d'argent, le trafic d'influence, la corruption administrative voire même politique.
- Outre une stratégie de réforme du secteur financier favorisant la création d'un observatoire qui aura à charge d'évaluer les prestations et de noter les organismes et intervenants du secteur en termes de qualité, de transparence et de concurrent, le gouvernement devrait mettre en place une initiative afin de mieux protéger les consommateurs des produits financiers. En effet, le fait de créer un observatoire national sur la qualité des services financiers ne garantit en aucun cas une meilleure protection des consommateurs face à ces services financiers.

Tableau 5.1 : Cinq recommandations essentielles

1	Associer et réellement impliquer la société civile dans les prises de décision, afin qu'elle puisse jouer son rôle de suivi et d'action citoyenne. À cet effet, il conviendrait non seulement d'augmenter le nombre de représentants de la société civile dans le Comité Technique du PGO afin d'obtenir une composition équilibrée entre les membres du gouvernement et la société civile, mais également d'impliquer pleinement la plateforme de la société civile dans le choix de leurs représentants au sein du Comité.
2	Le gouvernement pourrait développer des engagements supplémentaires sur la corruption, tel que la mise en place d'une politique ou d'un plan national (document

	écrit et adopté par le gouvernement) de lutte contre la corruption de façon pratique, qui inclurait à la fois les aspects liés à la corruption, au racket et au blanchiment d'argent.
3	Le gouvernement pourrait développer des engagements supplémentaires sur la liberté de la presse et la pluralité d'expression tels que l'allègement des conditions dans le cadre de la libéralisation de l'espace télévisuel, et l'expansion des domaines dans lesquels les télévisions privées doivent émettre.
4	Le plan d'action doit être plus détaillé et consistant pour aller de l'avant, avec des objectifs spécifiques, mesurables et vérifiables.
5	Effectuer un suivi régulier en collaboration avec la plateforme de la société civile, de l'avancement pendant l'implémentation du plan d'action : le Comité technique, et la plateforme, pourraient par exemple se réunir tous les 3 mois, afin de suivre de façon progressive, ensemble, avec tout autre acteur impliqué ou concerné, l'état d'avancement de chaque engagement. La société civile pourrait également avoir plus de représentation dans les missions d'évaluation sur le terrain.

VI. Méthodologie et sources

Le rapport d'avancement du MRI est rédigé par des chercheurs répartis dans chaque pays participant au PGO. Tous les rapports du MEI sont soumis à un processus d'assurance-qualité afin de garantir qu'ils respectent les normes les plus élevées en matière de recherche et de diligence raisonnable.

L'analyse de l'avancement du plan d'action du PGO est effectuée par entrevues, recherche documentaire et récolte de commentaires lors de rencontres avec des intervenants non-gouvernementaux. Le rapport du MEI repose sur les conclusions du rapport d'auto-évaluation du gouvernement et sur toute autre évaluation de l'avancement établie par la société civile, le secteur privé ou des organismes internationaux.

Chaque chercheur MEI rencontre les intervenants pour garantir une représentation fidèle des événements. Compte tenu des contraintes de budget et de temps, les MRI ne peuvent consulter la totalité des parties intéressées ou touchées. Par conséquent, ils s'efforcent d'assurer la transparence de leur méthodologie et donc, dans la mesure du possible, ils publient le processus de participation des intervenants dans la recherche (explications plus loin dans cette section.) Certaines circonstances exigent que les personnes rencontrées demeurent anonymes et le MEI vérifie le droit de retirer les renseignements nominatifs de ces participants. En raison des limites nécessaires de cette méthode, le MRI encourage fortement les commentaires sur les ébauches publiques de chaque rapport.

Chaque rapport subit un processus d'examen et de contrôle de la qualité en quatre temps :

1. Examen par le personnel : le personnel du MEI vérifie la rédaction, le contenu et le respect du rapport à l'égard de la méthodologie du MEI.
2. Examen par comité international d'experts (IEP) : le CIE vérifie le contenu du rapport à la recherche de données probantes rigoureuses appuyant les conclusions, il évalue la portée dans laquelle le plan d'action met de l'avant les valeurs du PGO et il formule des recommandations techniques visant à améliorer la mise en œuvre des engagements et la réalisation des valeurs du PGO au moyen du plan d'action *per se*. (Vous trouverez plus bas la liste des membres du IEP.)
3. Vérification prépublication : le gouvernement et certains organismes de la société civile sont sollicités afin de commenter le contenu du projet de rapport du MEI.
4. Période de consultation publique : la population est invitée à commenter le contenu du projet de rapport du MEI.

Ce processus d'examen, y compris la procédure d'incorporation des commentaires, est décrit plus en détail à la Section III du Manuel de procédure.¹

Entrevues et groupes de discussion

Chaque chercheur du MEI est tenu d'organiser au moins une activité d'information publique. Les chercheurs devraient faire un effort honnête afin d'inviter des intervenants étrangers à la liste des « suspects habituels » invités qui participent déjà au processus. D'autres moyens pourraient s'imposer afin de rassembler les commentaires des intervenants de manière plus utile (p. ex., sondages en ligne, réponses écrites, entrevues de suivi). De plus, les chercheurs effectuent des entrevues ciblées avec les agences responsables lorsque les engagements exigent plus de renseignements que ce que ne révèle l'auto-évaluation ou que ce qui est disponible en ligne.

Par un courriel en date du 29 novembre 2017, l'équipe MEI a officiellement introduit le chercheur à la représentante générale du gouvernement. À la suite de cela, une liste de contacts de personnes responsables de chaque engagement – ainsi que leur point focal PGO – a été fournie par le gouvernement au chercheur du MEI. Le contact de 3 membres de la

société civile a également été fourni au chercheur par l'équipe PGO. Le chercheur du MEI a contacté chacune de ces personnes. Ainsi, ce dernier a rencontré physiquement les personnes suivantes :

1. Chantal Angoua, Conseiller technique, Ministère de l'Industrie et des Mines, point focal du gouvernement pour tout le processus PGO de manière générale
Date : 24 janvier 2018
Autre participant : M. Coulibaly, chargé d'études au Ministère de l'Industrie et des Mines
Format d'interaction : interview suivi d'échanges d'e-mails et téléphonique, et commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018
Résumé de la rencontre : échange concernant le processus, le contexte du pays, le plan d'action et le plan de recherches de manière générale, et revue du rapport à mi-parcours
2. Représentants souhaitant rester anonymes de la plateforme de la société civile
Format d'interactions : interviews suivi de d'échanges téléphoniques et d'e-mails.
Résumé des rencontres: échange concernant le processus, le contexte du pays, le plan d'action et le plan de recherches de manière générale, ainsi que le détail de la mise en œuvre (niveau d'implémentation et potentiel impact) et l'évaluation par la société civile, de chacun des engagements. Mise en œuvre des engagements 13 et 14, et revue du rapport à mi-parcours
3. Karim Traoré, Directeur de Cabinet, Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État
Date : 2 février 2018
Autre participant : Adopo Fiacre, Directeur des Politiques et Synthèses, Budgétaires, point focal PGO
Format d'interaction : interview
Résumé de la rencontre : échange conformément au plan de recherche, concernant le contexte général et la mise en œuvre (niveau d'implémentation et potentiel impact) des engagements 3, 4 et 5.
4. Michel Behe, représentant du Directeur du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG), Cabinet de Premier Ministre
Date : 2 février 2018
Format d'interaction : interview
Résumé de la rencontre : échange conformément au plan de recherche, concernant le contexte général et la mise en œuvre (niveau d'implémentation et potentiel impact) de l'engagement 9.
5. Ahmed Sako, Directeur de Cabinet Adjoint, Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste
Date : 5 février 2018
Autres participants : 3 chargés d'études au Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste, dont Kabore Baba
Format d'interaction : interview
Résumé de la rencontre : échange conformément au plan de recherche, concernant le contexte général et la mise en œuvre (niveau d'implémentation et potentiel impact) des engagements 6, 11 et 12.
6. Dr Ibrahim Lokpo, Directeur Général, Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public
Date : 7 février 2018
Autre participant : Kacou Gustave, Conseiller technique, point focal PGO

- Format d'interaction : interview
Résumé de la rencontre : échange conformément au plan de recherche, concernant le contexte général et la mise en œuvre (niveau d'implémentation et potentiel impact) de l'engagement 8.
7. Professeur Tiemoman Kone, Directeur Général de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Date : 8 février 2018
Autre participant : Jeremie Kouassi, Chef de Service Budget et Comptabilité de l'UVCI, point focal PGO
Format d'interaction : interview
Résumé de la rencontre : échange conformément au plan de recherche, concernant le contexte général et la mise en œuvre (niveau d'implémentation et potentiel impact) de l'engagement 7.
 8. Fatoumata Thes Olemou, Secrétaire Permanente du Processus de Kimberley, Secrétariat Permanent de la représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK-CI), Ministère de l'Industrie et des Mines
Date : 15 février 2018
Autre participant : Kanon Ghislain Ada, Chargé d'études
Format d'interaction : interview
Résumé de la rencontre : échange conformément au plan de recherche, concernant le contexte général et la mise en œuvre (niveau d'implémentation et potentiel impact) de l'engagement 1.
 9. Niansounou Jean-Albert, Directeur du Développement Minier, Ministère de l'Industrie et des Mines
Date : 16 février 2018
Format d'interaction : interview
Résumé de la rencontre : échange conformément au plan de recherche, concernant le contexte général et la mise en œuvre (niveau d'implémentation et potentiel impact) de l'engagement 2.
 10. Jean Jacques Yapo, Sous-Directeur du Partenariat à la Décentralisation & Assistant du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Date : 16 février 2018
Format d'interaction : interview
Résumé de la rencontre : échange conformément au plan de recherche, concernant le contexte général et la mise en œuvre (niveau d'implémentation et potentiel impact) des engagements 13 et 14.
 11. Ismael Coulibaly, Comité de Concertation État Secteur Privé (CCESP), Ministère de l'Économie et des Finances
Date : 16 février 2018
Autres participants : Georges Copre et Serge Esso, du CCESP
Format d'interaction : interview
Résumé de la rencontre : échange conformément au plan de recherche, concernant le contexte général et la mise en œuvre (niveau d'implémentation et potentiel impact) de l'engagement 10.
 12. Brice N'Guessan-Balle, Directeur des opérations, Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP)
Date : 22 et 23 février 2018
Format d'interaction : conversations téléphoniques et échanges de courriels

Résumé des échanges : échanges conformément au plan de recherche, concernant le contexte général et la mise en œuvre (niveau d'implémentation et potentiel impact) de l'engagement 11.

13. Samuel Atchelo Kouadio, Responsable Département Juridique, Programme de Développement du Secteur Financier, Ministère de l'Économie et des Finances
Date : 20 février 2018
Format d'interaction : courriel (après trois courriels envoyés au responsable de l'engagement, avec le point focal PGO en copie, par le chercheur du MEI)
Résumé de l'échange : échange conformément au plan de recherche, concernant le contexte général et la mise en œuvre (niveau d'implémentation et potentiel impact) de l'engagement 15.
14. Kouadjo Moro, Secrétaire Général Adjoint, Commission Contrôle Citoyen des politiques publiques, Ligue ivoirienne des droits de l'homme, spécialisé dans la liberté de la presse
Date : 23 avril 2018
Format d'interaction : échange téléphonique
Résumé de l'échange : mise en œuvre de l'engagement 12
15. Expert désirant rester anonyme, représentant une organisation internationale, et travaillant sur la question du PGO en Côte d'Ivoire
Date : 29 juin 2018
Format d'interaction : conversation téléphonique
Résumé de l'échange : précisions sur la collaboration entre le gouvernement et la société civile

Par ailleurs, des échanges de courriels (compléments de réponses et partage de documents montrant l'évidence des réponses apportées) et plusieurs conversations téléphoniques (notamment avec la société civile pour des compléments de réponses) ont eu lieu durant la période de recherches, entre le chercheur du MEI et des représentants de la société civile, ainsi qu'avec le gouvernement.

Bibliothèque en ligne

Le MRI se sert de bibliothèques en ligne publiques comme dépôt des renseignements recueillis au cours de la recherche. Tous les documents originaux, ainsi que plusieurs documents cités dans ce rapport peuvent être consultés et commentés dans la bibliothèque en ligne MRI en Côte d'Ivoire au <https://bit.ly/2HmhXGG>.

À propos du Mécanisme d'évaluation indépendant

Le MEI est un moyen essentiel qui permet au gouvernement, à la société civile et au secteur privé de suivre la rédaction et la mise en œuvre de plans d'action du PGO annuellement. La conception de mécanismes de contrôle de la qualité et de recherche de tels rapports est assurée par le Comité d'experts internationaux, composé d'experts en transparence, en participation, en responsabilité et en méthodes de recherche en sciences sociales.

Actuellement, le Comité d'experts internationaux est composé de

- César Cruz-Rubio
- Mary Francoli
- Brendan Halloran
- Jeff Lovitt
- Fredline M'Cormack-Hale
- Showers Mawowa
- Juanita Olaya
- Quentin Reed

- Rick Snell
- Jean-Patrick Villeneuve

Quelques employés assurent une permanence à Washington, DC pour suivre les rapports tout au long du processus de MRI en collaboration étroite avec les chercheurs. Toute question et tout commentaire sur ce rapport peuvent être transmis au personnel au irm@opengovpartnership.org.

¹ IRM Procedures Manual, V.3 : <https://www.opengovpartnership.org/documents/irm-procedures-manual>.

VII. Annexe — Conditions d'admissibilité

Le Secrétariat permanent du PGO rassemble les critères d'admissibilité sur une base annuelle. Ces résultats sont présentés ci-dessous.¹ Le cas échéant, les rapports du MEI discuteront du contexte entourant les progrès ou la régression par rapport aux critères spécifiques dans la section Contexte du pays.

En septembre 2012, le PGO a décidé de commencer à fortement encourager les gouvernements à adopter des engagements ambitieux par rapport à leur admissibilité.

Table 7.1: Conditions d'admissibilité pour la Côte d'Ivoire

Critères	2011	Présentement	Changement	Explication
Transparence budgétaire	S.O.	4	S.O.	4 = Proposition de budget de la direction et rapport d'audit publié 2 = L'un des deux est publié 0 = Aucun n'est publié
Accès à l'information	0	4	À augmenté	4 = Loi sur l'accès à l'information (LAI) 3 = Disposition constitutionnelle de la LAI 1 = Ébauche de la LAI 0 = Aucune LAI
Déclaration d'actifs	0	2	À augmenté	4 = Loi sur la divulgation des actifs, des données publiques 2 = Loi sur la divulgation des actifs, aucune donnée publique 0 = Aucune loi
Engagement des citoyens (Résultat brut)	2 (3.82) ²	2 (3.82) ³	Aucun changement	<i>Résultat brut — Index de participation citoyenne de l'EIU</i> 1 > 0 2 > 2.5 3 > 5 4 > 7.5
Total / Possible (Pourcentage)	2/12 (16 %)	12/16 (75 %)	Increased	75 % de points possibles pour être admissibles

¹ Pour plus d'information, voir <http://www.opengovpartnership.org/how-it-works/eligibility-criteria>

² "Democracy Index 2010: Democracy in Retreat," The Economist Intelligence Unit (London: Economist, 2010), <http://bit.ly/eLCiRE>.

³ "Democracy Index 2014: Democracy and its Discontents," The Economist Intelligence Unit (London: Economist, 2014), <http://bit.ly/18kEzCt>.